



Rapports de gestion des différents dicastères relatifs à l'exercice 2024

	Page
Dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population DAEPP.....	1
Dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement DPJE.....	33
Dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité DTEM.....	59
Dicastère des infrastructures DI.....	81
Dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports DCSCS.....	95



RAPPORT DE GESTION DAEPP

Val-de-Travers, le 14 mai 2025

Rapport de gestion du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population pour l'exercice 2024



1 GENERALITES

1.1 Introduction

A fin 2024¹, le dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP) comprend six unités administratives distinctes :

Administration

- 1) Chancellerie
 - a) Contrôle des habitants
 - b) Archives communales de Val-de-Travers
- 2) Service des finances

Economie

- 3) Service de l'économie et du tourisme

Protection de la population

- 4) Service de sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI)
- 5) Service de défense incendie et de secours (SDIS)
- 6) Organisation régionale de protection civile (OPC)

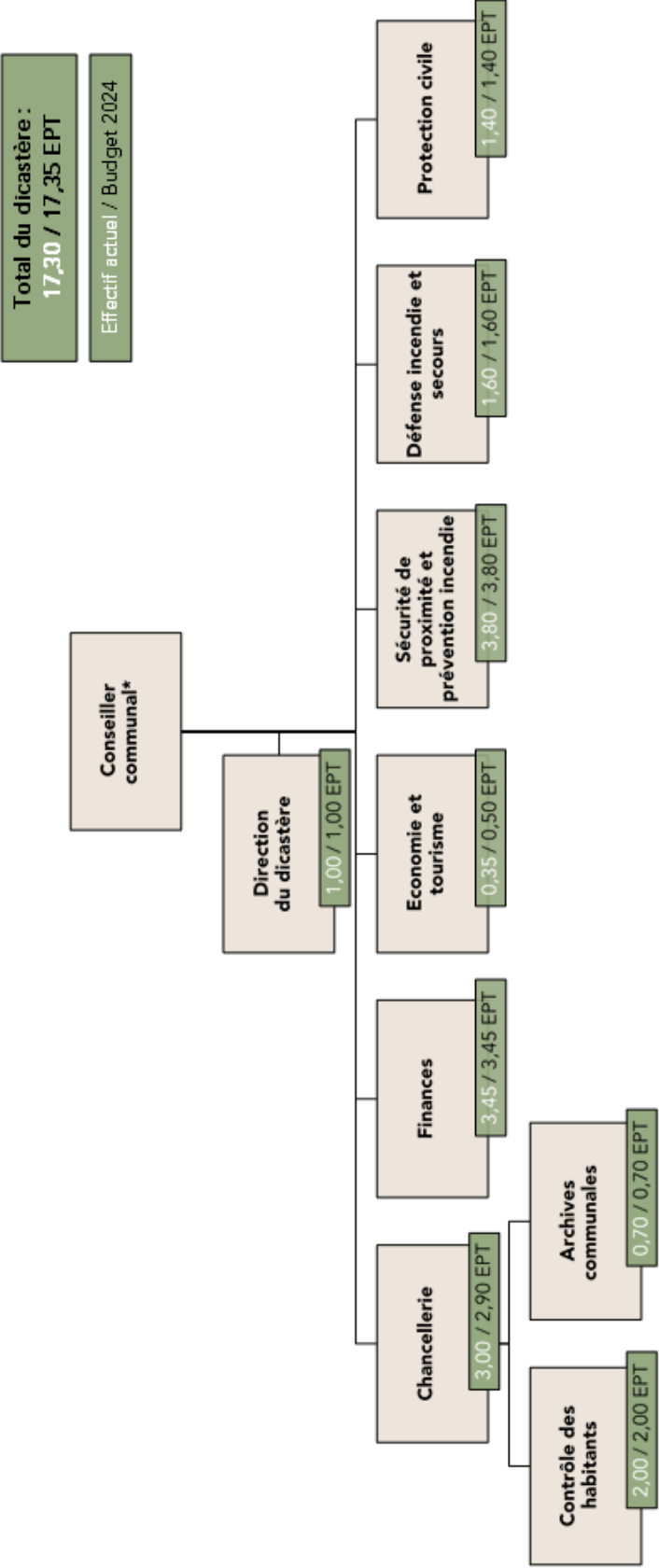
Le chef de dicastère et les trois services de la protection de la population sont secondés par un secrétariat de direction.

Entité communale jusqu'au 31 décembre 2022, le service des ambulances du Val-de-Travers est depuis le 1^{er} janvier 2023 réunie avec l'entreprise Ambulances Roland Sàrl au sein de la société Ambulances des vallées neuchâteloises Sàrl (AVN), détenue à 50% par la commune de Val-de-Travers et à 50% par la commune de Val-de-Ruz. Le chef de dicastère est depuis lors membre de l'organe de gestion d'AVN et continue de siéger au sein de la Direction des urgences préhospitalières (DIRUP) et du Comité directeur des services d'ambulances.

¹ La répartition des services et des dicastères a évolué durant l'année 2024 à la suite du départ de deux conseillers communaux en cours d'année (Frédéric Mairy et Christophe Calame) et du début d'une nouvelle législature le 1^{er} juillet 2024. Plus d'informations ci-dessous et dans le chapitre 2 « Évolutions organisationnelles » du rapport du Conseil communal au Conseil général relatif aux comptes 2024.



1.2 Organigramme au 31 décembre 2024



2 CHANCELLERIE

2.1 Rôle et fonction du service

La Chancellerie regroupe sous sa dénomination quatre secteurs d'activité principaux :

- 1) Le secrétariat des autorités communales ;
- 2) Le contrôle des habitants ;
- 3) Les archives communales de Val-de-Travers ;
- 4) La gestion des parcs informatique, matériel, mobilier et l'économat.

À l'exception des archives sises sur le site Dubied à Couvet, la Chancellerie occupe les locaux de l'Hôtel de Ville de Fleurier. Elle est la gardienne des institutions et, à ce titre, est notamment garante du respect des droits politiques. Elle est chargée du protocole et de l'organisation des réceptions officielles du Conseil communal ainsi que de la mise en œuvre de la politique de communication communale.

Si la position d'état-major qu'occupe la Chancellerie dans l'appareil communal est manifeste au niveau des autorités, la charge de travail n'en est pas moins grande au travers de sa transversalité entre les différents services de l'administration. Chaque mutation au sein du personnel de la commune a ainsi une incidence sur les installations informatiques et téléphoniques ainsi que sur la commande de divers biens, matériel et mobilier.

Le contrôle des habitants tient le registre des habitants. Il est au service de la population pour toutes les prestations liées aux arrivées et aux départs, changements d'adresse, mutations diverses, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour et enquête de logements vacants. Il a également pour mission de distribuer les kits des nouveaux habitants et de gérer les cartes d'accès des personnes aux conteneurs à déchets enterrés (Molok), de tenir le registre des cimetières et d'organiser les votations. Les élections sont, quant à elles, chapeautées par la Chancellerie.

Les archives communales regroupent l'ensemble des documents – indépendamment de leur date d'émission, de leur forme et de leur support matériel – produits ou reçus par la commune dans le cadre de ses activités. Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) La gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration) ;
- 2) La justification des droits et obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve) ;
- 3) La sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique).

Les archives communales collectent et conservent également une partie du patrimoine communal mobilier. Des tableaux, des livres et certains objets sont ainsi déposés dans ses locaux. Répertoriés, ils sont, notamment pour les tableaux, mis à disposition des services communaux pour la décoration de leurs murs.

La Chancellerie est représentée et siège dans plusieurs groupes de travail ou comités de pilotage :

- Comité de pilotage informatique du SIEN (service informatique de l'entité neuchâteloise) ;
- Comité de la SAFCN (société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises) ;
- Groupement des préposés au Contrôle des habitants des villes du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage du projet AENeas (archivage numérique) ;
- Groupe cantonal de travail d'archivage communal ;
- Groupement des chanceliers du canton de Neuchâtel ;
- Commission de gestion du service intercommunal d'archivage (SIAr) ;
- Comité de pilotage SyVote (Réforme du système de dépouillement des scrutins).

Finalement, le chef de dicastère est membre du Comité de pilotage cantonal sur l'accueil des nouveaux arrivants (ANA) et siège au sein de la commission cantonale du guichet sécurisé unique (GSU) ainsi qu'à

la Conférence des directeurs communaux de l'informatique (CDC-Informatique) de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

2.2 Activités 2024

2.2.1 Secrétariat des autorités

2.2.1.1 Conseil communal

Sur le plan institutionnel, l'année 2024 a été marquée par le passage à la V^e législature (2024-2028) et le changement de visage du Conseil communal. Le premier changement est intervenu le 29 février, avec la démission de Frédéric Mairy élu au Conseil d'État. Cette démission a été suivie par celle de Christophe Calame le 30 avril, engagé au sein de l'administration cantonale.

Frédéric Mairy a été remplacé par Sarah Fuchs-Rota, élue tacitement le 16 janvier par le Conseil général. Le 25 janvier, le Conseil communal a tenu une séance de constitution. Il n'a pas modifié son bureau, mais a revu la dénomination et la répartition de ses dicastères avec effet au 1^{er} mars. Ainsi, durant la première partie de l'année, la composition du Conseil communal s'est décliné comme suit :

	<i>Du 1^{er} janvier au 29 février</i>	<i>Du 1^{er} mars au 30 avril</i>
Président	Christophe Calame (PLR) Jeunesse et enseignement (DJE)	Christophe Calame (PLR) Personnel, jeunesse et enseignement (DPJE)
Vice-président	Éric Sivignon (PS) Territoire, sports et culture (DTSC)	Éric Sivignon (PS) Territoire, énergie et mobilité (DTEM)
Secrétaire	Yves Fatton (PLR) Infrastructures (DI)	Yves Fatton (PLR) Infrastructures (DI)
1 ^{er} membre	Benoît Simon-Vermot (PLR) Administration et protection de la population (DAPP)	Benoît Simon-Vermot (PLR) Administration, économie et protection de la population (DAEPP)
2 ^e membre	Frédéric Mairy (PS) Économie, finances, cohésion sociale et santé (DEFCOS)	Sarah Fuchs-Rota (PS) Cohésion sociale, santé, culture et sports (DCSCS)

Christophe Calame, qui a quitté l'Exécutif deux mois avant l'entrée en fonction des nouvelles autorités, n'a pas été remplacé. Durant cette période de transition, ses services ont été répartis entre les conseillers communaux restants, Sarah Fuchs-Rota reprenant l'école Jean-Jacques Rousseau et le service de l'accueil de l'enfance et Benoît Simon-Vermot le service des ressources humaines.

Christophe Calame étant président, le Conseil communal a par contre dû revoir son bureau pour les deux derniers mois de la législature. La présidence a été reprise par Éric Sivignon, la vice-présidence par Yves Fatton et le secrétariat par Benoît Simon-Vermot.

Pour la V^e législature, le Conseil communal a tenu le 22 mai sa séance de constitution et nommé son bureau qui est entré en fonction le 1^{er} juillet :

Président	Éric Sivignon	Territoire, énergie et mobilité (DTEM)
Vice-président	Benoît Simon-Vermot	Administration, économie et protection de la population (DAEPP)
Secrétaire	Sarah Fuchs-Rota	Cohésion sociale, santé, culture et sports (DCSCS)
1 ^{er} membre	Malo Bortolini	Personnel, jeunesse et enseignement (DPJE)
2 ^e membre	Yann Klauser	Infrastructures (DI)

Le Conseil communal a tenu 48 séances représentant la rédaction de 652 pages de procès-verbaux et a adopté 65 arrêtés et deux règlements².

² Tous ces documents sont énumérés dans le recueil chronologique de la réglementation communale de Val-de-Travers (RCHVDT), accessible sous la page www.val-de-travers.ch/page/recueil-systematique-de-val-de-travers-rsvdt

Lors de ses séances hebdomadaires ou à d'autres occasions, le Conseil communal s'est entretenu avec différents comités, groupes de travail, conseils d'administration ou citoyens pour collaborer et faire avancer des projets.

Chaque année, et dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les autorités des principales collectivités du canton, le Conseil communal a pour habitude de rencontrer d'autres exécutifs à intervalles réguliers. En 2024, le Conseil communal a rencontré :

Conseil d'État	12 février	Conseil communal du Val-de-Ruz	9 septembre
Conseil communal de la Grande Béroche	18 avril	Municipalité de Sainte-Croix	14 novembre

S'agissant du lien avec d'autres autorités, et pour maintenir la cohérence entre les décisions cantonales et les réalités communales, il rencontre en principe une fois par année la députation valloisienne au Grand Conseil.

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un de ses membres ou le chancelier, à plusieurs manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des associations diverses neuchâteloises, romandes ou fédérales tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et, malheureusement, le Conseil communal ne peut pas prendre part à toutes, ne serait-ce que pour des raisons d'agenda. Le Conseil communal a participé en 2024 à 139 représentations officielles.

La Chancellerie et le contrôle des habitants ont organisé cinq scrutins : les votations fédérales des 3 mars, 9 juin et 22 septembre, les votations fédérales et cantonales du 24 novembre et les élections communales du 21 avril. Au total, 106 personnes ont été convoquées aux bureaux électoraux et de dépouillement. Le taux moyen de participation pour les différents objets a atteint 37.7 %.

2.2.1.2 Conseil général

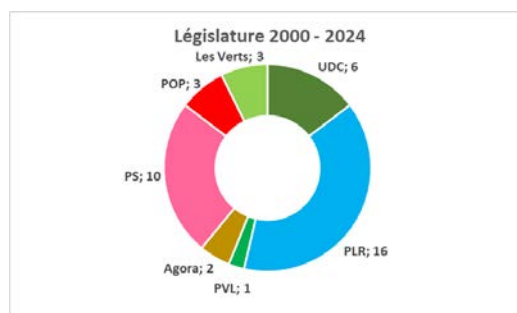
2024 marque le renouvellement des autorités et se déroule donc sur deux législatures distinctes. Les élections communales ont eu lieu le 21 avril. Cinq listes ont été déposées pour un total de 90 candidatures, réparties ainsi :

Parti libéral-radical (PLR)	32 candidat·e·s	Union Démocratique du Centre (UDC)	12 candidat·e·s
Parti socialiste (PS)	27 candidat·e·s	Groupe Agora	11 candidat·e·s
Parti Ouvrier et Populaire (POP)	8 candidat·e·s		

Les partis Les Verts et Les Verts libéraux (PVL) n'ont pas présenté de candidats. La répartition des sièges lors de la présente législature est la suivante:



Pour mémoire, la composition du Conseil général jusqu'au 30 juin 2024 se présentait comme suit :



Un système de suppléance a été introduit lors de la présente législature. Les PLR et PS comptent chacun trois membres suppléants, l'UDC deux, le POP et le groupe Agora chacun un membre suppléant.

Le Conseil général s'est réuni à neuf reprises pour notamment nommer un successeur à un conseiller communal sortant, tenir sa séance de constitution le 13 mai 2024, adopter les comptes 2023 lors de sa séance du 21 juin 2024 et le budget 2025 lors de celle du 9 décembre 2024, ainsi que pour étudier 21 rapports qui ont abouti à l'adoption de 14 arrêtés et un règlement. Ces neuf séances représentent la rédaction de 188 pages de procès-verbaux.

Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024, deux nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite à la démission d'autant de membres du Législatif. Après que les membres suppléants aient été proclamés élus au Conseil général pour remplacer la conseillère et les conseillers communaux élus le 13 mai, 20 nouveaux membres sont dénombrés pour cette nouvelle législature, les 21 autres membres ayant déjà siégé durant la précédente. Entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre, par effet de rocade, deux nouveaux membres et deux membres suppléants ont été proclamés élus suite à la démission de deux membres du Conseil général.

2.2.1.3 Organisation des manifestations du Conseil communal

La Chancellerie a organisé la réception des nouveaux citoyens, soit les habitants fêtant leurs 18 ans dans l'année (45 participants), des nouveaux habitants et des personnes naturalisées (93 participants) et des couples fêtant leurs noces d'or (17 couples).

Elle a également transmis les vœux du Conseil communal, par la remise d'un cadeau, à 38 personnes qui fêtaient leurs 90 ans et assuré la visite à trois personnes entrant dans leur 100^e année. Treize couples fêtant leurs noces de diamant (60 ans) et un couple fêtant ses noces de platine (70 ans) ont également été honorés.

2.2.1.4 Communication à la population et relations avec la presse

La Chancellerie est chargée de la communication officielle. Elle publie les arrêtés et règlements soumis à référendum dans la Feuille officielle du canton de Neuchâtel et diffuse les communiqués de presse du Conseil communal (25 en 2024). Elle coordonne la page des avis officiels publiés bimensuellement dans le Courrier du Val-de-Travers Hebdo et tient à jour le site www.val-de-travers.ch. Elle anime les comptes communaux des réseaux [Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#) et [YouTube](#), alimente la page communale de la plateforme d'informations officielles NEMO News et gère le portail collaboratif GECO utilisé pour communiquer avec le personnel ainsi que les membres des autorités et des commissions. Son rôle s'étend à l'information au personnel communal qui prend la forme d'une lettre d'information mensuelle.

Le Conseil communal a formalisé la politique de communication le 2 octobre 2024 en définissant les canaux et modalités à respecter pour les différents types d'information diffusés par la Commune.

Cette politique de communication distingue quatre type d'information :

- L'information stable : composition des autorités, réglementation, contacts et horaires des services ;
- L'information active : décisions des autorités, projets en cours ;

- La communication de crise ;
- Le marketing territorial : Val-de-Travers en tant que lieu de vie et d'investissement attractif.

La politique de communication présente aussi les règles à tenir selon les canaux de communication utilisés, que ce soit les réseaux sociaux ou les contacts avec les médias.

Les dispositions sur la transparence impliquent que la commune rende public, avant les séances du Conseil général, les rapports, règlements et arrêtés qui lui sont soumis, et à l'issue des débats qu'elle publie rapidement les décisions prises. Le respect de ces dispositions requiert également que soit tenu à jour le recueil systématique de la législation communale de Val-de-Travers ([RSVDT](#)) ainsi que la liste et la composition des autorités communales.

La Chancellerie gère par ailleurs la boîte aux lettres générique de la Commune (Commune.Val-de-Travers@ne.ch).

2.2.2 Contrôle des habitants

En 2024, le Contrôle des habitants a enregistré 909 déménagements, 618 arrivées, 540 départs, 126 décès et 93 naissances. Cette entité a établi 616 documents d'identité pour des ressortissants suisses, 1688 documents d'identité pour des ressortissants étrangers et délivré 763 attestations diverses.

Recensement de la population au 31 décembre par localité

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2019-2024
Boveresse	392	341	392	381	408	405	3.32 %
Buttes	594	610	614	627	633	639	7.58 %
Couvet	2'804	2'810	2'795	2'858	2'923	2'909	3.74 %
Fleurier	3'272	3'210	3'190	3'287	3'318	3'303	0.95 %
Les Bayards	398	394	376	352	360	357	-10.30 %
Môtiers	812	819	834	799	782	772	-4.93 %
Noiraigue	542	518	491	484	483	471	-13.10 %
St-Sulpice	611	586	599	599	590	599	-1.96 %
Travers	1'171	1'169	1'142	1'144	1'133	1'140	-2.65 %
Total localités	10'596	10'457	10'433	10'459	10'561	10'595	-0.01 %
Hors commune	70	118	66	72	69	80	14.29 %
Total habitants réguliers	10'666	10'575	10'499	10'531	10'630	10'675	0.08 %

L'entité est particulièrement attentive au respect de la législation sur la protection de la personnalité pour préserver la confidentialité des données personnelles qu'elle détient.

2.2.3 Archives communales de Val-de-Travers

La réception des archives de la commune de Val-de-Travers, pour les services travaillant déjà avec un plan de conservation depuis plusieurs années et ayant trié les documents et dossiers comme il se devait, continue régulièrement. Plusieurs services ont enfin pris du temps pour faire du tri, parfois à l'occasion d'un déménagement, et ont désormais déposé l'intégralité de leurs archives dans les locaux des archives. En 2024, 281 heures ont été consacrées à trier les documents déposés par les services, à les conditionner et à les inventorier.

Durant l'année sous revue, un peu plus de 60 heures ont été consacrées à répondre à 23 demandes de recherches de la part de la Commune, 48 heures pour répondre à 34 demandes externes et 162 heures à la réception de téléphones et à l'accueil des « chercheurs ».

Avec son introduction dans le programme informatique Netbiblio, l'inventaire de la bibliothèque localisée aux archives est terminé. Le rôle de cette dernière est de conserver d'anciens ouvrages et des auteurs locaux. Cette saisie ayant été exhaustive, il convient désormais de procéder à un contrôle et à un tri pour éliminer les ouvrages qui ne correspondent pas à la mission d'une telle bibliothèque. Cette opération sera effectuée avec le support de la section acquisition et valorisation de la commission culturelle communale.

Le tri et le conditionnement ainsi que l'établissement d'un inventaire précis des archives des anciennes communes sont toujours en cours. En 2024, 375 heures ont été consacrées à cette tâche, essentiellement pour les dossiers de plans de la commune de Couvet. L'objectif que nous nous étions fixé pour 2024, soit que les communes de Noiraigue et Travers soient triées, n'a malheureusement pas pu être atteint. Il a été reporté sur 2025.

L'archiviste communale représente Val-de-Travers auprès du Service intercommunal d'archivage (SIAR) et participe aux travaux de la commission culturelle communale et collabore au projet AENeas (programmes informatiques pour l'archivage numérique).

2.2.4 Gestion des parcs informatique, matériel, mobilier et de l'économat

À côté des commandes usuelles de matériel et de mobilier des services communaux, la chancellerie gère :

- 127 ordinateurs ;
- 140 lignes fixes de téléphonie ;
- 262 abonnements Corporate Mobile Network (CMN / téléphonie mobile) ;
- 28 imprimantes multifonctions et 25 imprimantes (administration et écoles) ;
- 38 logiciels informatiques et 26 prestations informatiques ;
- Les droits d'accès des collaborateurs communaux aux différents répertoires et programmes informatiques.

Depuis 2024, les ordinateurs, les imprimantes et les multifonctions ne sont plus systématiquement remplacés à l'expiration de leur garantie. Une évaluation préalable de leur utilisation est réalisée afin de déterminer s'il est possible de prolonger leur durée de vie. Cette réflexion, menée en collaboration avec le SIEN et les entreprises partenaires, prend en compte les mises à jour de sécurité, les risques liés aux pannes et les mesures de maintenance nécessaires.

2.3 Effectif du personnel

En 2024, la Chancellerie (y compris le contrôle des habitants et les archives communales) compte 5,6 EPT, répartis comme suit :

Un chancelier	100 %
Une collaboratrice spécialisée	80 %
Une collaboratrice spécialisée	60 %
Un collaborateur spécialisé	50 %
Un préposé au contrôle des habitants	100 %
Deux collaboratrices administratives au contrôle des habitants, chacune à	50 %
Une archiviste	70 %

2.4 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

L'année écoulée a été marquée par le renouvellement des autorités et l'entrée en force du système de suppléance au sein du Législatif. Le registre des liens d'intérêts a été étendu à l'ensemble des membres du Conseil général. Le changement de trois membres du Conseil communal a impliqué une nouvelle répartition des dicastères et des services et la nécessité pour ses membres d'apprendre à former une équipe qui décide et s'exprime d'une seule voix.

L'organisation de la Commune a évolué, entraînant l'adaptation des différentes documentations (annuaire officiel, modèles, accès informatiques et autres).

En 2024, en parallèle à ses activités normales, la Chancellerie a poursuivi les projets suivants :

- Formalisation de la politique de communication ;
- Déploiement de formations au personnel pour la cybersécurité ;
- Tri et transfert de ses propres archives papier sur le site Dubied à Couvet ;
- Tri et restructuration des ressources matérielles.

Ce dernier point a consisté à ranger les stocks de l'économat dans le but d'éviter de procéder à une commande lorsqu'une fourniture demandée par un service était un peu similaire que ce que nous avions en stock. Les exigences d'économie décidées par le Conseil général lorsqu'il a approuvé le budget 2024 nous ont conduits à regrouper plus largement les commandes et à recourir plus fréquemment à des fournisseurs globaux en ligne.

Du côté du matériel informatique, les ordinateurs, imprimantes et multifonctions ne sont plus systématiquement remplacés à l'expiration de leur garantie, mais parfois conservés une ou deux années supplémentaires.

En 2025, nous poursuivrons la formation du personnel à la cybersécurité et porterons une attention particulière au contrôle et au respect des règles archivistiques au sein de la GED (gestion électronique des documents). Nous procéderons notamment à une mise à jour du guide des bonnes pratiques et à des audits plus fréquents et plus étendus.

3 SERVICE DES FINANCES

3.1 Rôle et fonction du service

Le service des finances produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis rue des Collèges 2, à Couvet.

3.2 Activités 2024

3.2.1 Comptabilité

Les missions de la comptabilité sont de la responsabilité de l'entier des services. Au sein de la commune, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalisation, et celles qui sont d'ordre stratégique et qui doivent se trouver entre les mains des différents services. Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable sont faits par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service des finances.

En 2024, la comptabilité *fournisseurs* a traité 8'719 factures pour un montant total de 56,2 millions de francs. Hormis les salaires, la quasi-totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseurs de l'application Abacus.

L'émission de factures par la commune procède d'une logique similaire : la création des factures est effectuée par les services eux-mêmes, qui les vérifient et les valident. L'équipe de comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu plus de la moitié des factures, la commune procède elle-même à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets, les factures d'eau ou les taxes de chiens, sont imprimées et mises sous pli par le centre éditique de l'Etat de Neuchâtel.

La commune gère également la facturation de l'impôt foncier des personnes morales ; celle concernant les personnes physiques, introduite en 2020, a été intégrée en 2022 au bordereau unique édité par le Canton.

Le service des finances a pris en charge l'an dernier 27'292 factures, qui se répartissent comme suit :

10'666	Taxes déchets ménages (base et poids)	254	Environnement et aménagement du territoire
5'667	Vente d'eau et taxe d'épuration	395	Contrôle des habitants
2'576	Accueil parascolaire	172	Travaux publics
1'864	Taxes déchets entreprises (base et poids)	282	Service de la sécurité
1'747	Accueil préscolaire	151	Culture, loisirs et sports
703	Ecoles	378	Chauffages à distance
304	Taxes pour les structures d'accueil	83	Forêts
891	Taxes de chiens	122	Impôt foncier
926	Locations (locatifs, champs, jardins, etc.)	111	Autres

La Commune permet de recevoir toutes les factures issues du programme ETIC au format électronique ([eBill](#)). Cependant, les éventuelles annexes continuent d'être envoyées par courrier. L'an dernier, 3'851 factures électroniques ont été émises (3'378 en 2023). Cela correspond à 14,11% du total mentionné ci-dessus, taux en augmentation.

Il existe encore des factures qui ne figurent pas dans le récapitulatif précédent, car elles sont directement éditées et envoyées par les services. Il s'agit des factures :

- pour des locations de salles ou d'infrastructures sportives, qui sont éditées et envoyées par la centrale de réservation ;
- de prestations d'espaceVAL, qui sont émises directement par celui-ci.

Dans ces deux cas, une passerelle permet ensuite à l'équipe comptable d'intégrer automatiquement toutes les informations dans les comptes de façon à produire en temps réel l'information financière et suivre par ailleurs le paiement des factures par leurs destinataires.

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement.

La comptabilité communale a fonctionné en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes, soit :

- C.C.B.B. Chauffage au bois Les Bayards S.A. (chaudière du réseau de chauffage à bois des Bayards), qui est désormais en liquidation vu qu'elle a été reprise entièrement par la commune en 2024 ;
- Copropriété du Centre sportif.

Le chef du service des finances participe par ailleurs au comité de pilotage pour la coordination dans le canton du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2).

3.2.2 Gestion financière

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclage. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières.

3.2.2.1 Gestion de la trésorerie et de la dette

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le service des finances doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu des nombreuses incertitudes liées à l'évolution des taux d'intérêt, le service essaie d'avoir une planification de la trésorerie la plus fiable possible en fonction des nombreuses contraintes, notamment la fluctuation de l'encaissement des recettes fiscales. Ainsi, l'objectif prioritaire est la limitation du risque de taux à court, moyen et long termes. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 16 caisses : la caisse principale, les caisses d'espaceVAL et de la piscine des Combes, la caisse du contrôle des habitants, la caisse des parkings de Noiraigue ainsi que sept petites caisses dans différents services (les caisses du café ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds) ;
- Un compte postal ;
- Deux comptes à la Banque cantonale neuchâteloise ;
- Un compte à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts ;
- Un compte sociétaire et un compte courant à la Raiffeisen.

Relevons que les comptes du Guichet social régional (GSR) ne figurent pas au bilan communal.

3.2.2.2 Suivi financier et maîtrise budgétaire

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chaque personne au sein de l'administration communale. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine. Elle l'est également par la mise à disposition d'accès au programme Abacus, notre système comptable. Les responsables financiers, en principe les chefs de service et secrétaires de direction, peuvent ainsi accéder en tout temps aux comptes qui les concernent. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la comptabilité.

Dans le domaine du contrôle, le service des finances intervient également en vérifiant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général. Il supervise et complète toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires. Il s'occupe également du suivi de l'ensemble des crédits-cadres en validant les demandes de tirage et contrôlant les dépenses effectives.

3.2.2.3 Soutien aux autres dicastères

Le service des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets.

3.2.3 Gestion des risques et assurance-qualité

3.2.3.1 Assurances-choses

Le service des finances centralise la gestion des assurances-choses, les assurances de personnes étant gérées par le service des ressources humaines. Les polices sont gérées en direct avec les compagnies, sans passer par un courtier.

En 2024, aucun nouveau cas en matière d'assurance n'a été ouvert auprès de nos différentes compagnies d'assurances. Néanmoins, l'année ne fut pas pour autant inactive en la matière. En effet, le service des finances a traité un certain nombre de demandes émanant des différents dicastères afin de savoir si une indemnisation était possible. Les échanges internes ou avec les compagnies n'ont pas permis d'ouvrir des dossiers.

Des deux cas en suspens ouverts en 2023 en matière d'assurance choses pour biens meubles, nous avons touché une indemnité de Fr. 3'686,45 pour l'un des cas. Ce dernier est clos. Le deuxième cas sera indemnisé durant le 1^{er} semestre 2025. Deux dossiers antérieurs restent ouverts, l'un en responsabilité civile, l'autre en matière de protection juridique. Pour finir, nous avons reçu une réponse positive de prise en charge de la part de notre assureur en responsabilité civile concernant une demande effectuée en 2023. Cette dernière était en suspens lors de la rédaction du rapport de gestion 2023. Les travaux de remise en état seront réalisés ce printemps.

La couverture d'assurance en fonction de l'évolution de l'organisation communale n'a pas fait l'objet de modifications en 2024.

3.2.3.2 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) « *recouvre l'ensemble des activités, méthodes et mesures qui servent à garantir un déroulement conforme et efficace de l'activité des unités administratives* » ([règlement communal des finances](#), art. 6.1). La loi cantonale impose la formalisation du SCI sur le plan des finances.

Il s'agit de prendre les mesures permettant de :

- protéger la fortune de la commune ;
- garantir l'utilisation adéquate des fonds conformément aux principes de la légalité, de l'urgence et de l'emploi efficace et économe des fonds ;
- prévenir ou déceler des erreurs et des irrégularités dans la tenue des comptes ;
- garantir la régularité de la tenue des comptes et la fiabilité des rapports.

Concrètement, l'élaboration du manuel a identifié 39 risques ; ceux-ci sont maîtrisés par 99 contrôles ou procédures internes. Aux indicateurs comptables présentés en annexe aux comptes annuels, nous avons ainsi ajouté divers indicateurs, détaillés ci-dessous. Concernant ceux relatifs au risque de manque de liquidités (premier tableau), nous constatons un retour aux valeurs de 2022 voire meilleures. L'explication provient principalement de la consolidation de notre portefeuille d'emprunts en transformant des emprunts à court terme en des emprunts à moyen et long termes.

Des indicateurs qui renseignent sur le risque d'illiquidité

Indicateur	Signification	Idéal	2024	2023	2022
Cash ratio	Part des dettes à court terme que la commune peut rembourser avec ses liquidités actuelles	>25%	18,5%	13,8%	14,8%
Quick ratio	Part des dettes à court terme que la commune pourrait rembourser en recouvrant toutes ses créances et en utilisant toutes ses liquidités	>100%	101,0%	77,7%	97,5%
Current ratio	Part des dettes à court terme et des provisions que la commune pourrait rembourser en liquidant son patrimoine financier	>200%	150,6%	123,3%	155,5%

Des indicateurs qui renseignent sur le fonctionnement du service

Indicateur	Rythme du contrôle	2024	2023
Factures fournisseurs : délai moyen entre la date de facture et la date de paiement	Mensuel	27,4 jours	27,5 jours
Factures débiteurs : délai moyen entre la validation d'une facture et son traitement par le service de la comptabilité	Hebdomadaire	< 1,5 jour	< 1,5 jour
Débiteurs : pourcentage de débiteurs pour lesquels l'encaissement prend plus de 90 jours	Mensuel	3,09%	3,94%
Contrôle budgétaire	Mensuel	16 avis	19 avis
Respect de la sphère de responsabilité comptable par les services	Mensuel	0 correction 8 admis	0 correction 5 admis
Respect des crédits d'investissement	Mensuel	2 écarts 1 correction	2 écarts 4 corrections
Demande de paiement des subventions promises	Trimestriel	0 oubli	0 oubli

Durant l'année 2024, les vérifications du système de contrôle interne ont confirmé que les processus comptables continuent de fonctionner à satisfaction dans la commune de Val-de-Travers.

3.2.4 Impôts

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique, à l'exception de l'impôt foncier sur les personnes morales. Le service des finances se charge également de gérer l'impôt des personnes qui partent à l'étranger ; nous avons traité 21 dossiers durant l'année écoulée. Depuis 2023, l'Etat de Neuchâtel nous transmet les décomptes de taxation. En conséquence, le calcul de l'impôt n'incombe plus au service des finances. De plus, l'Etat se charge également en direct de l'encaissement ou du remboursement des montants dus. Ainsi, la commune n'est plus que l'intermédiaire entre les services de l'Etat et les citoyens.

Le Canton sollicite également la commune lors de demandes de remises d'impôt, qui présentent les statistiques suivantes pour l'année écoulée :

Dossiers traités	Préavis du service cantonal	Préavis communal	Décision du chef de département	Montant total remis
9	4 positif	4 positif	4 remise	Fr. 4'062.25

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le Canton établit des tableaux de bord mensuels sur la taxation fiscale, ceci tant pour les personnes physiques que morales. De tels tableaux sont également dressés pour la répartition du fonds des personnes morales et l'impôt foncier sur

les personnes physiques. A partir du mois d'avril, le chef de dicastère reçoit mensuellement le résultat du suivi des impôts communaux et en informe régulièrement le Conseil communal.

Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaille l'évolution des impôts directs ; nous ne nous étendrons pas ici sur le sujet.

Au chapitre des impôts, le service est par ailleurs responsable de valider la capacité contributive des parents domiciliés à Val-de-Travers pour le calcul du tarif de l'accueil des enfants (structures d'accueil extrafamilial ainsi qu'accueil familial de jour).

Le service des finances assure finalement lui-même la perception de la taxe des chiens ; son montant est de 120 francs. Cet impôt a rapporté 132'780 francs l'an dernier ; de cette somme, 32'790 francs ont été reversés à l'Etat. 1'072 taxes entières ont été facturées ; s'y ajoutent 37 demi-taxes pour les chiens décédés ou cédés durant le premier semestre et 20 demi-taxes pour des chiens nés durant le premier semestre. Quelques taxes 2023 ont été facturées en 2024 à cause d'annonces tardives, tandis que d'autres ont dû être remboursées quand le décès n'avait pas été annoncé avant la facturation de la taxe. Douze chiens stationnés sur le territoire communal sont exonérés de la taxe en vertu du règlement communal en la matière.

3.3 Effectif du personnel

En fin d'exercice 2024, l'effectif du service des finances compte 3,45 EPT, répartis comme suit :

Un chef du service	100 %
Une cheffe comptable	70 %
Un comptable	80 %
Une secrétaire comptable	60 %
Une collaboratrice spécialisée	35 %

A la suite des modifications des dicastères durant l'année 2024, le taux d'activité de la collaboratrice spécialisée est passée de 50 % à 35 %. En effet, 5 % ont été transférés au DSCSC pour des missions dans le domaine de la cohésion sociale et 10 % au DTEM pour reprendre des tâches administratives en lien avec la sylviculture et l'agriculture. A noter également que le service des finances compte un apprenti en 3^e année.

3.4 Commissions

En matière financière, il n'existe aucune commission du Conseil communal dès lors que la commission de gestion et des finances (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF joue également un rôle consultatif envers le Conseil communal.

La CGF a siégé à huit reprises et était composée des membres suivants :

	<i>Du 1^{er} janvier au 30 juin</i>	<i>Du 1^{er} juillet au 31 décembre</i>
Président	Hirschy Jean-Marc (PS)	Wyss Pierre-Alain (PLR)
Vice-présidente	Rufener Eschler Céline (PLR)	Robert-Nicoud Fabienne (PS)
Secrétaire	Vaucher Philippe (POP)	Rosselet-Christ Niels (UDC)
Membre	Fahrni Olivier (PLR)	Dreyer Florian (PLR)
Membre	Iseppi Alexandre (PLR)	Hirschy Jean-Marc (PS)
Membre	Margot Emil (PS)	Margot Emil (PS)
Membre	Mermet Cécile (PS)	Perrin Marie-France (Agora)
Membre	Rosselet-Christ Niels (UDC)	Rufener Eschler Céline (PLR)
Membre	Rossetti Jean-Michel (PLR)	Vaucher Philippe (POP)

3.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

L'année 2024 a été marquée par la refonte du paramétrage des services dans Abacus à la suite des modifications intervenues dans les dicastères. Afin de correspondre aux nouveaux organigrammes communaux, certains services ont été supprimés et d'autres ont été créés. Certaines dénominations ont également été revues. Les réflexions menées ont permis de remettre en perspective notre manière de fonctionner sur différents sujets. Ainsi, il a été constaté que certains processus mériteraient d'être améliorés et surtout de trouver une meilleure synergie entre les entités administratives et le service des finances. Nous pouvons notamment citer :

- validation des factures fournisseurs dans le système Abacus ;
- suivi des postes ouverts débiteurs ;
- processus d'acquisitions.

L'objectif 2025 sera de finaliser les démarches entreprises et d'accompagner la mise en place des mesures choisies.

La fin de l'année 2024 a été marquée par la modification du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes ([RLFinEC](#)), lui-même découlant de celle en 2022 de la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes ([LFinEC](#)). Ces mises à jour entraînent des adaptations au niveau communal. Certaines ont déjà été réalisées avec une mise en œuvre en 2025. Citons notamment la création d'une réserve d'entretien du patrimoine financier communal ou encore un arrêté du Conseil communal définissant les modalités de prélèvement au fonds « taxes d'équipement ». Il reste une grande étape à entreprendre et qui occupera le service des finances en 2025 : la refonte du règlement communal des finances qui date de décembre 2015.

Pour terminer, notons que le SIEN a entrepris des réflexions sur le remplacement du système de facturation ETIC. Un groupe de travail au niveau cantonal, dans lequel participe la cheffe comptable, a été créé afin de définir les besoins des différents intervenants.

4 SERVICE DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME

4.1 Rôle et fonction du service

Comme son nom l'indique, le service de l'économie et du tourisme s'occupe de développement économique et touristique. Jusqu'en mars 2024, il faisait partie de la direction de l'économie et des finances. Depuis lors, il apparaît clairement comme un service à part entière.

En matière de développement économique, le rôle de la commune est principalement centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, le réseautage public-privé et interentreprises ainsi que les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat. Le travail effectué dans ce secteur repose principalement sur la chargée de mission à l'économie (poste à 35%) et le chef de dicastère, avec l'appui du secrétariat du service des finances.

La commune, principalement par le chef de dicastère, assume un rôle de coordination entre les acteurs du tourisme régional, en organisant les rencontres de la Table ronde touristique, en s'impliquant notamment au sein du comité de Tourisme neuchâtelois ainsi que dans celui de Destination Val-de-Travers et de l'association Pays de l'absinthe, associations auxquelles elle apporte également un soutien financier.

4.2 Activités 2024

4.2.1 Economie

Evoquées dans les rapports de gestion précédents, les démarches initiées avec la maison Voutilainen et Jacot Chocolatier ont eu des concrétisations différentes. Pour mémoire, la marque horlogère a acheté à la commune l'ancienne école d'horlogerie de Fleurier, rue Daniel-Jeanrichard 4, pour y entreprendre des travaux de rénovation afin d'y installer un atelier de mécanique et de guillochage (Brodbeck Guillocheur Sàrl). L'inauguration a eu lieu en septembre 2024.

Quant au chocolatier, son intention de créer un musée de la haute chocolaterie à Môtiers dans l'ancienne grange des Six-Communes a dû être revue à la baisse. A la place, Jacot chocolatier a décidé de déplacer une partie de sa production. A fin 2024, les travaux étaient pratiquement terminés.

L'accompagnement des actions en faveur de l'économie de proximité (principalement par le biais de l'association Val'action) a été maintenu, voyant le succès du Val', la « monnaie locale » du Val-de-Travers. Celui-ci se trouve par ailleurs mis à l'honneur du nouveau kit d'accueil des nouveaux collaborateurs des entreprises locales, finalisé en 2023 et distribué dès 2024. La commune a également soutenu financièrement l'action annuelle de vente de Val' en fin d'année, permettant ainsi de dépasser le million de francs de billets vendus depuis la création de la monnaie fin 2016.

La disponibilité de locaux et de surfaces pour les activités économiques demeure par ailleurs une préoccupation constante. Un inventaire des parcelles en mains communales est en cours de finalisation avec le service communal de l'aménagement du territoire. Dans le même cadre, le projet de valoriser davantage le site Dubied représente un enjeu important, qui a connu une importante avancée en 2024 avec de nombreux échanges avec l'association des propriétaires. Nous vous renvoyons au rapport de gestion du DTEM à ce sujet.

Le Cocktail des entreprises a été organisé au printemps, avec le soutien de la Banque cantonale neuchâteloise, et a connu à nouveau un très grand succès de fréquentation. En collaboration avec les principales entreprises horlogères et les boulangeries locales, le Pain des horlogers a été proposé lors de chaque changement d'heure.

Tant le chef de dicastère que la chargée de mission (qui consacre une part variable de son temps aux actions de communication et de promotion pilotées par la chancellerie) ont été impliqués dans les travaux

liés à la promotion de la domiciliation. En juin, un deuxième axe stratégique a été lancé avec la mise en place de nouvelles mesures visant spécifiquement les pendulaires³. Plusieurs grandes entreprises locales ont accueilli les intervenants cantonaux et communaux.

L'annonce de la fermeture potentielle de l'office postal de Couvet a conduit la commune et le chef de dicastère à rencontrer les représentants de La Poste à plusieurs reprises pour trouver des solutions pour la population et pour les commerçants. La décision définitive sera prise en 2025.

4.2.2 Tourisme

Dans le domaine touristique, un des principaux projets portés par les acteurs locaux, en lien avec la Commune, reste celui de l'association Destination Val-de-Travers. Portant sur la structuration et la professionnalisation des réseaux thématiques déterminés par l'association, cette action soutenue par la Confédération (au travers du programme Innotour) et le Canton s'est terminée en juin 2024.

Pour battre le fer pendant qu'il est chaud, les acteurs touristiques ont poursuivi leurs efforts pour rendre le Val-de-Travers toujours plus attractif via deux nouveaux projets : l'obtention du label Swisstainable⁴ (formellement reçu en mars 2025) et la volonté pour la région de devenir une destination pour les familles. Un dossier NPR (nouvelle politique régionale) est en cours de rédaction au sein de Destination Val-de-Travers pour un dépôt prévu en 2025.

Un autre projet d'importance est l'acceptation par le Conseil général d'un troisième crédit-cadre de 1'500'000 francs favorisant la mise en œuvre de projets relevant de la politique régionale en mai 2024⁵. Cet outil a immédiatement permis de soutenir la société coopérative Télésiège Buttes - La Robella et Téléskis Chasseron Nord (TBRC) pour finaliser la phase III du projet Avenir Robella 2025-2065⁶. Vu les enjeux financiers, la commune continue de suivre le dossier de près, notamment par le chef de dicastère qui siège dorénavant au sein du conseil d'administration de l'entreprise comme invité. Le rapport final de TBRC devrait être finalisé fin 2025 ou début 2026.

Durant l'année, des discussions ont eu lieu avec Destination Val-de-Travers pour un rapprochement au niveau des séances entre les acteurs touristiques. L'association et la commune ont finalement décidé d'organiser ensemble la table ronde touristique dès 2025 ; plusieurs événements seront donc prévus permettant de réunir les acteurs locaux et échanger sur leurs projets.

La Maison de l'absinthe, autre grand partenaire touristique de la commune, a connu des changements importants en 2024 avec le départ de son directeur fin juin. En tant que membre du conseil de fondation, le chef de dicastère a participé à la sélection du nouveau directeur qui a commencé en septembre, au moment de l'inauguration de la nouvelle exposition temporaire.

Depuis son lancement en 2018, la chargée de missions participe à l'organisation d'Absinthe en fête, en collaboration avec des représentants de l'Association interprofessionnelle de l'absinthe (AIA), de l'association Pays de l'absinthe, de la Maison de l'absinthe et de Destination Val-de-Travers.

Rappelons pour conclure que la Commune détient plusieurs structures à vocation touristique, telles qu'espaceVAL et la piscine des Combes, le camping du Val-de-Travers situé à Fleurier (lequel a vu sa fréquentation fortement augmenter ces dernières années) ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti.

³ Cf. www.val-de-travers.ch/sinstaller

⁴ Swisstainable est une initiative suisse dédiée au tourisme durable, conçue par et pour le secteur touristique. Ce programme met l'accent sur le développement durable de la Suisse en tant que pays touristique.

⁵ www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2024-05/04-credit-cadre-politique-regionale_0.pdf

⁶ www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2024-05/05-rcg-information-projet-avenir-robella_0.pdf

4.3 Effectif du personnel

En fin d'exercice 2024, l'effectif du service de l'économie et du tourisme compte une chargée de missions à 0,35 EPT.

4.4 Commissions

Sur un plan politique, le chef du dicastère assume la présidence de l'Association Région Val-de-Travers (ARVT). Il siège en outre dans le conseil d'administration d'objectif:ne (anciennement RUN). Il représente aussi la région au sein de l'Aire de Proximité Mont d'Or-Chasseron (espace de travail franco-suisse dans le cadre de la Conférence trans-jurassienne). Il est membre de la Conférence des directeurs communaux (CDC) Economie et finances, de l'Association des communes neuchâteloises,

Le chef de dicastère siège également en tant que membre ou invité au sein des conseils ou comités des entités suivantes :

- Pour la partie « économie » : Association du Réseau des Fleurons, Fondation Qualité Fleurier, Fondation pour le patrimoine et les savoir-faire horlogers du Val-de-Travers, Microcity SA, Société coopérative de consommation Le Foyer, dispositif Covoiturage Arc Jurassien, Cautionnement romand Neuchâtel ;
- Pour la partie « tourisme » : Destination Val-de-Travers, Fondation Champ-du-Moulin, Hôtel de l'Aigle SA, Jura & Trois-Lacs, Maison de l'Absinthe, Navistra SA, Pays de l'absinthe, Association Sauver La Robella, TBRC, Tourisme neuchâtelois, Maison de l'Industrie (MADI), Commission intercantonale du haut plateau du Creux-du-Van.

4.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

L'année écoulée a été marquée par le départ fin février de Frédéric Mairy, qui a dirigé l'économie et le tourisme durant de nombreuses années. Le nouveau chef de dicastère a donc dû s'approprier tous les dossiers et thèmes de ce nouveau service.

Au niveau de l'économie, la situation restait relativement solide en 2024 (les revenus fiscaux record le démontrent) mais plusieurs entreprises commencent à souffrir d'une évolution conjoncturelle difficile à prévoir. La commune a continué à accompagner les entreprises déjà installées et qui souhaitent s'installer ; elle continuera à le faire.

Pour ce qui est du commerce de proximité, le dynamisme local reste solide mais subit des contraintes importantes pour la survie des petits commerçants. L'association Val'Action est un acteur incontournable pour la commune dans ce domaine.

Pour le tourisme, la grande force de notre région réside dans le fonctionnement en réseaux des nombreux acteurs. La commune accompagne donc dans la mesure de ses moyens ces personnes physiques et ces entités. Plusieurs projets d'importance sont actuellement en cours parmi plusieurs groupes ; certains de ces projets auront potentiellement besoin de l'appui financier de la commune au travers de soutien ponctuel ou au travers du crédit-cadre. Le service de l'économie et du tourisme suivra ces dossiers et les remontrera aux autorités compétentes.

5 SERVICE DE SECURITE DE PROXIMITE ET DE PREVENTION INCENDIE (SPPI)

5.1 Sécurité de proximité

5.1.1 Rôle et fonction du service

L'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la police neuchâteloise ([LPol](#)) en date du 1^{er} janvier 2015 a entraîné une augmentation des missions de compétence communale, certaines devant impérativement être exécutées par un agent de sécurité publique (ASP) et d'autres pouvant être exécutées par du personnel administratif.

En l'occurrence, une cinquantaine de tâches ont été identifiées dans le règlement d'exécution de la loi sur la police ([RELPol](#)), du 22 juin 2015, comme de compétence communale, notamment dans les domaines suivants :

- surveillance des écoles ;
- surveillance, visibilité, prévention, médiation et répression ;
- notification d'actes divers ;
- objets trouvés ;
- contrôle des véhicules au repos ;
- retraits de plaques ;
- gestion du trafic (manifestations, enterrements, planification et déviations) ;
- autorisation et contrôle de l'utilisation accrue du domaine public (notamment en cas de manifestations, marchés, forains, cirques, foires, manifestations sportives et festives, ventes) ;
- application de la réglementation cantonale et communale.

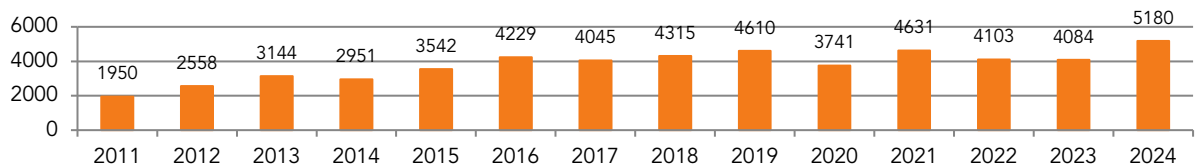
5.1.2 Activités 2024

En sus de sa mission d'interlocutrice de la Police neuchâteloise (PONE), la sécurité de proximité est intervenue dans les domaines suivants :

- gestion et notification de 5'180 commandements de payer ;
- établissements publics : 27 préavis formulés pour l'ouverture d'établissements publics et trois prolongations occasionnelles d'horaire d'ouverture ;
- sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PONE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, auxiliaires de circulation, police du commerce et établissements publics) ;
- 73 retraits de plaques sur l'ensemble de la région à la demande du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) ;
- 102 remises d'actes judiciaires à la demande des autorités judiciaires ;
- objets trouvés : 111 objets déposés, photographiés et répertoriés sur le site internet de la commune (www.val-de-travers.ch/objets-trouv%C3%A9s) ;
- gestion complète de la foire de Couvet (132 exposants pour la foire de printemps et 139 pour celle d'automne) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (18 forains et 36 marchands) ;
- plans de signalisation : gestion de 19 dossiers pour fermetures de route, déviations, manifestations et travaux ;
- application du règlement de police avec notamment 41 avertissements ou dénonciations pour dépôt illicite de déchets ;
- véhicules abandonnés (plusieurs campagnes d'avertissement) ;
- police sanitaire et salubrité publique (9 dossiers traités) ;
- application de la législation sur la circulation routière (1'434 amendes d'ordre distribuées) ;

- renseignements à la population.

Évolution des notifications de commandements de payer



Cette année encore, les ASP ont accentué leur présence aux abords des écoles dans le but de résoudre des problèmes de circulation et de stationnement et sont régulièrement intervenus pour l'élimination des véhicules sans plaque.

A noter que 728 heures de travail ont été consacrées aux manifestations. 119 demandes de manifestation ont été traitées et 130 préavis ont été rendus au service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dans le cadre des demandes de manifestation.

L'ASP responsable des chantiers participe aux séances de chantier lorsque la circulation routière est perturbée. En 2024, il a assisté à 34 séances de chantier, soit 55 heures, principalement organisées dans le cadre des travaux du chauffage à distance de Couvet et des Bayards, le chantier de la gare de Couvet, mais également liées à plusieurs chantiers dans les autres villages.

D'autre part, les séances régulières avec la PONE permettent d'assurer l'échange d'informations.

Les deux parkings payants de Noiraigue ont largement rempli leur rôle durant toute la belle saison. Les ASP ont régulièrement été sollicités pour réguler et sanctionner le stationnement et les flux de véhicules. Les auxiliaires de circulation ont été engagés durant le week-end de Pâques.

5.1.3 Commission des naturalisations et des agrégations (CNAT)

Le secrétariat de direction assure l'administration de la commission des naturalisations et des agrégations (CNAT) du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission).

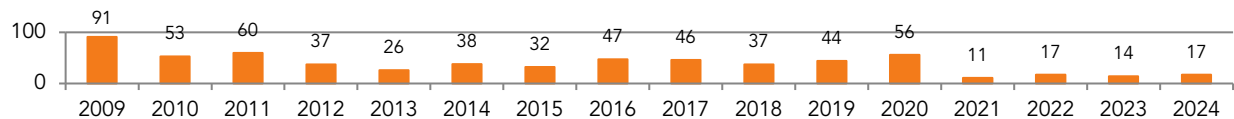
Depuis le 1^{er} juillet 2024, les membres de la CNAT sont :

Christiane Barbey-Weber (UDC)	Adrien Pagnier (PLR)
Nathalie Buri-Beeler (PS)	Thierry Ray (AGORA)
Katia Della Pietra (PS)	Pierre-Alain Rohrer (PLR)
Nicolas Joye (PLR)	

La commission ne s'étant pas réunie depuis la nomination de ses membres, le bureau n'est pas constitué.

Les personnes naturalisées en 2024 sont au nombre de 17, dont 13 majeures et 4 mineures.

Nombre de naturalisations par année



Durant l'année écoulée, onze personnes ont obtenu la naturalisation ordinaire. Ces personnes sont désormais originaires de la commune de Val-de-Travers. D'autre part, six personnes ont pu bénéficier de la procédure facilitée par l'intermédiaire de leur conjoint ou d'un parent, déjà suisse. Ces personnes ont pris l'origine de leur conjoint ou du parent.

Les personnes naturalisées en 2024 sont issues de cinq pays différents, dont voici le détail :

États-Unis	1	Portugal	4
France	10	Somalie	1
Philippines	1		

Actuellement, six dossiers sont en attente de la décision de naturalisation de l'État.

La loi fédérale sur la nationalité suisse ([LN](#)) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les candidats à la naturalisation doivent dorénavant remplir davantage de conditions telles que maîtriser le français et avoir des connaissances de base en histoire, géographie et politique. De plus, seules les personnes au bénéfice d'une autorisation d'établissement ont accès à la naturalisation.

5.1.4 Groupe circulation

Le groupe circulation est une commission interne à l'administration qui regroupe les chefs des dicastères chargés des infrastructures, du territoire et de la protection de la population. La secrétaire de direction de la protection de la population, le voyer-chef, l'urbaniste-aménagiste et l'agent de sécurité publique responsable des chantiers participent également aux séances.

Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches et ayant un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public, limitation de la vitesse, etc.) ; il se saisit aussi régulièrement de dossiers de lui-même ou à la demande de services communaux ou cantonaux. En 2024, le groupe circulation s'est réuni à dix reprises et a traité 109 dossiers. Voici un aperçu de l'évolution du nombre des dossiers traités par village et par année :

Village	2020	2021	2022	2023	2024
Les Bayards	2	6	3	4	0
Boveresse	2	6	5	3	9
Buttes	4	7	6	4	3
Couvet	13	22	20	17	26
Fleurier	26	18	18	18	30
Môtiers	11	13	13	11	15
Noiraigue	13	10	13	8	5
Saint-Sulpice	3	5	4	6	5
Travers	3	2	5	2	9
Projets régionaux	6	6	8	9	7
Total	83	95	95	82	109

5.1.5 Effectif du personnel

Pour assurer le suivi des dossiers courants, la sécurité de proximité a nécessité un effectif de 3,8 EPT :

Un agent de sécurité publique, responsable	100 %
Un agent de sécurité publique	100 %
Un agent de sécurité publique	50 %
Pool de secrétaires	130 %

5.1.6 Auxiliaires de circulation

La section des auxiliaires de circulation, formée de 11 volontaires, est sous la responsabilité du SPPI. Dans le courant de l'année 2024, trois auxiliaires ont suivi la formation cantonale de régulation afin d'obtenir la certification.

La section a été engagée 18 jours dans le cadre de manifestations (Carnavallon, chant des enfants à espaceVal, Swiss Canyon Trail, Abbaye de Buttes, Abbaye de Môtiers, fête de la Jeunesse à Travers, fête villageoise à Saint-Sulpice, fête de la Jeunesse à Couvet, Abbaye de Fleurier, 1^{er} Août, fête du Sel, fête des Fontaines à Buttes et à Môtiers, BCN Tour). De plus, la section a été appelée à assurer la circulation et le stationnement à Noiraigue durant le week-end de Pâques, soit durant quatre jours.

5.1.7 Projets réalisés en 2024

Les agents de sécurité publique, en collaboration avec le dicastère des infrastructures, ont finalisé la mise en place de la zone 30 à Noiraigue, à Travers et à Môtiers et soumis à l'aval du service cantonal des ponts et chaussées (SPCH) la mise en place de zones 30 et de rencontre à Fleurier. En 2025, la signalisation sera mise en place et le marquage réalisé dans ce village.

Comme annoncé dans le précédent rapport de gestion, les discussions se sont poursuivies avec la police neuchâteloise pour la mise en place de patrouilles pédestres conjointes. Celles-ci débuteront en 2025 selon un planning prédéfini.

5.2 Prévention incendie

5.2.1 Rôle et fonction du service

La prévention incendie a pour but de limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal. Selon la loi cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours ([LPDIENS](#)), du 27 juin 2012, et son règlement d'application ([RALPDIENS](#)), du 24 mars 2014, les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), notamment en ce qui concerne :

- les visites périodiques de bâtiments ;
- les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- la sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- le contrôle des demandes de permis de construire ;
- les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAi.

5.2.2 Commission de police du feu

Le service de prévention incendie bénéficie du travail réalisé par la commission de police du feu (CPF), présidée par le chef de dicastère et forte de 17 commissaires bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois organisées par le dicastère (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers). Les membres de la commission sont :

Benoît Simon-Vermot Président	Jean-Claude Blaser Vice-président	Michel Giroud Secrétaire		
Alexis Bieler	Julien Borel	Albano Boscaglia	Denis Cherbuin	Thierry Chuat
Sébastien Cloléry	Laurent Jutzeler	Alexandre Macherel	Michel Napoli	Xavier Lhorme
Jean-Paul Robert	Mickaël Rub	Steve Schimmer	Claude Schornoz	Derek Struchen

Le responsable de la prévention incendie assume toutes les visites complexes, comme par exemple les établissements publics, les grands magasins et les bâtiments industriels. Il est également en mesure d'établir les concepts de protection incendie pour les mêmes types de bâtiment.

Depuis août 2021, ses compétences en matière d'inspection périodique des bâtiments à risque en matière de prévention contre les incendies et les dangers dus aux éléments naturels sont mises à disposition des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, via des mandats de prestation.

5.2.3 Activités 2024

À partir de 2020, les bâtiments sont répartis en deux catégories, à risque d'incendie modéré ou élevé. Ils sont désormais inspectés respectivement tous les 10 ou 5 ans au lieu de tous les 1, 2, 4 ou 8 ans.

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

Type de visite	2020	2021	2022	2023	2024
Nouveau bâtiment / changement d'affectation / transformation	39	24	8	19	33
Bâtiments devant être visités tous les 10 ans	73	260	273	382	76
Bâtiments devant être visités tous les 5 ans	0	10	7	7	2
Nombre total de bâtiments visités	112	294	288	408	111

Ces 111 visites ont donné lieu à 26 décisions rendues pour non-conformité.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre d'incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi améliorée et les frais de sinistre diminués.

Suivant une planification quadriennale, le responsable de la prévention incendie a participé, en collaboration avec la cheffe du service communal de l'accueil de l'enfance (SAE) ainsi qu'avec le service de défense incendie et de secours (SDIS) aux exercices d'évacuation des structures pré- et parascolaires.

Sous l'égide de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), il a également participé en étroite collaboration avec le commandant du SDIS à la campagne de sensibilisation incendie en milieu scolaire. Ils ont dispensé sept leçons de 45 minutes à des classes de 7^e année dans les villages de Couvet et de Fleurier.

Le service de prévention incendie a traité 43 demandes d'installations ou remplacements de chauffage.

5.2.4 Effectif du personnel

Pour assurer le suivi des dossiers courants en matière de police du feu, la prévention incendie a nécessité un effectif de 1 EPT :

Un agent de sécurité publique, responsable	50 %
Pool de secrétaires	50 %

Le travail accompli par les membres de la commission est précieux et d'autant plus conséquent qu'il permet à la commune de limiter l'effectif professionnel consacré à cette mission.

5.3 Commissions

A noter encore que le chef de dicastère siège au Conseil cantonal de pilotage de la sécurité publique (CPSP) ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de la sécurité publique (CDC-Sécurité) de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

6 SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

6.1 Rôle et fonction du service

Le service de défense incendie et de secours (SDIS) est chargé :

- d'engager l'ensemble des moyens et des mesures qui permettent de lutter contre le feu ;
- d'engager l'ensemble des moyens et des mesures d'urgence visant à sauver les personnes et les animaux, à réduire les dégâts à l'environnement et à préserver les biens lors d'événements autres que les incendies ;
- de respecter les exigences qui définissent, pour chaque mission la qualité de l'intervention ou le niveau de sécurité qui doit être respecté sur l'ensemble du territoire cantonal.

Le SDIS est géré par la commune de Val-de-Travers, mais intervient également dans les communes des de La Côte-aux-Fées et des Verrières, conformément à la convention liant les trois communes concernant la protection de la population de la région du Val-de-Travers, établie le 7 décembre 2022⁷.

Il assure également, sous la responsabilité d'un officier professionnel, des missions de secours (MS) déléguées relatives :

- au secours routier : désincarcération pour les véhicules légers, premières mesures sur véhicules lourds et incendie dans les tunnels ;
- à la défense contre les hydrocarbures : premières mesures lors d'écoulements sur le réseau routier, dans les bâtiments et ouvrages ainsi que sur les cours d'eau, rivières et plans d'eau ;
- au domaine ferroviaire : premières mesures de sauvetage et de sécurisation ;
- dès le 1^{er} juin 2024, missions d'assistance aux secours sanitaires (relevage de personnes, aide au portage et évacuations sanitaires) ;
- à la mise en place d'une organisation permettant de répondre aux standards de sécurité.

Le périmètre est élargi pour les engagements MS à l'est jusqu'aux Petits-Ponts et au nord jusqu'à La Brévine et sur la route cantonale (RC) 2225 reliant cette localité au Cernil.

6.2 Activités 2024

Pour des sapeurs-pompiers de milice, le nombre d'exercices et d'interventions représente une part importante du temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du détachement de premier secours 2 (DPS 2) qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

Tous les engagements déclenchés par la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) ont été accomplis avec le personnel requis et en toute sécurité pour les intervenants et les personnes secourues.

Les temps de référence en matière de délai de réponse émis par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) ont été atteints dans 100 % des cas pour les alarmes feux et éléments naturels (F/EN) et 88 % pour les missions de secours (MS).

Le SDIS a également assuré la sécurisation du brûlage du Bonhomme hiver lors du Carnavallon et la sécurisation des places de tirs de feux d'artifices communaux et privés des fêtes nationales qui se sont déroulées à Boveresse et à La Côte-aux-Fées.

⁷ Cette convention a permis de constituer un Conseil régional de sécurité publique (CRSP) permettant de déterminer une politique commune de sécurité publique entre les trois communes. Le CRSP regroupe les conseillers communaux responsables de la sécurité publique des communes signataires.

En 2024, il n'y a pas eu besoin de renforts à apporter au service des travaux publics pour le déneigement des bornes hydrants.

En mai, nous avons réceptionné les deux pompes d'épuisement du dispositif des crues à Travers et finalisé le plan d'intervention dédié avec un mandataire externe, le voyer-chef, le commandant de la protection civile et le responsable du service de sécurité de proximité.

Conformément au plan quadriennal 2021-2024 validé par le Conseil communal, plusieurs échanges avec la population ont été organisés :

- Portes ouvertes lors d'exercices organisés en automne par les détachements de premiers secours (DPS) aux Bayards, à Travers et à Fleurier, ceci avant la soirée d'information du recrutement 2025 qui s'est déroulée à Fleurier début novembre ;
- Téléthon aux Bayards, à La Côte-aux-Fées, à Fleurier, à Couvet et à Travers en décembre.

6.2.1 Formation

Les formations internes et externes sont une part importante des activités du personnel de milice et visent à :

- assurer la sécurité et préserver la santé des intervenants ;
- fournir des secours de qualité ;
- garantir la mise à jour des connaissances ;
- tenir compte de l'évolution de la technologie des bâtiments ;
- mettre en œuvre les nouveaux outils et techniques d'intervention ;
- s'adapter aux nouvelles missions liées aux changements climatiques ;
- développer la cohésion, les liens de camaraderie et d'amitié au sein du personnel.

Elles se sont déroulées comme suit :

Type d'exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Exercices de lutte contre le feu	32	55	37	30	44
Chauffeurs	43	33	20	22	25
Séances d'état-major, représentations diverses, visites de bâtiments	16	13	32	34	49
Entretien du matériel et des véhicules	14	19	17	18	13
Exercices officiers et sous-officiers	8	8	8	8	8
Formation antichute	1	5	4	3	4
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	10	19	11	14	17
Formation des jeunes sapeurs-pompiers (JSP), y compris séance d'état-major de section	4	7	6	13	27
Secours routier	1	2	3	3	5
Tonne-pompe ou autre véhicules	13	2	4	5	18
Chimique, hydrocarbure	2	2	3	2	2
Recrutement	3	3	4	5	5
Sauvetage de personnes et animaux	0	0	1	11	3
Total des exercices et séances	149	168	150	168	220

Avec la réorganisation et la création de trois sections au sein du DPS 2, la formation liée à la protection respiratoire par DPS, la formation d'un chauffeur poids lourd, la formation sur l'utilisation et la maintenance des pompes d'épuisement du dispositif des crues de Travers ainsi que la réorganisation du cursus des JSP, le nombre de formations a fortement augmenté.

RAPPORT DE GESTION

En plus de cela, 174 personnes se sont perfectionnées en participant à des formations externes cantonales ou fédérales, selon la répartition ci-dessous :

- 298 jours de formation dédiés aux thèmes feux et éléments naturels (F/EN) (- 5.1%) ;
- 27 jours de formation dédiés aux missions de secours (MS) (+ 17.39 %).

Il faut également relever que nos huit instructeurs fédéraux fonctionnent très régulièrement comme chefs de classe au sein des cours organisés par l'ECAP, la CSSP, la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP), le Groupement des inspecteurs cantonaux latins et au sein d'entreprises privées. Le bon niveau de formation est ainsi maintenu sur le plan des techniques d'intervention, sur les nouveaux matériels et véhicules, ce qui est très profitable à l'instruction dispensée en interne.

Le commandant et le chargé de la prévention incendie de la commune de Val-de-Travers ont dispensé la formation de prévention incendie mise en place par l'ECAP et destinée aux classes de 7^e année du Cercle scolaire du Val-de-Travers.

6.2.2 Interventions

Nous constatons une augmentation de 6.58 % du nombre d'interventions par rapport à 2023. Cela s'explique entre autres par l'augmentation significative du nombre des :

- inondations dues aux éléments naturels en juin et juillet dans les villages de Couvet et de Fleurier ;
- récupérations d'hydrocarbures sur route, terrain et cours d'eau ;
- assistances aux secours sanitaires : relevage de personnes, aide au portage et évacuations sanitaires avec le camion échelle pour différents services d'ambulances.

Répartition des interventions par commune

Commune	2020	2021	2022	2023	2024
Val-de-Travers	93	110	127	144	152
Les Verrières	2	3	4	1	4
La Côte-aux-Fées	9	3	5	5	4
Autre(s) : Monthey, Sierre, La Brévine	1	0	1	1	2
Total	105	116	137	151	162

Nombre d'interventions, détaillées par type

Interventions	2020	2021	2022	2023	2024
Alarme automatique	24	33	26	31	18
Inondations	14	16	11	38	38
Feux	30	14	28	26	35
Assistance aux secours sanitaires (ASS)	10	8	43	28	37
Sauvetage d'animaux	3	4	1	2	4
Chimique	1	2	2	2	3
Divers, éléments naturels (chutes de matériaux)	2	3	0	2	1
Hydrocarbures	12	19	12	14	15
Interventions au profit de la collectivité publique	1	4	0	2	3
Secours routier / aéronefs	5	8	5	2	5
Domaine ferroviaire	0	0	1	2	0
Tunnels et autoroutes	0	0	2	1	2

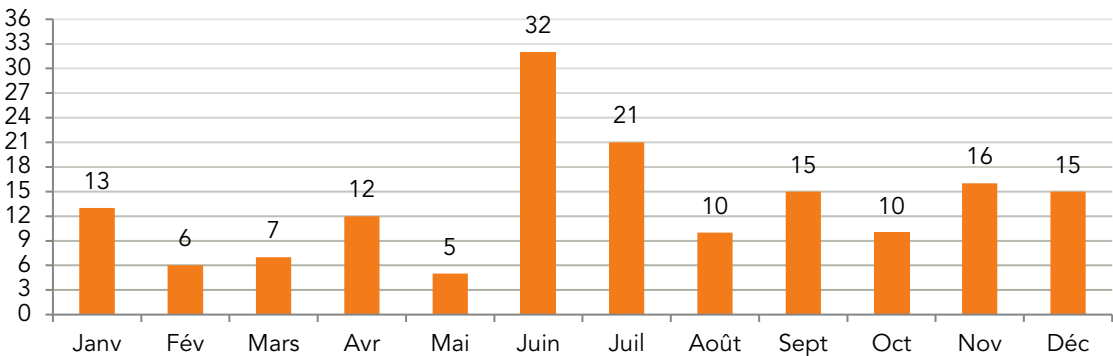
Grimp (groupe de recherche et d'intervention en milieux périlleux)	1	0	0	1	0
Technique ouverture de portes	2	3	6	3	1
Total interventions	105	116	137	154	162

Un engagement hors du canton s’est déroulé du 30 juin au 2 juillet en Valais lors des inondations qui ont touché ce canton. À la demande de l’inspectorat cantonal, quatre personnes se sont rendues à Monthey et à Sierre avec les nouvelles pompes d’épuisement à grand débit.

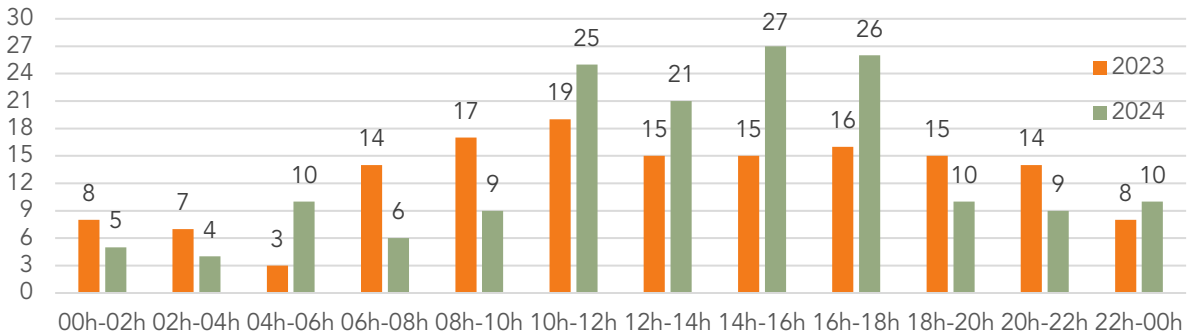
Les interventions « missions de secours » représentent le 38.27 % des engagements du SDIS.

Chaque intervention a duré 1h53 (-23.65 %) et a nécessité l’engagement de 6.79 hommes (-5.69 %). La diminution importante de la durée d’intervention moyenne par rapport à 2023 s’explique par l’absence d’inondations ayant nécessité l’engagement de nombreux sapeurs-pompiers sur une très longue durée, le nombre des interventions liées aux assistances sanitaires qui ne nécessite l’engagement d’un effectif réduit de sapeurs-pompiers seulement et pour moins d’une heure.

Répartition mensuelle des engagements



Répartition en fonction de la tranche-horaire



Il est important de quantifier et de mentionner le nombre d’heures totales effectuées par les sapeurs-pompiers de milice du SDIS, soit 11’214 heures qui se sont réparties comme suit :

- formations internes et séances 2,99 EPT
- formations externes 1,46 EPT
- interventions 1,46 EPT
- entretien du matériel et des véhicules 0,31 EPT
- **Total 6.22 EPT (+ 10.87 %)**

Selon les informations transmises par le service des ressources humaines (SRH), un équivalent plein-temps (EPT) varie en fonction de l’âge des collaborateurs ; cependant, il peut raisonnablement être fixé en moyenne à 1’800 heures de travail annuelles.

Le travail du commandant permanent et du personnel administratif du DAEPP (1,6 EPT au total) n'est pas comptabilisé dans les chiffres ci-dessus et doit encore y être ajouté afin que ceux-ci soient pleinement représentatifs du travail global effectué par le SDIS.

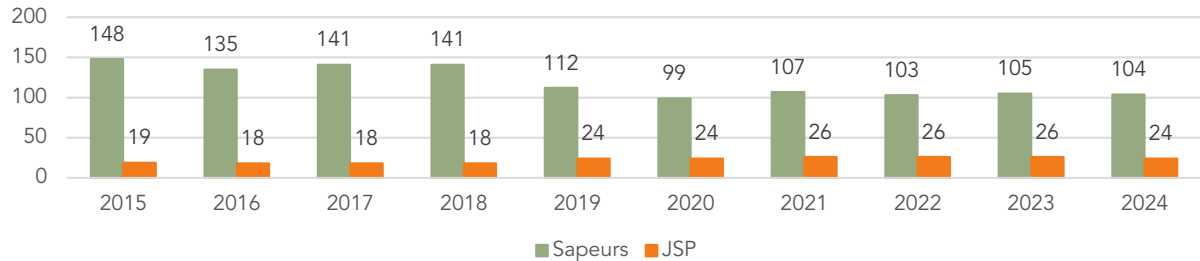
6.3 Effectif du personnel

Comme précédemment mentionné, le SDIS est géré par un effectif professionnel de 1,6 EPT (1 EPT pour le commandant et 0,6 EPT pour le personnel administratif) auquel s'ajoutent les sapeurs-pompiers volontaires.

Au 31 décembre 2024, l'effectif était composé de 104 personnes, dont 25 femmes (24.51 % de l'effectif), répartis de la manière suivante :

- 18 officiers, dont huit chefs d'interventions et huit instructeurs fédéraux ;
- 14 sous-officiers ;
- 63 sapeurs, appointés-es, appointés-es-chef-fes ;
- 9 recrues ayant débuté le processus de recrutement 2025.

L'effectif est stabilisé depuis 2021, ne subissant la variation de quelques unités seulement.



La section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP), composée de six filles et dix-huit garçons âgés de 12 à 18 ans révolus, est placée sous la direction du capitaine Albano Boscaglia. Il est secondé de manière réglementaire par deux monitrices et trois moniteurs ayant suivi les formations fédérales et cantonales requises. Ils ont été secondés par une aspirante et un aspirant moniteur qui suivront les formations requises en 2025.

En 2024, la formation des JSP neuchâtelois a été réorganisée et coordonnée par l'ECAP, les formations sont reconnues à différents niveaux (Flamme 0, 1, 2 et 3) selon descriptif ci-dessous :

- Flamme 0 : 1^{re} année d'incorporation, de 12 à 13 ans ;
- Flamme 1 : à la fin de la 2^e année d'incorporation, 13-14 ans, suite à une évaluation régionale des connaissances ;
- Flamme 2 : à la fin de la 3^e année d'incorporation, 14-16 ans, suite à une évaluation régionale des connaissances ;
- Flamme 3 : dès la 4^e année d'incorporation, 16-18 ans, suite à une évaluation cantonale des connaissances.

Pour permettre d'atteindre les objectifs didactiques, une augmentation du nombre des formations a été nécessaire, passant ainsi de six à onze samedis matins qui se sont déroulés de 09h00 à 12h00 à Fleurier.

Nos JSP ont reçu les distinctions cantonales distribuées par l'ECAP en fonction des années de participation et qualifications :

Flamme 0 : 3 personnes	Flamme 1 : 9 personnes
Flamme 2 : 9 personnes	Flamme 3 : 3 personnes

Nos monitrices et moniteurs ont en outre participé à la rencontre cantonale qui s'est tenue à La Presta au centre de formation de l'ECAP en juin avec la section JSP de la région de défense incendie du Littoral (RDIL) ainsi qu'au rassemblement des JSP latins qui s'est tenu durant un weekend à Château-d'Œx en septembre.

6.4 Commissions

Le chef de dicastère siège à la commission stratégique cantonale de la défense incendie et des secours (COSTRADIS).

Le commandant, le major Patrick Piaget, siège au sein :

- du bureau permanent des sapeurs-pompiers ;
- de la commission cantonale de coordination en compagnie de son remplaçant ;
- du groupe de travail communal « plan général de l'alimentation en eau potable (PGA) » ;
- du groupe de travail communal concernant les crues à Travers ;
- du groupe de travail cantonal Hydro-Terra qui étudie le remplacement des véhicules de défense contre les hydrocarbures ;
- du groupe de travail ECAP, renouvellement des véhicules de première intervention (VPI), qu'il préside ;
- de différentes entités liées aux manifestations publiques régionales importantes ;
- du groupe de travail technique dédié à l'instruction sur les moyens de sauvetage aériens (échelles automobiles et bras élévateurs) de la FSSP ;
- de l'organe de conduite régional (OCRg).

Il préavise également en collaboration avec le SPPI et l'ECAP les dépôts de plans et mises à l'enquête publiques pour les sujets liés à la défense incendie et effectue également les visites de conformité liées à des objets particuliers.

Le responsable de l'instruction, le capitaine Fabio Castellani, siège au sein de la commission cantonale de l'instruction et le capitaine Sébastien Clolery au sein du comité de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel (FSPCN).

6.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Depuis quatre ans maintenant, nous enregistrons un bon nombre d'engagements de recrues motivées qui permettent de maintenir l'effectif global et au sein des personnes astreintes au service de piquet.

Trois personnes du DPS 2 ont été validées opérationnelles pour le service de piquet et quatre autres aspirants DPS 2 ont débuté leur formation interne destinée au service de piquet.

La formation de trois chauffeurs poids lourds, débutée en 2024, se terminera en 2025.

Le [label employeur](#) a été remis à l'entreprise Charly Kocher Sàrl que nous remercions pour sa très bonne collaboration.

Les enjeux pour l'année 2025 sont les suivants :

- maintenir le bon niveau de formation ;
- rationaliser et optimiser des formations internes ;
- alléger les contraintes liées au service de piquet ;
- augmenter le nombre des personnes pouvant assurer des services de piquet en journée ;
- développer « une culture de l'erreur » ;
- débiter la mise en œuvre le plan quadriennal pour la période 2024-2028 ;

- pérenniser le système de milice actuel.

L'état-major reste confiant dans la poursuite des activités du SDIS, remercie les membres dévoués de ce service et salue la résilience dont ils font preuve à la suite d'interventions difficiles à vivre ainsi que leurs familles et employeurs qui permettent ce service important à la population.

7 ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE (OPC)

7.1 Rôle et fonction du service

L'organisation régionale de protection civile (OPC) a pour mission de tenir le contrôle des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel ainsi que contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés.

L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population en suivant les consignes des autorités. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la collectivité.

7.2 Activités 2024

7.2.1 Activités 2024 des astreints

La formation des astreints a été respectée selon le planning établi. Différents cours de répétition ont permis d'œuvrer dans le cadre d'entretien de sentiers pédestres, d'apporter un soutien dans des institutions paraétatiques et d'approfondir l'instruction par domaine de compétence, ce qui représente 17 services commandés pour 387 jours / homme.

7.2.2 Activités 2024 du commandant

La gestion globale de l'organisation régionale représente une grande part de l'activité du commandant. A cela, il faut y rajouter les mandats cantonaux qui représentent 320 heures d'instruction donnée et une trentaine de séances réparties dans cinq commissions à savoir :

- Commission de protection civile (COPCi) ;
- Commission d'instruction (CI) dont le commandant en assure la présidence ;
- Commission logistique (CLog) ;
- Commission constructions (CC) ;
- Commission opération (Cop).

7.3 Gouvernance

Le chef de dicastère dirige le service de protection civile au niveau politique et stratégique. Il est membre du Comité directeur de la protection civile du canton de Neuchâtel (CODIR) avec ses collègues des trois autres régions, sous la présidence du chef du département de l'économie, de la sécurité et de la culture.

Depuis 2020, les commandants rencontrent régulièrement les directeurs politiques pour faire le point sur les dossiers stratégiques et opérationnels.

7.4 Effectif du personnel

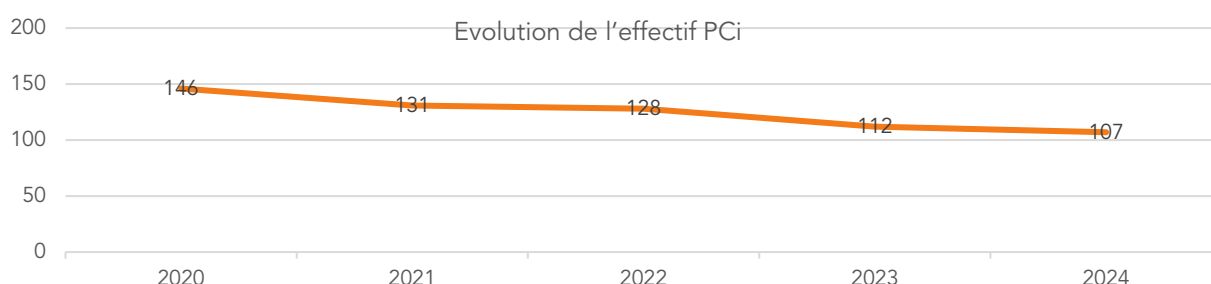
La gestion de l'OPC est effectuée avec un effectif professionnel de 1,4 EPT. Le commandant à 100% gère l'effectif du personnel astreint, la planification, l'engagement, l'instruction (régionale et cantonale), l'établissement et la gestion du budget ainsi que le suivi des factures. Le personnel administratif

représente un poste à 40% et traite les convocations, la facturation ainsi que toutes les tâches administratives liées au service.

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) le 1^{er} janvier 2021 a contribué à la diminution de notre effectif de milice. 107 astreints font actuellement partis de notre organisation selon la répartition suivante :

- Domaine de l'appui, 50 pionniers ;
- Domaine de l'assistance, 23 préposés ;
- Domaine de l'aide à la conduite ; 9 préposés ;
- Domaine de la logistique (cuisine, infrastructure et matériel) ; 25 personnes

Néanmoins et bien que nous soyons à flux tendu, nous sommes encore en mesure d'assurer la grande partie de nos missions principales en priorisant celles-ci.



7.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Les années se suivent et se ressemblent. Le service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM), dans le cadre de sa réorganisation, a créé des sous-commissions que les commandants de région gèrent sous forme de mandats établis par le CODIR ou le SSCM. Cela représente une charge de travail supplémentaire importante et des priorités devront être mises en place afin de garantir le succès de ces nouvelles tâches.

Un catalogue de prestations a été créé au premier semestre 2024 et est en attente de validation par le CODIR. Il s'agit de montrer notre capacité d'action possible avec les moyens actuels.

Les enjeux sont de déterminer les besoins afin de pouvoir répondre aux innombrables défis qui se profilent dans les années à venir et d'offrir des prestations complémentaires. Cela doit passer par une modernisation de nos moyens d'intervention afin de pouvoir garantir et élargir notre champ d'action malgré la diminution des effectifs.

La protection civile est le bras armé des autorités politiques communales, régionales et cantonales. Elle doit pouvoir appuyer les partenaires de la protection de la population dans les cas de situations d'urgences ou de catastrophes. Il s'agit de donner la capacité d'action afin de pouvoir faire mieux avec moins d'effectif.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LE CHEF DE DICASTÈRE

Benoît Simon-Vermot

RAPPORT DE GESTION

DPJE

Val-de-Travers, le 14 mai 2025

Rapport de gestion du dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement pour l'exercice 2024



1 GENERALITES

1.1 Introduction

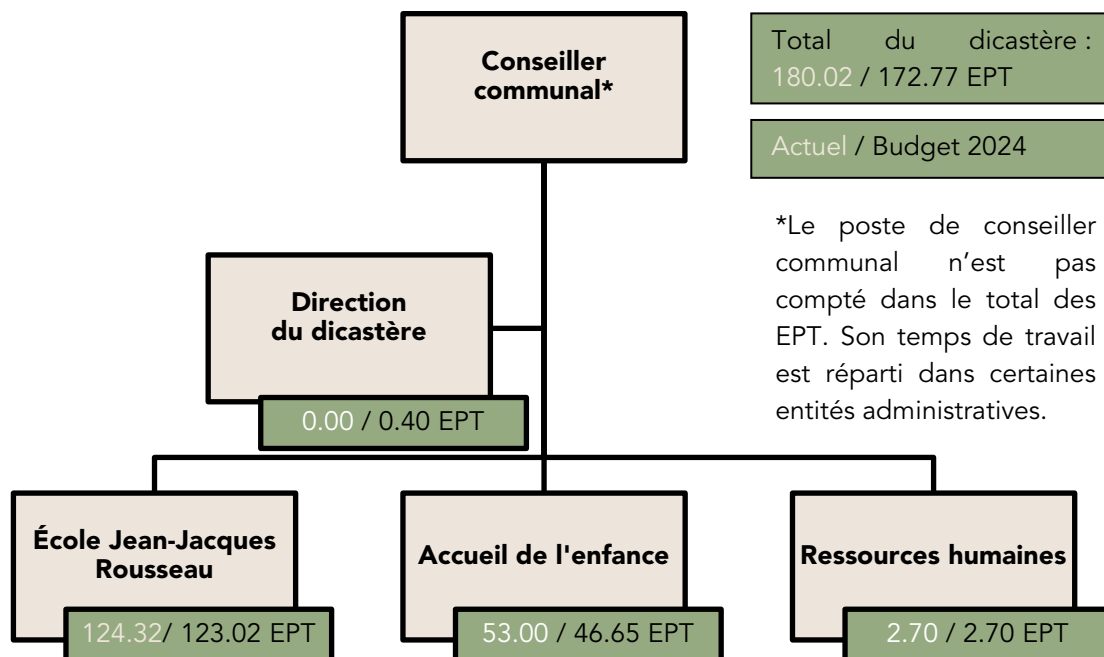
Le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement et depuis ce début de législature du personnel (DPJE) évolue au fil des ans. Il se divise maintenant en trois grands secteurs d'activités opérationnelles que sont le service des ressources humaines (SRH), l'accueil de l'enfance (SAE) et l'école Jean-Jacques Rousseau (JJR). À la fin de l'année 2024, ce sont près de 180 EPT qui sont utilisés par plus de 300 collaborateurs et enseignants. Le SRH gère l'ensemble des questions liées au personnel de la commune, le SAE supervise les structures d'accueil préscolaire et parascolaire, et le JJR prend en charge l'enseignement obligatoire. À noter que le service de la bibliothèque communale a été transféré au dicastère de la cohésion sociale, de la culture et des sports (DCSCS).

L'année 2024 a été marquée par plusieurs projets d'envergure, en particulier par l'ouverture de la nouvelle structure pré- et parascolaire de Fleurier, ainsi que par la poursuite des travaux pour celle de Couvet, dont l'aboutissement est prévu dans les mois à venir.

1.2 Organigramme

Plusieurs changements ont eu lieu lors de l'année 2024. Tout d'abord, le changement de législature a entraîné un changement dans les différents dicastères. Le service des bibliothèques communales a été transféré dans le dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports (DCSCS). L'autre changement important est le transfert du secrétaire général du dicastère au profit de l'administration de l'école.





2 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRH)

2.1 Rôle et fonction du service

Le Conseil communal définit la politique des ressources humaines et veille à l'adapter aux évolutions économiques et sociales. La mise en œuvre de cette politique est assurée par le service des ressources humaines (SRH).

La commune de Val-de-Travers s'est également dotée d'une charte éthique qui reprend les principes suivants :

- intégrité ;
- ouverture d'esprit ;
- qualité du service à la population ;
- engagement.

Il est attendu du personnel qu'il adhère à ces principes et qu'il les mette en œuvre tant au service du public que du bon fonctionnement de la commune.

La politique des ressources humaines de la commune s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, qui s'enrichit de nouveaux dispositifs dans le but de développer :

- la responsabilité des collaborateurs ;
- la professionnalisation des cadres ;
- un environnement de travail agréable.

Le SRH apporte conseil à la hiérarchie et aux membres du personnel. Il assure la cohérence transversale et vérifie l'application des lois, règlements, directives et veille à l'égalité de traitement entre les membres du personnel. De plus, il met aussi en œuvre les mesures de développement de gestion administrative du personnel afin de permettre l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Ses tâches principales sont :

- la gestion budgétaire des effectifs ;
- la gestion des assurances sociales ;
- la gestion de la rémunération (calculs, paiement) ;
- l'évaluation des fonctions ;
- la gestion du temps de travail et des absences ;
- la gestion de la formation continue et du développement professionnel ;
- le reclassement professionnel en collaboration avec l'office AI ;
- l'application des lois et des dispositions légales régissant les rapports de service ;
- la promotion de la santé et de la sécurité au travail (notamment campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, BCN Tour, bike to work, distribution de fruits).

2.2 Activités 2024

2.2.1 Commissions du personnel et commission des cadres

La commission du personnel (CPers) et la commission des cadres (CCadres) se sont réunies à quelques reprises et ont traité les points suivants :

- octroi de l'échelon en lien avec l'évaluation du personnel ;
- organisation de la journée des familles ;
- organisation de l'agape du personnel.

2.2.2 Personnel communal – enseignants et direction

Personnel communal	Décembre 2020	Décembre 2021	Décembre 2022	Décembre 2023	Décembre 2024
Nombre de collaborateurs	212	220	210	203	232
Femmes	57%	60%	59%	62%	63%
Hommes	43%	40%	41%	38%	37%

Personnel enseignant et direction	Décembre 2020	Décembre 2021	Décembre 2022	Décembre 2023	Décembre 2024
Nombre de collaborateurs	160	171	159	156	154
Femmes	82%	81%	82%	83%	82%
Hommes	18%	19%	18%	17%	18%

L'effectif du personnel en EPT au 31 décembre 2024 est indiqué dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2024 de la commune de Val-de-Travers.

Les fluctuations d'EPT sont indiquées dans le tableau récapitulatif intégré au rapport susmentionné, au chapitre 2.2 « Organisation structurelle et effectif du personnel ». Les autres variations sont principalement liées à des remplacements temporaires d'incapacités de travail pour raison de maternité, maladie ou accident.

En ajoutant la gestion du personnel auxiliaire engagé occasionnellement pour appuyer différents services lors de période de sous-effectif, c'est un total de 337 dossiers qui ont été gérés par le SRH en 2024.

À cela s'ajoute le paiement des soldes des sapeurs-pompiers volontaires (service de défense incendie et de secours), des membres de la commission de police du feu (prévention incendie) et des auxiliaires de circulation (sécurité routière), soit 176 dossiers.

2.2.3 Formation professionnelle

Au 31 décembre, nous formions :

- 5 apprenti·e·s employé·e de commerce ;
- 10 apprenti·e·s socio-éducatifs·ves ;
- 3 apprenti·e·s agent·e·s d'exploitation ;
- 2 apprentis forestier-bûcheron ;
- 2 stagiaires au service de l'accueil de l'enfance.

Notre commune peut compter sur 34 formateurs motivés et impliqués qui encadrent les apprenti·e·s durant leur formation professionnelle. Nous tenons à féliciter les apprenti·e·s qui ont réussi leurs examens en août 2024, il s'agit de :

- Camille Berthoud, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Marlon Chenaux, CFC d'assistant socio-éducatif ;
- Mirco Dominguez, AFP d'agent d'exploitation ;
- Audrey Donzé, CFC d'agente d'exploitation ;
- Nadia Einaudi, CFC d'employée de commerce avec maturité professionnelle ;
- Thibaud Heurtel, CFC d'agent d'exploitation ;
- Nora Perteshi, CFC d'employée de commerce avec maturité professionnelle ;
- Marlon Vonlaufen, CFC d'employé de commerce ;

Nous leur réitérons nos chaleureuses félicitations pour cette brillante réussite et une bonne continuation dans leur carrière professionnelle.

2.2.4 Retraités

En 2024, les collaborateurs suivants ont fait valoir leurs droits à la retraite :

- Jean-Louis Hiltbrand, concierge ;
- Muhamet Kokollari, concierge ;
- Marianne Mattei, patrouilleuse scolaire ;
- Myriam Reymond, enseignante ;
- Yvan Ricciardi, garde-bain ;
- Susanne Rudaz, concierge ;
- Corinne Stoudmann, collaboratrice administrative spécialisée ;
- Marie-Laure Thuillard, secrétaire.

2.2.5 Turnover et incapacités de travail

En 2024, le SRH a enregistré quatorze résiliations des rapports de travail et sept fins d'engagement de durée maximale. Avec un turnover brut de 13.36%, notre administration se trouve en dessous de la moyenne suisse de 16.10%.

En ce qui concerne les incapacités de travail (maladie et accident), la moyenne de jours d'absence par collaborateur s'élève à 13.74 jours, soit une diminution de 6.26 jours par rapport à 2023.

Plusieurs cas d'absences de longue durée entraînent des variations de valeurs, ceci d'une année à l'autre. Si nous retranchons les collaborateurs concernés, la moyenne redescend à 9.27 jours.

Genres d'absences	2020 (nb jours)	2021 (nb jours)	2022 (nb jours)	2023 (nb jours)	2024 (nb jours)	Différence entre 2024 et 2023
Maladie non prof.	11.59	9.02	14.85	15.05	11.55	-3.50
Accident et maladie prof.	0.72	0.44	1.22	2.24	0.70	-1.54
Accident non prof.	1.81	0.78	2.70	2.71	1.49	-1.22
Total absences maladie et accident	14.12	10.24	18.77	20.00	13.74	-6.26

2.2.6 Politique salariale

Dans le cadre du budget 2024, les autorités ont décidé les mécanismes suivants :

- octroi de l'échelon pour le personnel concerné ;
- augmentation de l'indexation des traitements basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) qui est passée de 1.80% à +4.04% des traitements de base.

2.2.7 Formation continue

Durant toute l'année 2024, plusieurs collaborateurs ont suivi des formations spécifiques, représentant ainsi un total de 2'165 heures.

Parmi les formations suivies, nous pouvons citer les cours suivants :

- éducateur de l'enfance ES
- article 32 CFC agent d'exploitation
- article 32 CFC d'assistant socio-éducatif
- management & leadership
- gestion cantonale des menaces
- chef d'équipe
- efficacité professionnelle et relationnelle
- cadre légal des constructions hors zone à bâtir

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au SRH pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici.

2.3 Effectif du personnel (évolutions principales)

Le SRH est doté de 2.70 EPT, soit une collaboratrice spécialisée (0.50 EPT), deux collaboratrices administratives (0.80 EPT + 0.40 EPT) et une cheffe de service (1 EPT).

2.4 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

L'activité du SRH a été marquée par les principaux faits suivants :

- Renouvellement de l'assurance LAA moyennant la mise en place d'un marché public
- Renouvellement de l'assurance perte de gain accident
- Révision AVS des salaires
- Introduction d'un arrêté concernant les dispositions applicables en cas de changement de fonction
- Directive relative à l'activité des sapeurs-pompiers volontaires employés par la commune
- Réflexion sur les modules d'entretien d'évaluation pour le personnel
- Mise en place du projet LIFT pour les jeunes élèves du Cercle scolaire du VAL-DE-TRAVERS
- Mise en place d'un service de piquet pour le chauffage à distance
- Organisation avec les services concernés des visites d'entreprises pour les élèves de 10^e année

3 ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

3.1 Rôle et fonction du service

Le cercle scolaire du Val-de-Travers regroupe les collèges des communes de Val-de-Travers, des Verrières et de La Côte-aux-Fées. Il accueille les enfants effectuant leur scolarité obligatoire de la 1^{er} à la 11^e année, auxquels se joignent quelques élèves de La Brévine et de Provence (VD). En principe, les élèves du cycle 1 (de la 1^{er} à la 4^e année) sont scolarisés dans leur village de domicile. Néanmoins, selon les effectifs, selon les contraintes imposées par le projet PRIMA (enseignement de l'allemand par immersion) ou en vertu d'autres critères particuliers, d'autres regroupements peuvent être effectués. Les élèves de la 5^e à la 7^e année sont rassemblés dans un village proche de celui de domicile, alors que les élèves de 8^e à 11^e vont à l'école à Fleurier.

Les villages sont dotés d'un comité d'école assurant le lien social avec l'école, le soutien à des activités extrascolaires ainsi que l'organisation de manifestations pour la population.

En outre, trois représentant-e-s de parents d'élèves sont disponibles pour les questions relatives à l'école. La direction et le secrétariat du cercle scolaire siègent au collège de Longereuse de Fleurier.

3.2 Activités 2024

3.2.1 Organisation des classes

Le cadre cantonal, défini notamment par un arrêté toujours en révision, prévoit des modifications concernant les effectifs des classes. À ce jour, la moyenne d'élèves par classe devrait se situer à environ 18 élèves par classe au cycle 1, 19 élèves au cycle 2 et 20 élèves au cycle 3. Même si par le passé, notre cercle scolaire a régulièrement dû demander des dérogations à ces chiffres en lien avec la distribution géographique de nos collèges, mais aussi à la stratégie du Conseil communal de maintenir tant que faire se peut un collège dans chacun des villages du cercle, le département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) a d'ores et déjà annoncé qu'à l'avenir, l'octroi de dérogations pourrait être supprimé, ce qui poserait inévitablement un défi majeur à notre cercle scolaire dans le maintien de son organisation des classes actuelle.

À la rentrée scolaire 2024-2025, l'École Jean-Jacques Rousseau accueillait 1'372 élèves, 666 filles et 694 garçons, dont 468 répartis dans les 27 classes du cycle 1, 541 dans les 27 classes du cycle 2 et 363 dans les 18 classes du cycle 3, soient au total 72 classes.

Dans le cycle 1 et pour l'année scolaire 2024-2025, les classes sont réparties dans tous les villages du Val-de-Travers, à l'exception des Bayards, et sont parfois à multiniveaux pour permettre de garder les jeunes élèves des villages en leur sein. Cela permet d'y garantir la vie et de faire participer les classes à divers événements de la communauté (fêtes des fontaines, de Noël, abbayes, kermesses villageoises, fêtes de la jeunesse, etc.).

Le nombre de classes ou d'espaces aménagés pour l'appui et d'autres activités scolaires n'est plus suffisant, à tel point que les couloirs sont utilisés quotidiennement pour certaines activités créatrices. De manière générale, l'organisation des classes est toujours influencée par le projet PRIMA et par la nécessité impérieuse de disposer de personnel enseignant bilingue, y compris pour le développement des filières jusqu'à la fin du cycle 2. Les effectifs des filières actuelles du cycle 1 permettront toujours d'alimenter deux classes PRIMA en 7^e année à Fleurier le moment venu (rentrée scolaire 2025-2026).

La réflexion en cours est toujours de prévoir la réunification du demi-cycle 7/8 sur le village de Fleurier. Dans l'attente de décisions politiques et faute de solution viable à ce jour, il a été décidé de garder les élèves de 8^e de Couvet à Couvet pour l'année scolaire 2024-2025. En effet, pour l'année scolaire 2025-2026, des déséquilibres d'effectifs sont anticipés, avec un nombre d'élèves excédentaire à Fleurier et un

effectif insuffisant à Couvet. Cette situation entraînera une surcharge des classes fleurisannes. Peu de solutions existent pour « lisser » les effectifs entre ces deux villages sans une réunification.

À ce jour, le cercle scolaire compte 14 classes PRIMA, 2 à Noiraigue de 1^{re} et 2^e années, 4 à Travers de la 3^e à la 6^e année, 6 à Môtiers - Boveresse de la 1^e à la 6^e année, 1 à La Côte aux Fées de la 3^e à la 4^e année et 1 classe à Buttes. Les retours quant à ce projet sont plus que positifs. En marge du projet PRIMA, le canton a mis en place le concept ANIMA, qui consiste en une version légère de PRIMA, dans le but de permettre aux enseignants de s'engager dans le processus PRIMA de manière progressive avec des contraintes moindres. Deux classes à Buttes, une aux Verrières et deux classes de 7^e à Fleurier se sont lancées dans ce projet ANIMA. Pour l'année scolaire prochaine (2025-26), PRIMA atteindra le degré 8, ce qui représentera un défi important pour la direction dans le but de continuer les filières, dans l'attente de la concrétisation du projet de réunification du demi-cycle 7/8. À noter également que les enseignantes des Verrières semblent très motivées à entrer dans le projet et qu'à l'orée de l'année scolaire 2026-2027, une filière sera présente également dans ce village.

De manière générale, la direction de l'école poursuit la mise en place d'une école à visée inclusive permettant au plus grand nombre d'élèves de se sentir accompagnés tout au long de leur apprentissage.

C'est dans ce but que la structure halterego a ouvert ses portes, en complément aux solutions déjà en place telles que le déploiement d'éducatrices assistantes en milieu scolaire dans les classes du cycle 1, la classe Passer'ailes 1 pour l'appui pédagogique aux élèves de 5^e et de 6^e années, de la classe Passer'ailes 2 pour ceux de 7^e et de 8^e années et finalement de l'espace ressource pour les élèves du cycle 3. À l'heure actuelle, la nouvelle structure éducative a déjà accueilli 28 élèves. Six élèves entre janvier et juillet 2023, cinq élèves entre septembre 2023 et janvier 2024, cinq élèves entre mars et juin 2024, quatre élèves en août 2024 et finalement huit élèves dès octobre 2024, s'y rendent régulièrement. Sur tous les projets pédagogiques et éducatifs, un a été arrêté sur demande des parents, car selon eux la structure ne correspondait pas aux besoins de leur enfant. Toutefois, plusieurs éléments ont pu être mis en place en classe grâce à la collaboration entre l'équipe halterego et les titulaires, l'élève concerné est maintenant capable de suivre la classe. Un autre projet a été arrêté également pour les mêmes raisons et sur décision de l'école, l'élève se trouve maintenant pris en charge par une institution. Dans cette situation, le fait d'avoir été pris en charge par halterego a permis la prise en charge par l'office de l'enseignement spécialisé (OES) sur la base des observations faites par le réseau. Le projet halterego permet également d'augmenter les chances de prises en charge par l'OES. Pour les autres élèves, ils sont tous de retour en classe. Dans la plupart des cas, moyennant une aide encore présente pour certains, les retours se passent bien et les élèves ont pu retrouver confiance en eux, développer des compétences et des outils de gestion de leur comportement qui leur permet de continuer à suivre une scolarité régulière. Les enseignants titulaires ont également fait un énorme travail de suivi et de mise en place, ce qui est plus que nécessaire pour la réussite du projet pédagogique.

Au cycle 3, le nombre de classes est resté stable et, comme chaque année, les différents profils des élèves ont nécessité un ajustement des groupes à niveaux en français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature. Ci-après, la répartition des élèves du cycle 3 dans les différentes matières à niveau :

RAPPORT DE GESTION

Année 9

(107 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	49	45%
Niveau 2	58	55%
MATHS		
Niveau 1	42	39%
Niveau 2	65	61%

Année 10

(126 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	64	50%
Niveau 2	62	50%
MATHS		
Niveau 1	58	46%
Niveau 2	68	54%
ALLEMAND		
Niveau 1	64	50%
Niveau 2	62	50%
ANGLAIS		
Niveau 1	66	52%
Niveau 2	60	48%
SCIENCES		
Niveau 1	57	45%
Niveau 2	69	55%

Année 11

(116 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	53	45%
Niveau 2	63	55%
MATHS		
Niveau 1	51	44%
Niveau 2	65	56%
ALLEMAND		
Niveau 1	63	54%
Niveau 2	53	46%
ANGLAIS		
Niveau 1	48	41%
Niveau 2	58	50%
FRA renforcement	4	3%
MAT renforcement	6	5%
SCIENCES		
Niveau 1	53	46%
Niveau 2	63	54%

En 11^e année, les élèves peuvent choisir entre les options professionnelles et les options académiques. Cette année, 54% des élèves ont choisi l'une des quatre options professionnelles qui sont proposées : activités créatrices manuelles, dessin technique et artistique, expression orale et corporelle, informatique appliquée et gestion. Les élèves en choisissent deux, une par semestre. On observe la répartition suivante entre les quatre options proposées :

Options professionnelles	Effectifs	En %
OCM : activités créatrices et manuelles	37	26%
ODE : dessin technique et artistique	37	26%
OEX : expression orale et corporelle	23	16%
OIG : information appliquée et gestion	43	31%

Les 46% d'élèves restants ont donc choisi les options académiques, qui continuent d'être proposées aux élèves qui se destinent plutôt à une maturité académique. Il s'agit des options langues anciennes (latin et grec), langues modernes (italien et espagnol), sciences expérimentales et sciences humaines. On observe la répartition suivante :

Options académiques	Effectifs	En %
OLA : langues anciennes	2	3%
OLM : langues modernes Italien	4	7%
OLM : langues modernes Espagnol	29	50%
OSE : sciences expérimentales	14	24%
OSH : sciences humaines	9	16%

Une grande partie de ces informations ainsi que bien d'autres peuvent être consultées dans le [mémento statistique cantonal](#) disponible sur le site du service de l'enseignement obligatoire (SEO) du canton de Neuchâtel.

3.2.2 Service socio pédagogique et éducatif (SSPE)

Les quatre collaboratrices se répartissent les domaines et degrés de la manière suivante :

	Educatif	Pédagogique
1-6	45 %	45 %
7-11	60 %	40 %

Le fait d'avoir deux binômes de conseillères (pédagogique et éducative) a été un choix judicieux pour une prise en charge globale tout au long de la scolarité. Cette structure répond aux besoins et a permis le renforcement du suivi de ces élèves à travers un accompagnement individualisé afin de chercher les adaptations adéquates à mettre en place.

Cependant, les suivis se complexifient et force est de constater qu'il devient difficile de répondre aux sollicitations croissantes provoquées par la hausse des difficultés en tous genres (éducatives, psychologiques, d'apprentissage), et ce malgré l'efficacité de nos collaboratrices.

Lorsqu'un enseignant fait une demande de consultation auprès du service, c'est donc l'une ou l'autre qui intervient selon les besoins prioritaires évoqués par l'enseignant. Il arrive parfois que les deux collaboratrices doivent collaborer dans les mêmes suivis d'élèves quand bien même nous essayons de les partager. Des allègements d'horaires ont été instaurés dans plusieurs situations et de plus en plus d'éducateurs assistants en milieu scolaire doivent intégrer les classes concernées ; ils sont en général au bénéfice d'un diplôme d'assistant socio-éducatif, mais force est de constater que dans certains cas, ils ne disposent pas des outils nécessaires à la gestion de situations de plus en plus complexes.

On constate également que les enseignants se trouvent toujours plus démunis face au nombre croissant d'élèves à besoins particuliers dans leurs classes. Les enseignants ont vu leur métier beaucoup changer ces dernières années et l'adaptation constante face aux défis actuels, sans ressources supplémentaires en suffisance, les met régulièrement à mal.

3.2.2.1 Cycles 1, 2 et 3 (de la 1^{re} à la 11^e année)

Durant cette année, la collaboration entre les deux conseillères (sociopédagogique et socio-éducative) a permis de continuer de proposer de nouvelles perspectives d'accompagnement pour les élèves en difficulté. Malgré tout, la complexité des situations reste la nouvelle norme et de plus en plus de situations d'ordre psychiatrique s'ajoutent aux préoccupations existantes.

Au cycle 3, la perméabilité dans le parcours scolaire des élèves à besoins particuliers continue de fonctionner, permettant à bon nombre d'entre eux de poursuivre en formation régulière avec des adaptations. L'accompagnement est également offert aux enseignants à travers des discussions ou des propositions.

3.2.3 Service de santé scolaire

Le service de santé scolaire est placé sous la responsabilité médicale du Dr Arnaud Clottes, sous la responsabilité administrative de Jean-François Biloni, et collabore étroitement avec l'équipe de direction, le service socio-éducatif et pédagogique et la médiation.

Dans l'ensemble, les élèves du Val-de-Travers sont en bonne santé, ils bénéficient globalement d'un suivi régulier par un médecin traitant. Après vérification des carnets de vaccination, téléphones avec les parents et contact avec les différents cabinets médicaux, seuls 8 élèves (degrés 3, 8 et 11) n'ont pas bénéficié d'une visite médicale privée pour l'année scolaire 2024-2025 et ont donc été examinés par le médecin scolaire.

Les élèves bénéficient en général d'une bonne couverture vaccinale en référence au plan vaccinal suisse. La vaccination cantonale gratuite contre les papillomavirus humains (HPV) continue à se faire, pour le Val-de-Travers, chez la Dresse Mulard, chez le Dr Clottes et chez la Dresse Monnier, tous trois agréés par le canton pour cette vaccination spécifique.

Le dépistage scolaire de problèmes liés à la vue reste toujours un domaine essentiel. Les dépistages auditifs systématiques en 3e et en 6e ont permis de mettre en évidence plusieurs situations nécessitant une consultation médicale.

Dans le cadre de la prophylaxie dentaire, les exercices pratiques de brossage des dents, par petits groupes, fonctionnent bien, les élèves participent également volontiers à la partie théorique des cours. La plupart des élèves attestent d'un dépistage dentaire annuel, que ce soit dans le cadre du dépistage gratuit chez un des dentistes du Val-de-Travers ou chez un autre praticien privé. Depuis l'année scolaire 2019-2020, les démarches administratives liées au dépistage gratuit ont été simplifiées. En outre, le subventionnement des soins dentaires prévu par l'arrêté du Conseil général du 30 mars 2009 n'est toujours que très peu sollicité, malgré une information annuelle systématique aux parents d'élèves par le biais d'une circulaire distribuée via Pronote.

Le dossier santé des élèves, dans sa version cantonale informatisée, entrée en vigueur à la rentrée 2021, continue d'évoluer et une demande de budget est toujours en cours d'évaluation afin de pouvoir rendre cet outil de travail totalement compatible aux besoins des services de santé scolaire, notamment en y incluant le traitement administratif des données relatives aux dépistages dentaires. Les données y relatives sont continuent pour le moment à être traitées différemment dans chaque cercle scolaire, sur des documents annexes.

3.2.4 Extension de Longereuse

L'année 2024 a marqué l'achèvement de la majeure partie des travaux de rénovation et d'extension du collège de Longereuse. Ces travaux faisaient suite à ceux réalisés en 2023, qui avaient permis la création d'une nouvelle bibliothèque, l'aménagement d'une cafétéria, l'ajout d'une salle de classe et la transformation du secrétariat avec l'intégration d'une infirmerie.

Une fois la nouvelle aile du bâtiment achevée, principalement dédiée au service de l'accueil des enfants (pré et parascolaire), celle-ci a rapidement démontré son importance au sein de l'établissement. En plus d'accueillir une salle de couture et un bureau occupé par l'OCOSP (Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle), cette proximité entre l'école et le service de l'accueil facilite la mise en place de synergies qui devraient se révéler bénéfiques à terme pour l'ensemble du dicastère.

L'inauguration officielle du bâtiment s'est tenue le 19 octobre 2024 et conjointement avec la journée des familles. Plusieurs arbres ont été plantés avec les familles de ces nouveaux venus.

À ce jour, seuls quelques petits travaux restent à réaliser pour finaliser complètement le bâtiment et ses alentours.

3.2.5 18-22 de l'apprentissage

En automne 2024, l'École Jean-Jacques Rousseau et l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) avec l'appui de la Commune de Val-de-Travers ont à nouveau organisé une soirée de rencontres entre les élèves recherchant une place d'apprentissage et de futurs employeurs potentiels.

Intitulé « Le 18-22 de l'apprentissage », cet événement s'est tenu le mercredi 20 novembre dans le collège de Longereuse.

Le concept proposé depuis plusieurs années a été reconduit à satisfaction : les élèves ont été sondés quant à leurs choix professionnels. La Commune a ensuite contacté les entreprises souhaitant proposer une place d'apprentissage à l'été 2025 dans les domaines de choix des élèves. Cette démarche a permis de cibler les entreprises qui se sont inscrites et ont délégué un ou des représentants, patron ou responsable de la formation.

Pour préparer les rencontres, tant les motivations de l'élève que son dossier de postulation sont validés au préalable par des collaborateurs de l'OCOSP, de manière à optimiser chaque rencontre. Libre ensuite

à chaque entreprise de prolonger ces entretiens par des stages ou une nouvelle rencontre dans le cadre professionnel.

Notre « 18-22 de l'apprentissage » se distingue par son échéancier, puisqu'il vise à mettre en relation le plus grand nombre de jeunes et d'entreprises possibles, et non celles et ceux n'ayant pas trouvé de place, respectivement d'apprenti. Dans ce sens, cette soirée est ouverte non seulement aux élèves de 11^e année, mais aussi à ceux et celles ayant terminé dernièrement leur scolarité, mais restant encore sans projet professionnel.

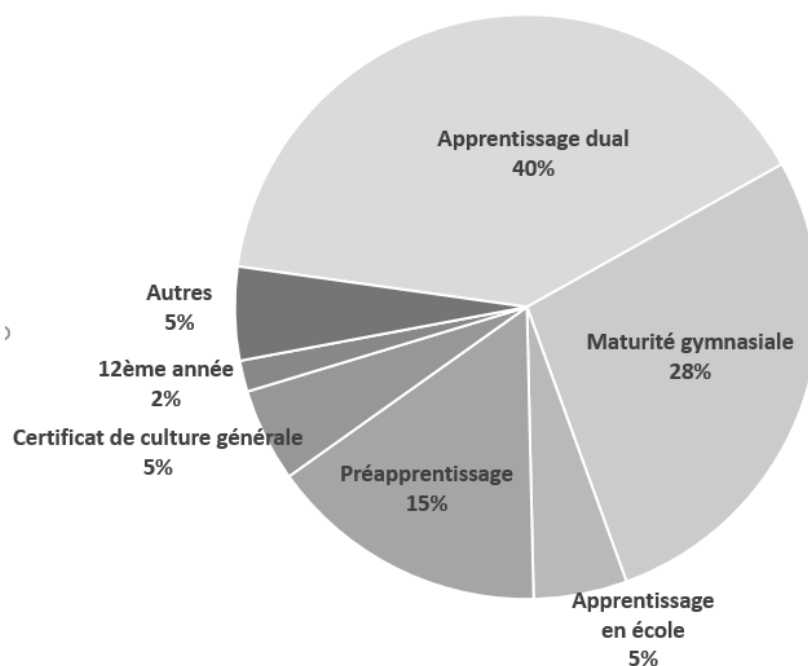
Pour cette huitième édition, ce sont une trentaine de jeunes et 14 entreprises de la région qui ont participé à cette soirée avec à la clé, de nombreuses prises de contact en vue de stages et de futures places d'apprentissage. L'événement a répondu de manière certaine aux attentes de tous les participants.

3.2.6 Orientation des élèves

Le graphique ci-dessous présente l'orientation des 116 élèves de 11^e année à la fin de l'année scolaire 2024-2025 :

L'apprentissage, qu'il soit dual ou en école, reste le choix d'orientation majoritaire des élèves terminant leur scolarité obligatoire dans notre cercle scolaire. Le taux de préapprentissage a légèrement augmenté par rapport à l'année passée, il s'agit de 18 élèves au bénéfice d'un contrat tripartite avec le CPLN et un employeur dans le but d'une formation duale à commencer l'année suivante.

Dans la rubrique « 12^e année », on trouve une élève qui effectue une 12^e année de scolarité obligatoire, avec le projet de consolidation de l'apprentissage du français lui permettant de construire un projet professionnel adéquat en fin de scolarité ainsi qu'une élève qui n'a pas pu suivre la fin de sa scolarité pour des raisons de santé.



Dans la rubrique « Autres », on trouve 6 élèves avec les situations suivantes :

- 1 élève en stage de longue durée dans le but d'intégrer un apprentissage ensuite.
- 2 élèves qui suivent un séjour linguistique.
- 1 élève qui poursuit sa scolarité hors canton.
- 2 élèves en recherche de solution.

Le taux d'apprentissage indigène reste plus élevé que la part d'apprentissage en dehors du Val-de-Travers qui continue à baisser. En effet, sur les 40% d'élèves qui ont opté pour un apprentissage dual, soit 46

élèves au total, 32 ont entamé un apprentissage au Val-de-Travers (70%), 12 ont trouvé une place dans le canton et 2 ont entamé un apprentissage en dehors du canton cette année.

Nous tenons à rappeler l'important travail réalisé par les titulaires de 11^e année, la direction et l'OCOSP dans le but d'offrir un maximum de perspectives à nos élèves à l'issue de leur scolarité obligatoire. Ceci sans oublier les entreprises régionales qui s'investissent dans nos actions et qui restent des partenaires privilégiés de notre école.

3.2.7 Cérémonie de fin de scolarité obligatoire

C'est dans une salle comble et un retour à la normale que, le mercredi 26 juin 2024, s'est tenue dans la grande salle de Couvet, la très attendue « Cérémonie de fin de scolarité obligatoire », suivie du tout aussi attendu « Bal des 11^e années » qui s'est déroulé pour la 8^e fois et avec succès à espaceVAL.

Agrémentée d'intermèdes musicaux de la chorale du JJR, les élèves ont pu recevoir leur certificat de fin de scolarité obligatoire et entendre les allocutions de Madame Crystel Graf, Conseillère d'Etat à la tête du DFFD, Monsieur Jean-Claude Marguet, Chef du service de l'enseignement obligatoire du Canton de Neuchâtel, Sarah Fusch-Rota, Cheffe suppléante du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, de David Hamel, Directeur de l'école Jean-Jacques Rousseau, ainsi que le message de Monsieur Nathan Pahud, élève de 11^e et président du Conseil des élèves.

3.2.8 Devoirs surveillés

Depuis de nombreuses années, notre cercle scolaire offre un service de devoirs surveillés à ses élèves, prestation effectuée par la société « Le Jardin Malin Sàrl », entité en mains communales à 98.6% (296 parts sur 300). Les parents versent une modique contribution pour chaque période de devoirs (entre 4.75 et 10 francs par jour selon l'âge et le nombre de jours par semaine), le solde étant compensé par la Commune pour un montant qui a évolué d'un peu plus de 100'000 francs lors de sa création en 2011, pour diminuer progressivement jusqu'à 25'000 francs en 2023. Le montant pour 2024 est resté identique à 2023. Cette année, 50 élèves ont fréquenté les devoirs surveillés. Cela représente une moyenne de 33 présences journalières et 4'836 présences annuelles soit une augmentation de 360 présences par rapport à 2023. La tendance s'est donc inversée par rapport à 2023 et le nombre de présences a ainsi légèrement augmenté.

3.2.9 Activités diverses

Comme chaque année, différentes activités font vivre l'école autrement que par les leçons d'enseignement :

- Des camps pour les élèves de 7^e, 9^e, 10^e et 11^e ;
- Une journée d'accueil pour les élèves de 8^e sous une nouvelle formule liée aux horaires des classes ;
- Des courses d'écoles, sorties hivernales ou sportives, joutes, initiation au ski de fond ;
- Animation ECAP ;
- Les concerts-spectacles et animations culturelles proposées au fil de l'année ;
- Le concert de la chorale du cycle 3 ;
- Les animations autour de la lecture (bataille des livres, "1, 2, 3 albums", rencontres avec des auteurs, club de lecture, semaine des médias, etc.) ;
- Des actions de prévention (médias, prévention internet, tabagisme, morsures de chien, information sexuelle, journées santé, enseignement des premiers secours, prévention contre le suicide) ;
- Le choix, sous forme d'une votation, par les élèves de 11^e année de l'attribution du fonds d'aide au développement en collaboration avec la fédération Latitude 21. Le 23 novembre 2023, les élèves ont voté pour qu'un soutien soit accordé à l'association Jethro pour son projet de formation de 40 à 50 paysan-ne-s à l'agroécologie au Burkina Faso ;
- Visites d'entreprises avec les élèves de 10^e année.
- La journée Futur en tous genres (FETG) pour les élèves de 9^e année. Garçons et filles ont été invités à suivre sur son lieu de travail un parent ou un proche du sexe opposé ;

- Entretiens d'embauche fictifs avec l'entreprise Goût & Région.

3.2.10 Soutien à la vie locale

Tout au long de l'année, les classes des écoles villageoises agrémentent la vie locale par des manifestations réunissant les familles et la population. En général, sans l'important soutien bénévole des personnes engagées dans les comités d'école, celles-ci ne pourraient pas avoir lieu.

L'école soutient également le cinéma Colisée en organisant une activité de Mieux Vivre Ensemble nommée « Le cinéma apprend à vivre » en collaboration avec la Lanterne Magique.

En 2024, l'école a pu soutenir et participer aux diverses activités villageoises que sont :

Village	Date	Activité	Description
Noiraigue	Avril	Fête de la gare	Stands pâtisseries et chansons
	Juin	Fête de la jeunesse	Repas et jeux
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle, avec la fanfare et la paroisse
Travers	Février	Fête de l'école	Carnaval (chants, déguisements, chorégraphie)
	Juin	Fête de la jeunesse	
	Décembre	Fête de Noël	À l'église, avec la fanfare, stands bricolages et pâtisseries
Couvet	Mai et	Foires	
	Mai	UBS Kid's Cup	Tous les élèves du cercle scolaire, de la 3 ^e à la 11 ^e année
	Juin	Kermesse	Cortège, stands et animations diverses.
	Juin	Coup de balai	Opération de ramassage des détritrus
	Décembre	Concerts de Noël	Devant la salle des spectacles
Fleurier	Juin	Abbaye	Cortège de toutes les classes
	Octobre	Course parrainée	
	Décembre	Fêtes de Noël	Chants devant le collège et vitraux aux fenêtres
Verrières-Bayards	Juillet	Kermesse	Spectacle aux Verrières
	Décembre	St-Nicolas	Aux Bayards
	Décembre	Fête de Noël	Spectacles aux Verrières
Môtiers-Boveresse	Juin	Fête de l'absinthe	Chants
	Septembre	Fête des Fontaines	Décorations des fontaines
	Décembre	Fête de Noël	Cortège aux flambeaux et chants dans la cour
Buttes	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Avec la Côte-aux-Fées
	Juin	Abbaye	Cortège
	Septembre	Fête du Sel	Cortège
	Septembre	Fête des Fontaines	Picoulet
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle de l'école
St-Sulpice	Juin	Fête de la Jeunesse	Vente de pâtisseries
La Côte-aux-Fées	Février	Tournée patriotique	
	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Marche
	Juin	Fête de l'école	Chants, stands, animations, expositions

3.2.11 Conseil d'établissement scolaire (CES)

Le Conseil d'établissement scolaire (CES) s'est réuni deux fois en 2024, à savoir le 27 mars et le 27 novembre. La composition de la séance du 27 novembre, représentant le conseil d'établissement scolaire pour la nouvelle législature était la suivante :

Malo Bortolini	Conseil communal, Val-de-Travers	Anne-Marie Varone	Comité d'école, Couvet
Adrien Prospero	Conseil communal, La Côte-aux-Fées	Catia Vaucher	Comité d'école, Fleurier
François Geiser	Conseil communal, Les Verrières	Samuel Loup	Comité d'école, Môtiers
Véronique Franzin	Conseil général, Val-de-Travers	Sarah Chenaux	Comité d'école, Noiraigue
Andy Willener	Conseil général, Val-de-Travers	Christelle Tüller	Comité d'école, St-Sulpice
Laure Pitteloud	Conseil général, Val-de-Travers	Jessica Hurtlin	Comité d'école, Travers
Lise Huguenin-Dumittan	Conseil général, La Côte-aux-Fées	Quebatte Mélanie	Comité d'école, Les Verrières
Michèle Eckert	Conseil général, Les Verrières	Gyseler Angelica	Comité d'école, La Côte-aux-Fées
Gaëlle Margot	Parents d'élèves, C1	Vacant	Communautés étrangères
Rachel Olivier Hirschy	Parents d'élèves, C2	Muriel Jeanneret	Commune invitée, La Brévine
Sylvie De Oliveira	Parents d'élèves, C3	David Hamel	Directeur général du Cercle scolaire
Nathalie Buri Beeler	Corps enseignant, C1	Sophie Fatton	Directrice adjointe C1
Camille Stinemann	Corps enseignant, C2	Jean-Claude Othenin-Girard	Directeur adjoint C2
Vacant	Corps enseignant, C3	Terry Bailods	Directeur adjoint C3
Ludivine Cirillo	Comité d'école, Buttes		

Lors de ces séances, le chef du dicastère a présenté l'activité scolaire de manière générale aux commissaires. Les principaux sujets abordés sont repris dans les différentes sections de ce rapport, à savoir :

- Informations relatives aux constructions des structures préscolaires et parascolaires de Couvet, Môtiers et Fleurier
- Informations relatives aux transports scolaires
- Harmonisation des congés spéciaux entre les divers collèges villageois
- Les perspectives relatives au demi-cycle 7-8, au collège B8 de Fleurier
- Organisation des classes actuelles et futures
- Le projet de nouveau règlement du CES
- Les projets cantonaux (Refonte de la maturité gymnasiale, cantonalisation de l'école, scolarisation à domicile, horaires scolaires)

Le procès-verbal et la présentation de cette séance sont disponibles sur le portail communal GECO.

3.2.12 Effectif du personnel (évolutions principales)

L'école regroupe le personnel de direction, le personnel administratif et technique, le personnel médical, socio-éducatif, celui du service des sports et de la bibliothèque scolaire ainsi que le personnel enseignant.

Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ci-dessous pour le personnel enseignant sont des points de situation à des moments donnés des années scolaires citées. Ces chiffres incluent tous les enseignants engagés de façon indéterminée, et n'incluent en principe pas les remplaçants, sauf lorsque ceux-ci sont des personnes déjà nommées dans notre cercle et qui augmentent leur taux d'activité.

Année après année, on peut noter une augmentation régulière des EPT dans le domaine socio-éducatif. Au vu de la situation sociodémographique à l'échelle cantonale ou nationale, cette tendance devrait continuer à progresser.

L'effectif du personnel en EPT au 31 décembre 2024 est présenté dans les grandes lignes dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2024 de la commune de Val-de-Travers. Ci-dessous se trouvent quelques explications additionnelles sur les variations qui ont eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2024 :

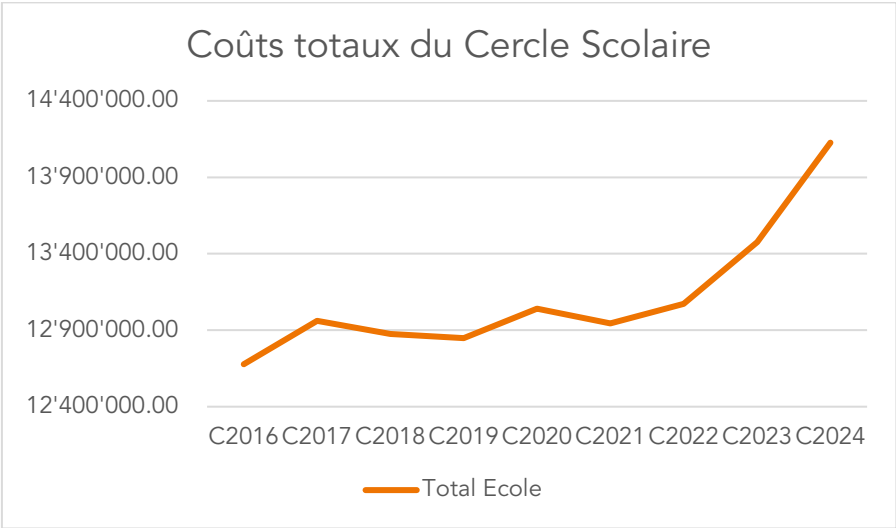
- Educateurs-trices assistant-e-s en milieu scolaire 1.0 EPT
 - Les élèves de première année confrontés à de grandes difficultés peuvent être mis au bénéfice de mesure de soutien intensif temporaire (SIT). Ces mesures sont partiellement subventionnées par le canton, et sont déployées en fonction des situations de nos élèves de 1^e année.
 - Nos éducatrices en milieu scolaire fixes viennent en aide de manière ponctuelle ou longue durée aux élèves qui n'ont pas pu être mis au bénéfice de mesures SIT, mais demandent tout de même un accompagnement en classe
- Service socio pédagogique et éducatif (SSPE) 1.7 -> 1.9 EPT
 - Augmentation de la dotation de 0.2 EPT suite à l'augmentation de la charge et des dossiers à traiter.
- halterego 2.1 -> 2.0 EPT
 - Diminution de la dotation suite à un retour de congé maternité.
- Secrétariat de l'école 4.9 -> 5.3 EPT
 - Transfert de 0.4 EPT de la direction du dicastère à la direction administrative de l'école. Ce changement est dû à une surcharge pour soutenir la direction pédagogique dans sa surcharge de travail. À noter que 0.8 EPT est un engagement temporaire d'une collaboratrice.
- Service de conciergerie 3.3 -> 3.5 EPT
 - Transfert de 0.1 EPT du DI au DPJE et augmentation de 0.1 EPT suite à l'ouverture de la nouvelle structure de Longereuse.
- Les autres services de l'école n'ont pas connu de variations de personnel, il s'agit du service de de la direction 3.05 EPT, du service médical (infirmière scolaire) 0.5 EPT.
- Personnel enseignant : 107.07 EPT
 - Alors que le rapport à l'appui des comptes mentionne 111.87 -> 111.97 EPT pour le personnel enseignant au 01.01.2024, respectivement au 31.12.2024, il faut retrancher les chiffres mentionnés ci-avant, s'agissant des différents services qui sont intégrés dans le personnel enseignant (SSPE, AVS, halterego, etc.)
- Total de l'effectif de l'école JJR : 123.62 EPT -> 124.32 EPT (+0.70)

3.2.13 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

3.2.13.1 Évolution des coûts du cercle scolaire

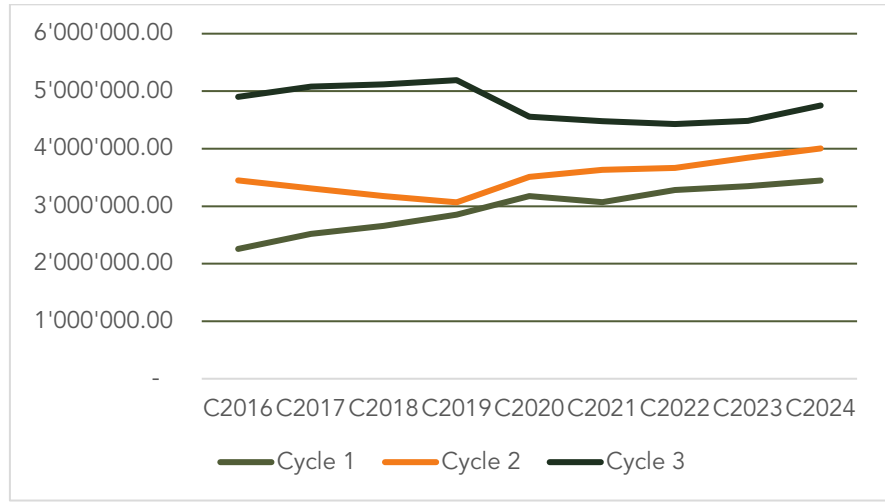
L'école représente la plus grande partie des dépenses communales, sa comptabilité fait l'objet d'une analyse scrupuleuse et l'évolution des coûts est un indicateur extrêmement important pour notre commune, mais également pour les communes partenaires de notre cercle scolaire, à savoir Les Verrières, La Côte-aux-Fées, mais aussi La Brévine pour quelques élèves occasionnels au cycle 3.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du coût total de notre cercle scolaire depuis l'année 2016 :



		Historique des Coûts						Augmentation
Année		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total Ecole à répartir	Total Ecole	Non-réparti	Annuelle
	C2013	2'067'527.24	3'157'418.54	4'566'754.90	9'791'700.68	12'205'530.44	2'413'829.76	
	C2014	2'100'566.46	3'207'874.29	4'639'731.95	9'948'172.71	12'302'446.47	2'354'273.76	0.8%
	C2015	1'996'457.73	3'048'884.92	4'337'160.61	9'382'503.26	11'763'747.32	2'381'244.06	-4.4%
	C2016	2'257'367.59	3'447'332.70	4'903'968.49	10'608'668.79	12'677'609.92	2'068'941.13	7.8%
	C2017	2'517'566.72	3'307'610.02	5'081'085.50	10'906'262.24	12'961'055.78	2'054'793.54	2.2%
	C2018	2'656'384.05	3'177'227.94	5'121'317.78	10'954'929.77	12'875'321.11	1'920'391.34	-0.7%
	C2019	2'854'910.96	3'067'438.65	5'191'632.97	11'113'982.58	12'848'054.38	1'734'071.80	-0.2%
	C2020	3'176'801.38	3'508'849.10	4'554'882.17	11'240'532.65	13'041'578.41	1'801'045.76	1.5%
	C2021	3'067'681.29	3'632'777.00	4'477'910.85	11'178'369.15	12'944'695.45	1'766'326.30	-0.7%
	C2022	3'284'212.09	3'668'255.71	4'428'574.00	11'381'041.79	13'071'431.54	1'690'389.75	1.0%
	C2023	3'347'398.25	3'845'196.66	4'481'924.80	11'674'519.71	13'475'751.30	1'801'231.59	3.1%
	C2024	3'446'599.51	4'004'311.33	4'751'541.11	12'202'451.95	14'126'686.06	1'924'234.11	4.8%

On peut aussi s'intéresser à l'évolution du coût par élève pour chacun des cycles de la scolarité obligatoire :



On peut constater d'emblée que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation a un effet important sur les salaires et donc sur le coût global de notre école et de chacun des trois cycles. Aussi, on remarque qu'à la suite de la réforme du cycle 3 (initiée en 2016), les coûts avaient tendance à diminuer ces précédentes années. L'année 2024 montre une tendance inverse et comme le cycle 2 et le cycle 1, ils ont tendance à augmenter, corroborant l'augmentation du nombre d'enfants à besoins spécifiques et des solutions à fournir, aussi bien au niveau du service socio-éducatif qui a bien augmenté sa dotation, mais aussi des éducateurs assistants en milieu scolaire que nous devons de plus en plus déployer pour venir en aide à ces enfants. Finalement, on peut encore citer la politique choisie par notre Commune afin de favoriser principalement le cycle 1 dans l'octroi de soutien à l'apprentissage de la lecture et en minimisant tant que possible et dans le respect des dispositions cantonales les effectifs dans les classes.

On pourra encore détailler ci-dessous la distribution de ces charges entre les communes partenaires, en rappelant que certaines charges ne sont pas redistribuées, puisque n'incombant qu'à notre seule commune, selon la convention en vigueur dans le cercle scolaire, pour un montant de Fr. 1'856'848.09 en 2024, correspondant principalement aux charges de transport scolaire liées aux enfants « dits de la montagne », à nos bâtiments scolaires, aux investissements consentis par notre commune, etc.

Totaux par commune	Charges réparties Cycle 1	Charges réparties Cycle 2	Charges réparties Cycle 3	Coût par Commune
Val-de-Travers	3'109'653.92	3'564'589.19	4'129'462.45	10'803'705.57
La Côte-aux-Fées	167'285.60	164'297.80	234'866.20	566'449.60
Les Verrières	191'449.10	322'830.70	353'907.95	868'187.75
La Brévine	0.00	0.00	29'780.80	29'780.80
Coût total	3'468'388.62	4'051'717.69	4'748'017.40	12'268'123.72

4 ACCUEIL DE L'ENFANCE

4.1 Rôle et fonction du service

La mission première du service de l'accueil de l'enfance est de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle garantit un accueil professionnel aux enfants, pour les parents et à plus large échelle pour la société. Elle doit tenir compte de la culture et de la situation sociale afin d'offrir un espace propice à l'égalité des chances pour tous, qui se traduit par l'élaboration d'un projet pédagogique.

Les objectifs du service de l'accueil de l'enfance (SAE) visent à assurer que :

- Les enfants puissent évoluer dans un environnement stable et rassurant dans lequel ils peuvent faire des expériences sociales et des découvertes. Nous soutenons leur développement et nous encourageons leur curiosité ;
- Les parents se sentent en confiance et puissent solliciter la structure dans son ensemble comme outil de soutien à la parentalité ;
- L'on favorise un milieu propice à l'égalité des chances et à l'intégration sociale.

Afin de répondre à ces objectifs, le service de l'accueil de l'enfance est axé autour des besoins des enfants ainsi que ceux de leurs familles en tenant compte de leur contexte social. Les activités mises en place sont variées et adaptées à l'âge de l'enfant favorisant son développement global et son autonomie.

L'observation fait partie intégrante du travail des équipes éducatives, car cela leur permet de faire des retours complets aux parents sur les divers stades de développement de leur enfant et ainsi enrichir les relations basées sur la qualité, la transparence et le partage. Un travail en réseau avec divers partenaires tels que l'école, les travailleurs sociaux, le médecin, l'orthophoniste, le pédopsychiatre et le psychomotricien, peut être mis en place selon les besoins de l'enfant. Ceci permet de construire avec les familles dans le but de travailler avec et pour l'enfant.

Des mesures spécifiques peuvent être prises afin d'adapter les outils d'accueil aux besoins de l'enfant et de la famille. Elles peuvent passer par l'organisation d'entretiens plus réguliers avec les parents et l'équipe éducative, la mise en place de réseaux et de partenariat avec d'autres professionnels impliqués dans l'accompagnement (AEMO, AS, Croix rouge, SEI, etc.).

4.2 Activités 2024

4.2.1 La nouvelle structure de Longereuse

Depuis 2017, le service de l'accueil de l'enfance a été sollicité pour la réflexion autour de la création de nouvelles structures. Afin de construire ces projets, les équipes éducatives du SAE ont eu la possibilité de s'investir et de participer à leur élaboration, par de nombreuses réflexions et analyses des besoins spécifiques en tant qu'utilisateurs. Ces mêmes groupes ont pu réfléchir tant à l'aménagement des structures, salle après salle, qu'à la définition détaillée des besoins en mobilier nécessaire à l'ouverture des sites.

La nouvelle structure préscolaire et parascolaire de Longereuse a ouvert ses portes le lundi 12 août 2024. Les anciens sites de Fleurier pré- et parascolaire ainsi qu'une partie du préscolaire de Boveresse ont déménagé sur le nouveau site de Longereuse.

Le processus de déménagement a débuté en début d'année 2024. Les équipes ont dans un premier temps trié ce qu'elles désiraient garder, donner ou jeter. Au début des vacances scolaires d'été, le concept des parascolaires réunis sur Couvet, a permis aux équipes du parascolaire de Fleurier de libérer une partie des locaux pour faciliter le déménagement à venir.

La semaine du 5 au 9 août 2024, l'équipe d'intendance a fait un travail remarquable avec les responsables de site et la cheffe de service, en réceptionnant les commandes de mobilier et en déplaçant tous les cartons et le mobilier des autres sites sur le nouveau site de Fleurier. Durant cette semaine, des menuisiers sont venus aider l'équipe d'intendance pour le montage du mobilier. Les nettoyages sur l'ancien site ont été commencés et ceux sur le nouveau site ont été effectués après le montage des meubles afin de garantir l'hygiène avant la mise en place du matériel.

L'aboutissement de plusieurs années de travail et de réflexion s'est finalisé. L'équipe d'intendance est venue faire les derniers nettoyages avant l'ouverture pour les familles le lundi 12 août 2024.

Les familles, dont les enfants sont accueillis en sein de la structure de Longereuse, ont eu la possibilité de visiter les locaux le vendredi 9 août.

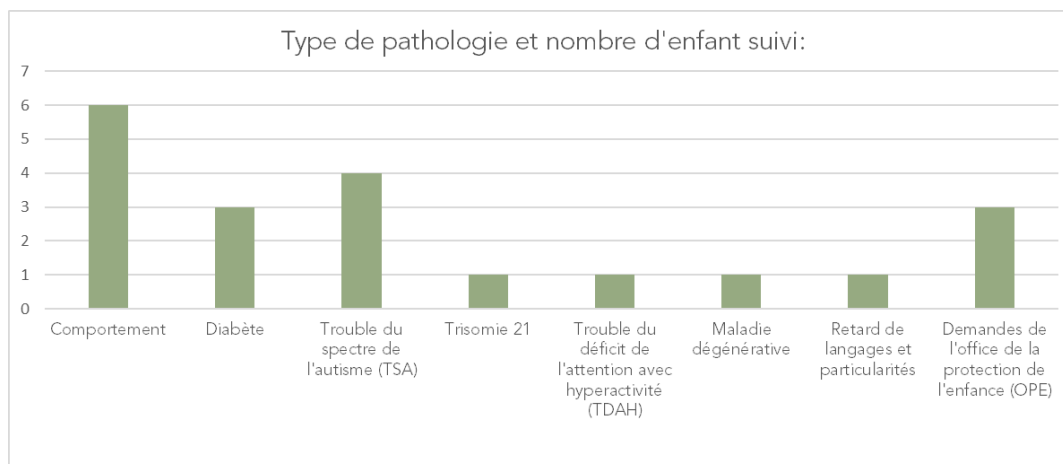
4.2.2 Suivi des enfants a besoins spécifiques « EBS »

Le but d'un suivi « EBS » est d'avoir une personne de référence spécialement engagée pour l'enfant à besoins spécifiques. Cette personne organise et participe à des entretiens avec la famille et les divers réseaux mis en place autour de l'enfant. Le référent veille au bien-être global de celui-ci, à sa sécurité, à son hygiène, à sa santé physique et psychique. En collaboration avec l'équipe éducative et la famille, il apporte une réflexion, met en place un accompagnement personnalisé et des outils adaptés. Sa mission est de veiller à l'intégration de l'enfant au groupe, selon ses capacités et ses besoins. Le référent intègre l'enfant dans la réflexion de son projet éducatif individuel (PEI), l'encourage et prend en compte son avis.

Selon la loi sur l'accueil des enfants (LAE), les structures d'accueil ont droit à des subventions pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques. La période de subventionnement en préscolaire est de 48 semaines et en parascolaire, de 39 semaines, en ajoutant le nombre de vacances durant lesquelles l'enfant a été présent dans nos structures. Afin de pouvoir prétendre aux subventions, nous devons envoyer une demande à l'Accueil extrafamilial de jour qui va la traiter et nous renvoyer une décision. Ces demandes doivent être renouvelées au passage entre le préscolaire et le parascolaire puis entre le passage du 1er cycle et du 2e cycle scolaire. Chaque année, nous devons fournir pour chaque enfant, un bilan annuel. Pour recevoir ces subventions, nous devons fournir deux décomptes de charges par année et par enfant. Un décompte allant du mois de janvier au mois de juillet et un deuxième allant du mois d'août au mois de décembre. Une fois tous ces décomptes vérifiés et validés par le SPAJ et notre service, nous recevons le décompte de subvention final qui comporte la somme qu'on a reçue.

Sur toute l'année 2024, nous avons accueilli des EBS dans 7 de nos 10 structures. Sur ces 7 sites, nous avons accueilli 18 enfants à besoins spécifiques, dont 13 que nous avons suivi toute l'année. Plus précisément, cela représente 14 enfants à besoins spécifiques accueillis sur la période de janvier à juillet et 16 enfants accueillis sur la période d'août à décembre. Nous séparons l'année en deux, car nous touchons 2 subventions par année et par enfant.

Ci-dessous, vous pouvez constater les différents types de suivi pathologique que nous avons dans nos structures ainsi que le nombre d'enfants que cela concerne :



Pour être plus précis dans les chiffres, nous pouvons avoir des enfants qui ont plusieurs pathologies ou alors qui n'en ont qu'une seule, mais dont la demande de suivi a été faite par l'office de protection de l'enfance.

Afin de nous occuper au mieux de ces enfants tout au long de l'année 2024, nous avons eu besoin de 25 collaborateurs, soit 8.5 EPT. Le personnel encadrant qui est avec ces enfants sur le terrain, s'occupent également de leur suivi et ainsi de rédiger certains des documents demandés par le SPAJ durant l'année.

4.2.3 Conférence sur le thème de l'attachement, les émotions et traumatismes

Le service de l'accueil de l'enfance a organisé la deuxième édition de sa conférence annuelle le 24 avril 2024, à la salle Fleurisia. Le thème était « Ces liens qui nous unissent : Attachement, émotions, traumatismes » animé par Mme Esther Balz. Cette conférence était ouverte au public et gratuite pour tous. Elle a rassemblé un peu plus de 110 personnes.

La conférence avait pour but de décrypter et d'interpréter les émotions pour mieux les accueillir.

Celle-ci abordait, en première partie, l'importance de se connaître soi-même et de prendre soin de soi pour pouvoir prendre soin des autres. L'influence de notre vécu depuis notre plus jeune âge, sur nos actions et nos choix d'aujourd'hui ainsi que l'impact de notre comportement sur le développement de l'enfant en fonction des réponses que nous lui donnons. Puis les différents types d'attachement chez l'adulte et chez l'enfant ont été présentés pour aboutir sur le rôle essentiel de la figure d'attachement. Le sujet des traumatismes a été abordé ainsi que les conséquences de ceux-ci sur le lien d'attachement.

La deuxième partie était sur le décryptage des émotions avec divers outils pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant avec bienveillance. Comment réguler les émotions de l'enfant pour lui permettre de se sentir sécurisé et ainsi pouvoir se développer en créant des liens sains.

Tant parents, enseignants ou simplement les personnes passionnées par l'éducation ont eu l'occasion d'approfondir le sujet, s'ils le souhaitaient, en suivant une formation complémentaire. Une participation de 30.- par personne a été demandée pour cette dernière.

4.2.4 Événements de partage avec les familles

Ces manifestations réunissent de nombreuses familles pour des moments d'échanges, mais aussi festives.

Après réflexion, afin de soulager les équipes et les familles durant les périodes chargées de l'année, à savoir avant les vacances d'été et de Noël, les fêtes d'été et d'hiver ont été déplacées au printemps et à l'automne. Durant ces deux fêtes, l'équipe prépare avec les enfants des collations à grignoter et les parents peuvent également amener de la nourriture à partager entre tous.

4.2.5 Autres activités

Le service assure beaucoup d'autres prestations qui ne peuvent pas être toutes détaillées ici, mais en voici quelques exemples :

- Relations intergénérationnelles ; les préscolaires de Couvet et Boveresse se rendent à l'EMS Dubied-Piaget à Couvet et va à la rencontre du 3^e âge à travers des activités ludiques ;
- Le marché pour plus de proximité ; le site de Boveresse se rend au marché de Fleurier quelques fois par mois en période estivale, de préférence à pied et achète de quoi préparer le repas avec les enfants ;
- Fêtes de fontaines, le 12 septembre à Môtiers et à Buttes ;
- Participation au cortège de la fête de la jeunesse de Couvet pour les enfants du préscolaire de Couvet commençant l'école au mois d'août ;
- Participation au cortège de l'Abbaye de Fleurier pour les enfants du préscolaire de Fleurier commençant l'école au mois d'août ;
- Réunionification des parascolaires pendant les vacances scolaires.

4.2.6 Geco4 - AEF

Geco4 – AEF est un système informatique dédié à la gestion du parascolaire, mis en place depuis la rentrée scolaire d'août 2024. Il permet aux parents de faire une demande d'accueil, que ce soit pour une inscription annuelle (couvrant la période scolaire du 1^{er} août au 31 juillet, hors vacances scolaires) ou pour une prise en charge pendant les vacances scolaires, en fonction des ouvertures proposées.

La plateforme est structurée en deux volets distincts : l'un consacré aux informations des parents, l'autre à celles des enfants. Elle permet également de déposer les justificatifs obligatoires nécessaires au traitement des demandes, parmi lesquels : les certificats de salaire, les fiches de salaire (généralement celle de janvier), une décision de cotisation personnelle pour les indépendants délivrée par la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC), un décompte d'indemnités de chômage ou encore une attestation d'aide sociale. Des informations sur l'état civil des responsables légaux sont également demandées, y compris les éventuelles conventions de séparation et/ou de divorce.

La transmission des informations entre les parents et le service est ainsi nettement facilitée grâce à ce logiciel. Geco4 – AEF permet de centraliser des données claires, fiables et à jour, tout en offrant un véritable gain opérationnel pour notre service lors du traitement des inscriptions.

4.2.7 Commission de la crèche et de l'accueil parascolaire (CCRAP)

La Commission de la crèche et de l'accueil parascolaire s'est réunie le 13 mars 2024. Sa composition lors de cette séance était la suivante :

Christophe Calame	CC (président)
Nicolas Béranek	CG - PS
Nathalie Ebner Cottet	CG - PS
Méryl Grosrenaud	CG - Groupe Agora
Quentin Di Meo	CG - PLR
Sokol Mehmetaj	CG – UDC

À titre consultatif :

Camille Ahmetaj	Cheffe de service SAE
Carole Pluquet	Collaboratrice administrative SAE
Jean-François Biloni	SG (procès-verbal)
Sarah Fuchs Rota	pour recevoir information projet LAE3

Excusés :

Naomi Humbert	CG – LV
Laure Pitteloud	CG - PLR
Céline Montandon	CG - PVL

Lors des séances de la CCRAP, le chef du dicastère présente l'activité des structures d'accueil de manière générale aux commissaires. Il a également fait un point de situation sur les trois projets de construction et abordé le sujet sur la LAE3.

4.2.8 Effectif du personnel (évolutions principales)

Le service de l'accueil de l'enfance est sujet à une grande activité en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, en lien avec les règles d'encadrement qui imposent de remplacer immédiatement toute absence, que cela soit pour une maladie de courte ou longue durée, pour un congé maternité ou encore pour un accident. Afin de maintenir en permanence les taux d'encadrement réglementaires, nous avons mis en place deux systèmes de remplacement :

- Remplaçants multisites
- Pool de remplacement

Ces systèmes de remplacement permettent de pallier en cas d'absence du personnel et garantir au bon fonctionnement des structures en tout temps.

4.2.8.1 Apprentis et personnes en formation

À la fin de l'année scolaire 2024, nous avons eu le plaisir de féliciter nos deux apprentis assistants socio-éducatifs (ASE) de 3^e année ainsi qu'une personne en formation article 32 qui ont obtenu leur certificat fédéral de capacité.

Dès le mois d'août, une nouvelle période scolaire a commencé avec de nouveaux apprentis et collaborateurs qui suivent un cursus de formation en emploi :

- 11 apprentis ASE en voie CFC duale
- 1 apprentie employée de commerce en voie CFC duale
- 1 préapprentissage ASE en attente du début de son apprentissage
- 1 stagiaire ASE en attente du début de son apprentissage
- 1 éducatrice HES en formation « en emploi » au SAE
- 1 éducatrice sociale (EDS) en 3^e année de formation

Toutes ces personnes en formation demandent un suivi conséquent, avec notamment :

- 45 bilans de formation ASE
- 4 bilans de formation HES et EDS
- Formation interne des « formateurs d'apprentis »
- 12 entretiens de postulation ASE lors la soirée « 18-22 » de l'apprentissage
- Organisation et animation des colloques formateurs

4.2.8.2 Formation continue des collaborateurs

- Formation 1^{er} secours
- Formation team building – initiation au management positif

4.2.8.3 Point de situation « EPT – Equivalents Plein Temps »

Le nombre de collaborateurs réellement en fonction sur le terrain a continué d'augmenter entre le début de l'année 2024 (46.20 EPT) et la fin de l'année (53.00 EPT), principalement en lien avec l'augmentation des places d'accueil.

	01.01.2024	31.12.2024
Direction du service	3.75 EPT	4.25 EPT
Personnel administratif	1.50 EPT	1.90 EPT
Personnel d'encadrement fixe	29.80 EPT	32.00 EPT
Encadrement pour enfants EBS (subventionnés)	3.90 EPT	5.90 EPT
Remplaçants multisites	3.40 EPT	3.30 EPT
Remplaçants temporaires	1.80 EPT	2.00 EPT
Personnel d'intendance	2.05 EPT	3.65 EPT
Total Tous types de contrats	46.20	53.00
Autorisation CGF - Hors personnel EBS - Hors temporaires	39.70	44.10
Nombre d'apprenties et stagiaires (hors stages de courte durée)	12	14

4.2.9 État de la situation en fin d'année

4.2.9.1 Places d'accueil et statistiques de facturation

Le nombre de places d'accueil offertes dans les structures se monte à 275 en début d'année 2024 puis est passé à 298 dès août 2024, sachant que la liste d'attente au préscolaire n'est pas vide, et qu'il n'est à ce jour pas possible de satisfaire toutes les demandes. Pour rappel, les objectifs cantonaux visés par la Loi sur l'Accueil des Enfants (LAE) sont de 30% pour l'accueil préscolaire, et de 20% pour l'accueil parascolaire. Les places d'accueil à disposition de la population de Val-de-Travers à fin 2024, y compris celles offertes par les parents d'accueil de jour (PAJ), correspondent à 26% (dont 5% par les PAJ) au préscolaire (objectif cantonal 30%) et à 23% (dont 2% par les PAJ) au parascolaire (objectif cantonal 20%).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Commentaires
Ed. Dubied 2 - pré	33	33	33	33	33				Déménagement dans nouvelle structure (01.08.2025)
Ed. Dubied 2 - para	33	33	33	33	33	58	58	58	Edouard Dubied reconverti en para uniquement
Terrain Sport - pré						48	60	90	Base au 01.01.2025, extension éventuelle en 2027
espaceVAL - para	25	25	25	25	25				Abandon de la structure para à espaceVAL
Noiraigue - para	15	15	15	15	22	22	22	22	
Buttes - para		15	15	25	25	25	25	25	
Temple 7 - pré	24	24	24	24	0				Site fermé le 31.08.2024
Temple 9 - para	17	17	17	17	23	23	23	23	Salle de classe Para1 (collège Enfantine)
Patinoire - para	24	24	24	24	0				Site fermé
EMS Les Sugits - para	25	25	25	25	0				Site fermé
Longereuse pré					42	42	60	60	
Longereuse para					50	50	50	50	
Boveresse - pré	24	24	24	24	15				Site sera fermé lors de l'ouverture de Couvet
Môtiers 3e - para	8	8	8	13	13	13			Libération du collège de Môtiers
Môtiers 1er - para	17	17	17	17	17	17			Libération du collège de Môtiers
Môtiers Hangar P.							45	45	Déménagement au hangar des pompes. 2026?
AEF - VDT - pré	81	81	81	81	90	90	120	150	Places communales préscolaires
AEF - VDT - para	164	179	179	194	208	208	223	223	Places communales parascolaires
AEF - VDT - Total	245	260	260	275	298	298	343	373	Total des places communales

Les projets de constructions votés par le Conseil général en 2021 permettront l'extension de l'offre jusqu'à un maximum de 343 places d'accueil communales, ce qui portera les taux de couverture à 33% au préscolaire et à 25% au parascolaire (y compris les parents d'accueil de jour). Nous restons tout de même au-dessous de l'objectif cantonal prévu dans la nouvelle loi sur l'accueil des enfants, qui prévoit un taux de couverture cantonal d'au moins 35% pour le préscolaire et le parascolaire.

La facturation des périodes d'accueil est basée sur le barème des dispositions légales applicables.

Pour le secteur préscolaire, le prix de base facturé est de Fr. 85.- la journée complète (part parents et part communale cumulées), puis déclinée de la manière suivante :

- 100% : Journée complète
- 85% : Journée complète sans repas

RAPPORT DE GESTION

- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas
- 17% : Adaptation

Pour le secteur parascolaire, le prix de base facturé est de Fr. 60.- la journée complète pour les enfants du cycle 1 et Fr. 50.- pour ceux du cycle 2 (part parent et part communale cumulées), puis décliné de la manière suivante :

- 100% : Journée complète
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas
- 50% : Bloc de midi
- 30% : L'après-midi après l'école
- 20% : Le matin avant l'école

La part des parents, basée sur leur capacité contributive s'élève à 50.0% du prix de base pour l'exercice 2024, légèrement à la hausse en comparaison avec l'année 2023 (48.6%). La part de la Commune aux coûts d'accueil est donc de 50.0% (51.4% en 2023). On constate une légèrement diminution suite à la surveillance de la capacité contributive faite en collaboration entre le DEFCOS, puis le DAEPP et le SAE. Le tableau ci-dessous présente le détail de la facturation du service ainsi que l'évolution de la distribution entre parents et commune.

2024	PRE				PARA (I et II)			
<u>Tous les sites</u>	part parents	%	part commune	%	part parents	%	part commune	%
Janvier	61'302.85	50.4%	60'337.25	49.6%	51'690.30	47.3%	57'574.08	52.7%
Février	64'242.45	50.6%	62'735.65	49.4%	54'000.95	47.0%	60'853.80	53.0%
Mars	65'408.15	51.3%	62'017.90	48.7%	51'179.65	47.0%	57'709.48	53.0%
Avril	66'029.50	51.5%	62'146.25	48.5%	57'373.75	46.9%	64'981.75	53.1%
Mai	65'277.40	51.5%	61'438.05	48.5%	52'268.00	47.7%	57'285.75	52.3%
Juin	67'021.00	52.0%	61'896.80	48.0%	53'832.45	49.1%	55'738.43	50.9%
Juillet	65'234.45	51.9%	60'426.15	48.1%	64'010.05	48.5%	67'891.83	51.5%
Août	57'517.55	53.6%	49'716.75	46.4%	57'692.80	48.2%	62'012.20	51.8%
Septembre	62'825.05	53.8%	53'867.20	46.2%	58'136.25	49.1%	60'252.38	50.9%
Octobre	66'684.20	53.2%	58'778.35	46.8%	64'726.45	47.7%	70'982.68	52.3%
Novembre	67'600.70	52.9%	60'269.05	47.1%	57'212.25	49.0%	59'455.75	51.0%
Décembre	65'977.90	52.3%	60'152.75	47.7%	44'201.55	47.5%	48'867.58	52.5%
TOTAUX	775'121.20	52.1%	713'782.15	47.9%	666'324.45	47.9%	723'605.68	52.1%

4.2.9.2 Statistiques de fréquentation de nos sites

l'historique du taux de fréquentation de nos structures d'accueil est résumé dans le tableau ci-dessous :

Semestre	Préscolaire : Taux de fréquentation moyen	Parascolaire : Taux de fréquentation moyen
2017-1	96.8%	110.1%
2017-2	81.4%	86.3%
2018-1	94.9%	77.8%
2018-2	87.9%	72.3%
2019-1	96.3%	64.6%
2019-2	85.0%	58.3%

2020-1	58.4%	34.9%
2020-2	80.9%	56.9%
2021-1	89.6%	54.5%
2021-2	82.7%	62.2%
2022-1	93.6%	68.5%
2022-2	85.9%	85.3%
2023-1	94.5%	84.8%
2023-2	86.7%	88.5%
2024-1	92.0%	62.3%
2024-2	80.9%	64.2%

On constate une diminution de l'accueil entre 2023 et 2024 suite à l'augmentation des places à partir d'août 2024. L'attribution et l'optimisation des places supplémentaires ouvertes devrait être plus parlant sur l'année 2025.

De manière générale, nos sites d'accueil sont moins fréquentés les mercredis et les vendredis après-midi, d'une part en raison des emplois du temps des parents et d'autre part parce qu'un certain nombre de places restent disponibles en faveur des enfants dont les parents exercent une activité professionnelle irrégulière, par exemple dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente ou des transports.

4.2.9.3 Projets de construction des nouvelles structures

Le service reste dans l'attente de la réalisation de deux des trois projets de construction votés en 2021. Comme mentionné précédemment, le site de Longereuse a ouvert ses portes en août 2024. Le projet de Couvet est à bout touchant et celui de Môtiers est toujours dans l'attente du début des travaux pour diverses raisons.

4.2.9.4 Évolution du coût de l'accueil extrafamilial

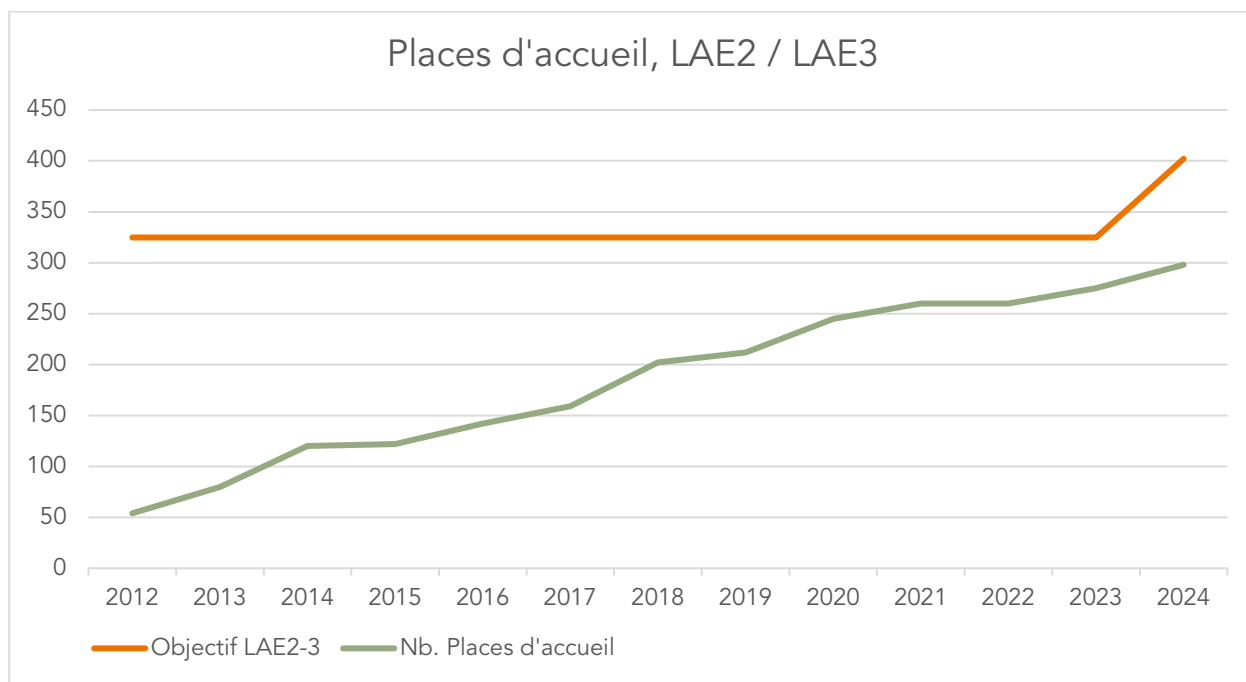
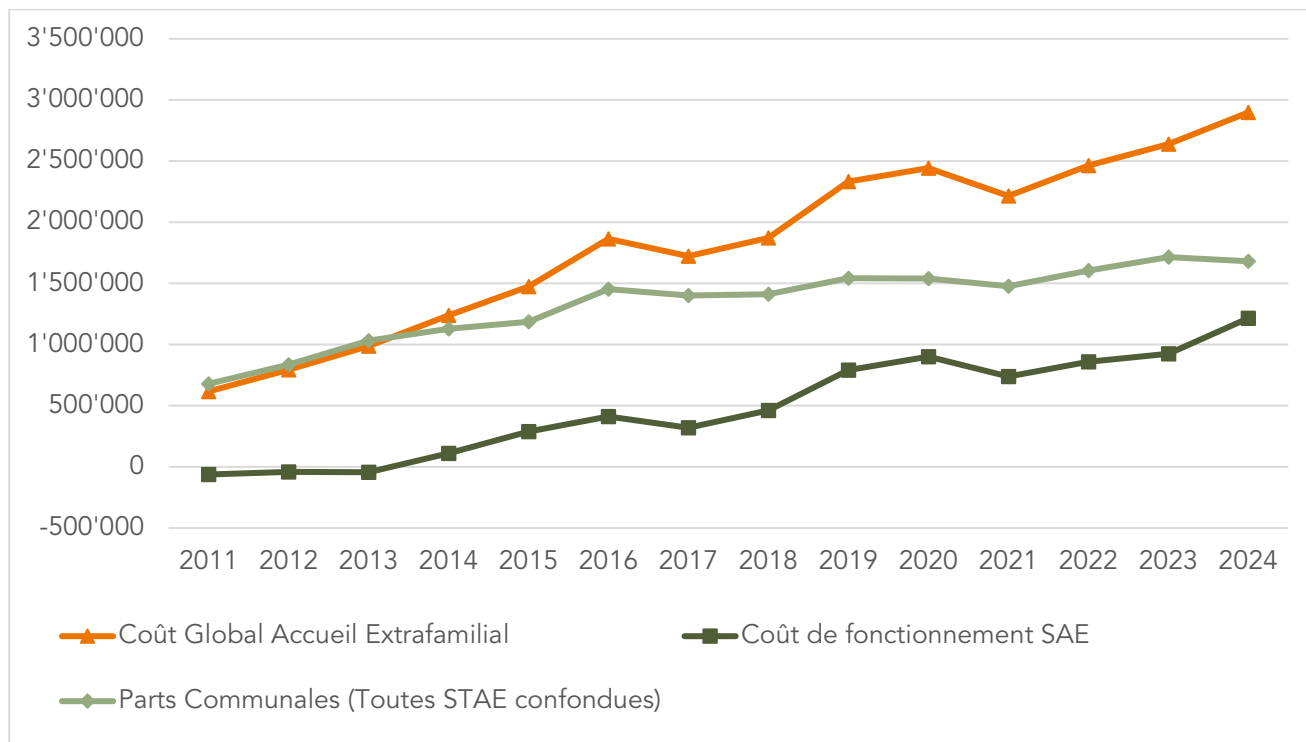
Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des coûts du service de l'accueil et des coûts en général de l'accueil extrafamilial dans notre commune, en lien avec l'évolution du nombre de places d'accueil.

Le coût global de l'accueil extrafamilial comporte deux composantes, d'abord, le coût à la charge de la commune pour chaque journée d'accueil utilisée par ses concitoyens, il s'agit des parts communales. Cette partie du coût serait similaire si notre commune ne proposait pas de places d'accueil publiques, mais que celles-ci étaient toutes exploitées par une ou plusieurs structures privées voire des parents de jour. Notre commune s'est mise à développer ses structures publiques depuis 2012 et il n'y a, à ce jour, aucune structure privée dans notre commune, si ce n'est quelques parents de jour représentant une très faible proportion de l'offre.

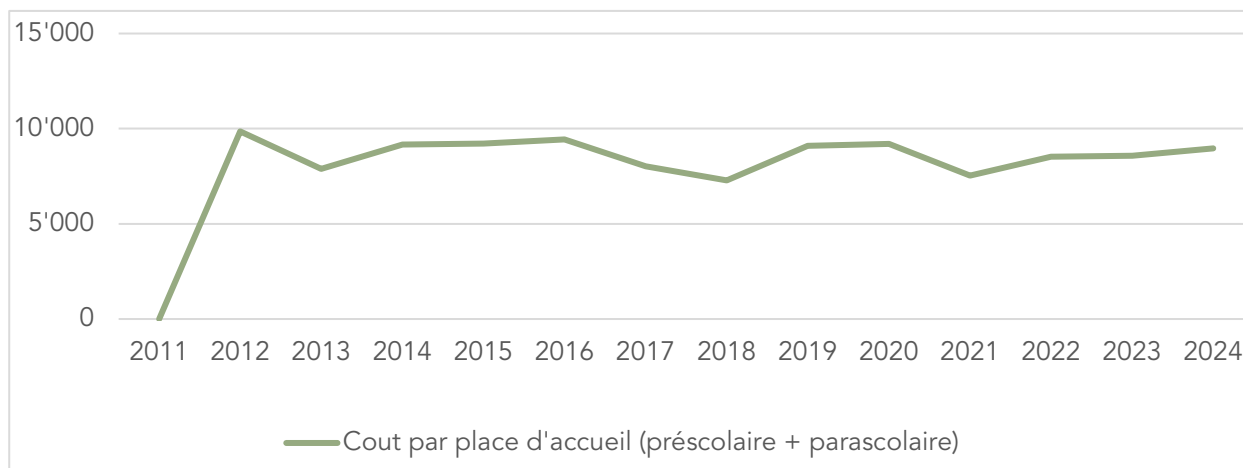
Le coût de fonctionnement du SAE représente le déficit opérationnel du service de l'accueil de l'enfance, vu comme une entité indépendante au sein de la comptabilité communale. Il s'agit de la seconde composante du coût global de l'accueil extrafamilial.

C'est en additionnant les parts communales au déficit du SAE que nous pouvons quantifier l'effort global réalisé par notre commune en matière d'accueil extrafamilial.

Mis en parallèle à l'évolution du nombre de places d'accueil, on peut également trouver dans les graphiques ci-dessous, l'évolution du prix moyen d'une place d'accueil, dont la tendance à la diminution témoigne de la recherche d'efficience permanente au sein du service, chiffres qui devraient encore diminuer lorsque nos nouvelles structures seront en fonction.



On constate une augmentation des coûts de 2023 à 2024, avec un nombre de places légèrement augmenté, et une fréquentation globale qui est légèrement en baisse, mais qui à terme devrait s'améliorer avec les différentes optimisations que nous effectuons dans le service. Le déficit du SAE est en hausse d'environ Fr. 290'000.-. Cette augmentation s'explique principalement par la création supplémentaire de place d'accueil, ainsi que par l'ouverture de notre nouvelle structure. La part communale, de son côté a diminué d'un montant d'environ Fr. 110'000.-, ce qui démontre bien tout le travail effectué conjointement par le service des finances et le DPJE depuis des années concernant un contrôle plus strict des capacités contributives des parents. La conclusion à cet état de fait est similaire à celle effectuée en 2023 qui démontre bien que les prix de journées encaissés par le SAE, tels que fixés par la loi cantonale, ne permettent pas d'en couvrir les charges. Une analyse fine permet de montrer que l'insuffisance de financement du dispositif d'accueil extrafamilial se monte à plus de 20 francs par journée vendue pour Val-de-Travers. La nouvelle loi votée sur l'accueil des enfants va revoir les prix de journées à la hausse, ainsi qu'augmenter la contribution du fonds cantonal. La facture communale devrait selon toute vraisemblance diminuer, les revenus augmenter, mais les charges du personnel également. Quoi qu'il en soit, les communes resteront de toute manière le plus grand contributeur aux coûts de l'accueil extrafamilial dans notre canton et continueront de devoir assumer le déficit lié à l'insuffisance de financement prévu par le dispositif pour les structures communales.



En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LE CHEF DE DICASTERE

Malo Bortolini

RAPPORT DE GESTION DTEM

Val-de-Travers, le 14 mai 2025

**Rapport de gestion du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité
pour l'exercice 2024**



1 GENERALITES

1.1 Introduction

Le dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM) regroupe 5 services aux activités très différentes.

Le service de l'aménagement du territoire (AT) assure la gestion des permis de construire et des projets d'aménagement. Le service de l'énergie assure la mise en œuvre du plan communal des énergies avec entre autres la gestion des chauffages à distance de Couvet et des Bayards et la coordination des autres projets énergétiques (SEVT et projets éoliens notamment). Le pôle Mobilité assure la coordination et la promotion des différents modes de mobilité, notamment les transports publics. Le service des forêts assure la bonne gestion des forêts communales et le service de l'agriculture gère les terrains en baux agricoles.

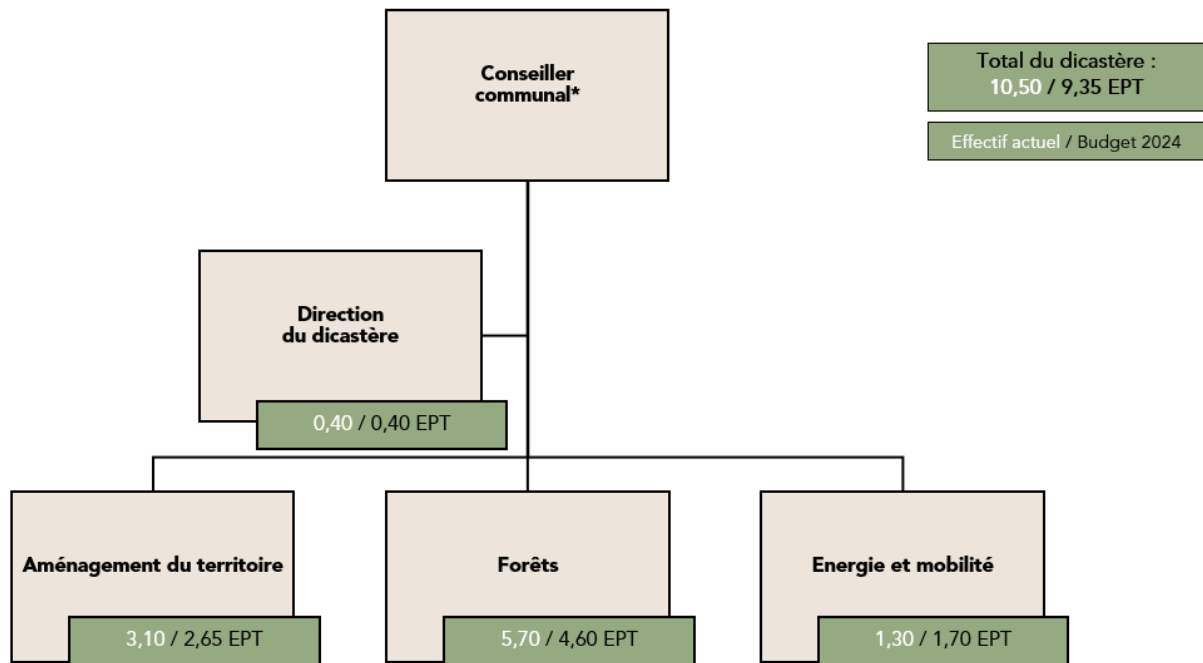
1.2 Organigramme

En 2024, les éléments notables sont les suivants :

- L'engagement d'une nouvelle responsable déléguée à la gestion des permis de construire
- Intégration du service des forêts et de la gestion des questions agricoles dans le dicastère

A relever que, comme pour les autres dicastères, le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT ; son temps de travail est réparti dans les différentes entités administratives.





2 SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Rôle et fonction du service

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand-Rue 38 à Couvet, le service de l'aménagement du territoire a la responsabilité des domaines suivants :

- 1) Permis de construire
- 2) Plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier
- 3) Projets d'aménagements (en zone urbanisée ou hors zone urbanisée)
- 4) Projets environnementaux (dépollutions)
- 5) Affaires foncières
- 6) Jardins communaux
- 7) Baux fonciers non-agricoles

2.2 Effectif du service en fin d'année

Secrétaire de direction	0.10	
Urbaniste – aménagiste	1.00	
Responsable des permis de construire	1.00	
Collaboratrices spécialisées	1.00	2 collaboratrices
Apprenti		1 apprentie
Total équivalent plein temps (EPT)	3.10	

2.3 Commissions

Le chef de dicastère préside la commission d'urbanisme, environnement et développement durable (CUEDD), qui est nommée par le Conseil communal. Tous les groupes politiques sont présent au Conseil général sont représentés et les groupes ont eu la possibilité de proposer des suppléants afin d'assurer un traitement optimal des dossiers.

Elle s'est réunie à 8 reprises et a préavisé 40 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). Elle a aussi rendu des préavis pour 5 pré-consultations et 4 poses d'enseigne.

Elle a été consultée et/ou informée sur tous les sujets traités au Conseil général ainsi que sur différentes études menées au sein du service, notamment pour le chauffage à distance (des Bayards et de Môtiers), le plan spécial La Gravette, les ZAE pour le PAL, le recensement architectural (RACN), les plans de mobilité pour piétons et cyclistes ainsi que pour les nouveaux émoluments de permis de construire.

Le chef de dicastère est membre du comité de l'**Association Régionale Val-de-Travers** (ARVT). Il est aussi le représentant communal auprès de l'Association des communes neuchâteloises (ACN) dans le cadre de la **Conférence des Directeurs Communaux de l'aménagement du territoire** (CDC – AT).

2.4 Activités 2024

2.4.1 Permis de construire

Le service est un des garants du respect des lois et règlements applicables aux constructions et aménagements réalisés sur le territoire de Val-de-Travers (LConstr, RELConstr, LCAT, RELCAT, règlements de construction et d'aménagement des villages, ...).

- 205 demandes de permis de construire ont été déposées dont 55 procédures définitives, 1 procédure préalable et 149 procédures de minime importance.
- 179 permis ont été sanctionnés dont 51 de 2023 et 3 de 2022.
- 3 procédure fédérale pour le Groupe E et une pour le canton (protection des chutes de pierre à St-Sulpice) ont été mises à l'enquête publique.
- 24 procédures pour constructions illicites ont été initiées dont 18 demandes de permis de construire ont été déposées et 1 dénonciation au Ministère public.
- 13 dossiers ont fait l'objet d'oppositions.
- 4 permis de construire ont été refusés (3 sont en recours au Conseil d'Etat).
- 94 autorisations solaires ont été délivrées, dont 4 octrois de subventions communales.
- Les autorisations de chauffages sont gérées par le DAPP. Dès le 1.1.25 les autorisations de chauffage seront gérées par le DTEM.
- 60 visites de conformité de fin de chantier ont été effectuées.

Prestations auprès de la population :

- Conseil et aide à la constitution de dossiers pour les particuliers, notamment enregistrement du dossier dans le programme de gestion des permis SATAC
- Réponses aux demandes concernant les zones de construction et leurs règlements, les terrains disponibles à la construction, les prix des terrains constructibles dans les divers villages, les recherches de propriétaires

Gestion du registre fédéral des bâtiments

- Le service assure le suivi des déclarations de domicile passant automatiquement en résidence secondaire pour les nouveaux arrivés.

2.4.2 Affaires foncières

Le service est en charge des principales opérations foncières qui concernent des parcelles communales.

A Buttes, vente de 16m² à détacher du bien-fonds 3082 au profit de TransN, cession de 2m² à détacher du domaine public communal 34, vente du bien-fonds 3034 et création d'un droit de servitude sur le bien-fonds 3029.

Aux Bayards, transferts immobiliers des biens-fonds 3703 et 3704, transactions immobilières permettant la rénovation de la fromagerie des Jordans et prolongation d'une année pour la vente du bien-fonds 2073.

A St-Sulpice, extension de la servitude sur le bien-fonds 1785

A Travers, constitution d'une servitude sur le bien-fonds 1834

A Fleurier, cession de 107 m² à détacher des domaines publics communaux 91, 94, 114 et 116 au profit de TransN

A Môtiers, constitution d'une servitude de limite fictive de gabarits sur le bien-fonds 1212

A Noiraigue, constitution d'une servitude de limite fictive de gabarits sur le bien-fonds 1214.

A Noiraigue, la parcelle 1116 est à vendre.

2.4.3 Jardins communaux

Le service gère 42 jardins communaux loués à des particuliers (36 jardins à Fleurier Piassetta et 6 à Couvet).

Suite à l'installation d'un container WC à la STEP durant l'année, le prix de location par jardin a été adapté pour une entrée en vigueur en 2025. Nous avons profité de ce changement pour établir un règlement communal relatif aux jardins communaux. Tous les contrats de location ont dès lors été résiliés au 31 décembre pour être mis à jour. 11 personnes n'ont pas renouvelé leur bail au 1er janvier 2025, principalement pour des raisons d'âge.

2.4.4 Révision du Plan d'aménagement local (PAL)

Ce projet résulte des rapports et crédits d'investissement acceptés par le Conseil général en date du 21 juin 2010 (170'000 francs), du 30 septembre 2019 (122'000 francs) et du 26 septembre 2022 (363'000 francs).

Les enjeux et le travail déjà réalisé les années précédentes sont décrits dans le précédent rapport de gestion. Depuis le début de l'année 2024, les corrections demandées par les services cantonaux ont été faites et une deuxième version a été envoyée le 17 juillet 2024. Le délai initial annoncé par les services cantonaux pour le deuxième préavis était de septembre 2024 mais nous avons dû finalement attendre février 2025 pour l'obtenir. Concernant les indemnités potentiellement dues par la commune aux propriétaires dont le terrain perdrait de la valeur, le délai durant lequel le canton garanti le subventionnement de ces indemnités a été prolongé par convention. Le travail devra donc se poursuivre en 2025.

2.4.5 Projet de protection contre les crues et revitalisation à Môtiers

Ce projet résulte du rapport et du crédit d'investissement de 1'660'000 francs accepté par le CG le 14 novembre 2016. Il est notamment réalisé en synergie avec le projet cantonal de revitalisation entre l'Areuse et le Bied.

Les travaux de revitalisation ont donné de bons résultats tant pour la flore que pour la faune. Concernant la protection contre les crues, les analyses ont montré un défaut de conception et de réalisation par les entreprises. Des travaux correctifs ont été réalisés en 2024, permettant également au SPCH de remettre à jour la carte des dangers naturels. Des travaux de drainage, en collaboration avec l'office cantonal des

améliorations foncières (OAF) ont été menés afin de corriger un problème de stagnation des eaux en pied de digue. Ces travaux seront finalisés en 2025, toujours avec le soutien du SPCH.

Afin de réactiver un sentier pédestre qui existait avant la réalisation du projet, une passerelle sera installée en 2025 au-dessus du Bied de Môtiers afin que le public puisse accéder directement au cœur du site de la revitalisation. Ce projet est financé intégralement par le SPCH.

Le bilan financier global sera finalisé lorsque tous les travaux auront été réalisés. Ce bilan fera l'objet d'un rapport et fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire en 2025.

2.4.6 Projet de protection contre les chutes de pierres à Noiraigue

Ce projet résulte du rapport et du crédit d'investissement de 7'000'000 francs accepté par le CG le 17 mai 2021. Il est notamment réalisé en synergie avec le projet cantonal de percement de la galerie de sécurité du tunnel de La Clusette.

Les lots 1 et 2 ont été finalisés en décembre 2023. Le lot 3 a été réceptionné en septembre 2024, marquant la fin des grands travaux. Des travaux annexes doivent encore être finalisés en 2025 avec la remise en état de la piste d'accès à la digue village (~23'000.- HT), ainsi que la création d'une piste forestière le long du chemin du Mont (~18'000.- HT). Le mandataire en charge de la direction des travaux devra ensuite fournir le dossier conforme à l'exécution ainsi qu'un cahier des charges pour les entretiens des ouvrages. Le bilan financier sera fait à la fin de tous les travaux.

2.4.7 Aménagements à Couvet et Môtiers

Les gares de Couvet et de Môtiers doivent être refaites par TransN dans le cadre de la mise aux normes induite par la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).

Le projet pour la **gare de Couvet** a fait l'objet d'une procédure fédérale d'approbation des plans qui a nécessité de nombreuses coordinations avec TransN, les services communaux et les riverains. Il sera couplé à la réfection de la voie entre Couvet et Môtiers et sera suivi par la réfection de la **gare de Môtiers**.

En parallèle à ces projets, dans le cadre du plan quadriennal de réfection des routes cantonales, le canton doit refaire les chaussées traversant ces deux villages. Deux études ont donc été réalisées et cofinancées par le canton et la commune, pour dessiner des avant-projets, définissant les aménagements, les usages ainsi qu'une première estimation des coûts de réalisation. Des chapitres dédiés à ces aménagements sont présentés ci-après.

2.4.8 Réfection de la traversée de Couvet

L'avant-projet initié en 2023 a été complété et détaillé afin de produire tous les éléments techniques et formels nécessaires pour la mise en procédure d'appel d'offre. Le projet, en synergie avec le SPCH, consiste donc à la réfection complète de la chaussée (coffre de route compris), au réaménagement des espaces publics, ainsi qu'à une remise à niveau des infrastructures souterraines s'inscrivant notamment dans le cadre des mesures d'amélioration des réseaux communaux : plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et plan général d'approvisionnement en eau (PGA).

Deux séances de coordination avec les commerçants et une séance d'information publique ont été organisées.

Le 2 octobre 2024, le Conseil Général a accepté un crédit de Fr. 5'968'000.- pour les travaux communaux de réfection des aménagements et des réseaux des secteurs de la Grand-Rue et de la rue Saint-Gervais à Couvet.

La procédure d'appel d'offre pour les marchés publics se terminera en 2025.

2.4.9 Traversée de Fleurier

Sur le même principe que la traversée de Couvet et de Môtiers, le SPCH a souhaité lancé fin 2024 un avant-projet pour la réfection de la traversée de Fleurier. Les études démarrées se poursuivront en 2025.

2.4.10 Autres aménagements

Le groupe circulation est une instance communale qui regroupe les chefs de dicastère de la protection de la population, de la voirie et du territoire. Ce groupe traite les demandes des citoyens sur divers sujets, relatifs au stationnement, à l'optimisation ou réaménagement du domaine public. La plupart des demandes sont maintenant traitées en interne par l'urbaniste-aménagiste qui réalise les plans et au besoin les permis associés à ces projets.

2.4.11 Site Dubied

Le site Dubied a été inscrit comme projet phare dans le cadre des accords de positionnement stratégique passés entre le canton et la région Val-de-Travers (communes des Verrières, de la Côte-aux-Fées et de Val-de-Travers). Considérant aussi les enjeux du secteur dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, un comité de pilotage a été constitué avec la commune et le Canton. Le service s'est attaché à renouer le contact indispensable avec les propriétaires du site pour qu'un projet commun puisse émerger.

Une analyse a été cofinancée par le canton et la commune pour définir les enjeux d'aménagements, de mobilité et de stationnement sur le site. Historiquement, les aménagements du site ont été planifiés pour optimiser le fonctionnement d'une seule et unique entreprise et les besoins ont largement évolués depuis, notamment en terme de mobilité. Cette étude doit donc permettre d'identifier les leviers les plus pertinents pour la valorisation du site et devra aboutir à une demande de crédit pour redynamiser le site.

2.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Le départ de l'architecte communal a imposé une réorganisation avec l'engagement d'une responsable des permis de construire qui maîtrise très bien les règlements de construction et qui fait appel à un architecte conseil lorsque cela est nécessaire.

Les activités d'aménagement du territoire restent très soutenues avec de nombreux projets en cours à différents stades de réalisation. La situation du PAL reste difficile du fait des demandes parfois mal coordonnées des 12 services cantonaux qui doivent valider le dossier. Les projets d'aménagement communaux s'ajoutent au dossier du PAL et le service a aussi dû composer avec le congé maternité de l'urbaniste-aménagiste communale sur le début de l'année 2024. Les projets planifiés vont s'étaler sur toute la prochaine législature avec un suivi important qui devra être réalisé.

La révision des PAL génère aussi une surcharge du côté des services cantonaux, ce qui retarde parfois le retour de certains préavis pour des permis de construire. Le service est très attentif à ces situations et fait le maximum pour obtenir ces préavis dans les meilleurs délais.

3 ENERGIE

3.1 Rôle et fonction du service

La mission principale du service est de mettre en œuvre le plan communal des énergies validé par le Conseil communal et transmis au Conseil général en date du 9 décembre 2024. L'établissement de ce plan fait suite aux révisions de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) du 1^{er} septembre 2020 et de son règlement d'exécution (RELCEn) du 17 mars 2021. Il présente le bilan des consommations et productions énergétiques, un bilan des émissions de CO2 et les objectifs de réduction de consommation énergétique

et d'émissions de CO₂. Le plan climat dont la réalisation a été validée par le Conseil communal en 2023 est en cours de réalisation.

Les mesures principales en cours concernent le développement des réseaux communaux de chauffage à distance (CAD) de Couvet, des Bayards et de Môtiers qui proposent des solutions de chauffage à énergie renouvelable. Le service intervient aussi en soutien sur d'autres projets de CAD, à Fleurier par exemple. Le service pilote aussi les actions liées aux objectifs de réduction de la consommation électrique communale pour laquelle des obligations de réduction sont définies dans la loi cantonale. Enfin, il suit les projets de la SEVT ainsi que ceux dans le domaine de l'énergie éolienne.

3.2 Effectif du service en fin d'année

Collaboratrice spécialisée	0.20
Resp. installations technique CAD	0.30
Technicien installations CAD	0.10
Délégué à l'énergie	0.70
Total EPT	1.30

3.3 Commissions

Les sujets liés à l'énergie au niveau communal sont traités aussi par la CUEDD.

3.4 Activités 2024

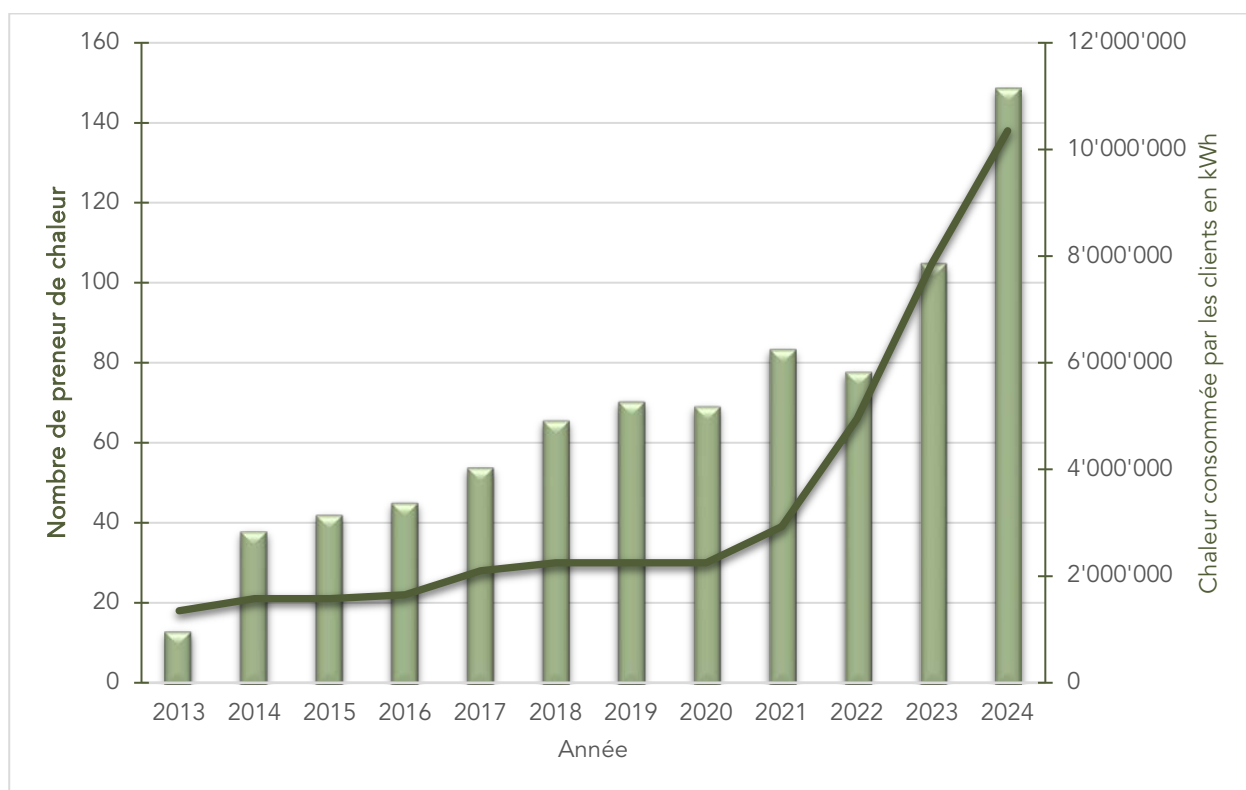
3.4.1 Chauffage à distance de Couvet

Ce projet résulte notamment du rapport et crédit d'investissement accepté par le CG en date du 19 juin 2020 pour un montant de 13'950'000 francs.

Le développement du réseau se poursuit avec 33 nouveaux preneurs de chaleurs en 2024. Au total, près de 2'000'000 francs ont été investis en 2024.

Pour 2025, nous prévoyons des raccordements sur la rue de la Flamme en coordination avec les travaux du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) et du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Pour les années futures, une étude est en cours pour réaliser une extension sur le secteur situé au Sud de l'Areuse (Saint-Gervais).

CAD de Couvet - Evolution du nombre de clients et de la quantité de chaleur vendue



3.4.2 Chauffage à distance des Bayards

Le chauffage à distance des Bayards a été créé en 1995 et était géré, jusqu'à la fin de l'année 2024, par la société anonyme C.C.B.B. Chauffage au bois Les Bayards S.A (80% commune - 20% pour la scierie Roland Keller). Un projet de rénovation et d'extension a été validé par le Conseil général en 2022. Avec un crédit de 1'050'000 francs pour la rénovation et un autre de 5'550'000 francs pour l'extension du réseau, avec aussi l'objectif de mettre en place un modèle de gestion communale comme pour le CAD de Couvet, en accord avec la scierie.

Après le début de la mise à jour des installations en chaufferie en 2023, l'extension du réseau a débuté en 2024 dans la zone du Petit Bayard avec le raccordement de 7 bâtiments. En 2024, 380'000 francs ont été investis pour les travaux de rénovation et 350'000 francs ont été investis pour l'extension du réseau.

L'extension sera poursuivie en 2025 sur la zone Ouest du village (Quartier du Vent) avec pour objectif de raccorder plus de 20 bâtiments supplémentaires.

3.4.3 Chauffage à distance de Môtiers

Ce projet résulte du rapport et crédit d'investissement accepté par le CG en date du 21 juin 2024 pour un montant de 12'200'000 francs.

Suite au vote du crédit, la procédure d'appel d'offres selon les marchés publics a abouti en fin d'année pour sélectionner le mandataire principal CVSE-MCR qui pilotera le projet. En 2025, l'objectif est de finaliser l'avant-projet qui permettra de déterminer précisément les coûts des investissements, le prix de la chaleur et le nombre de clients. Si l'autofinancement du projet est assuré par les clients, les travaux pourront se réaliser, dans le cas contraire le projet sera abandonné.

3.4.4 Autres projets

A Fleurier, la commune accompagne l'étude d'un projet global de CAD par des entreprises tierces.

3.4.5 Société électrique du Val-de-Travers (SEVT)

La commune est actionnaire à 87% de la SEVT (Société électrique du Val-de-Travers, société anonyme) ; Groupe E en est actionnaire à 10% depuis 2020 et la commune de Rochefort pour 3%. Le chef de dicastère préside le conseil d'administration. La SEVT a quatre pôles d'activités : les infrastructures de réseau électrique (en partenariat avec Groupe E), les installations électriques dans les bâtiments, le magasin de détail et l'exploitation des usines électriques du Plan de l'eau et du Furcil en aval de Noiraigue, à l'arrêt depuis quelques années après respectivement 60 et 90 ans de service.

Les activités de réseaux et d'installation se portent toujours bien même si la branche dans son ensemble a noté un fort ralentissement des demandes pour des installations photovoltaïques du fait des incertitudes sur la reprise du courant produit. Le dossier technique de rénovation des usines a été finalisé et soumis pour pré consultation aux parties prenantes (services cantonaux, ONG, ville de la Chaux-de-Fonds). Les compléments demandés sont en cours de réponse pour avoir le dossier le plus solide possible pour le dépôt du permis de construire.

3.4.6 Projets éoliens

La commune accompagne le **projet éolien de la montagne de Buttes** piloté par la société Verrivent SA. Les chefs de dicastère du DI et du DTSC participent au conseil d'administration de Verrivent SA en tant qu'invités (sans droit de vote). Les procédures juridiques se poursuivent. Après avoir approuvé le plan d'affectation cantonal, le tribunal fédéral doit maintenant se positionner sur le permis de construire.

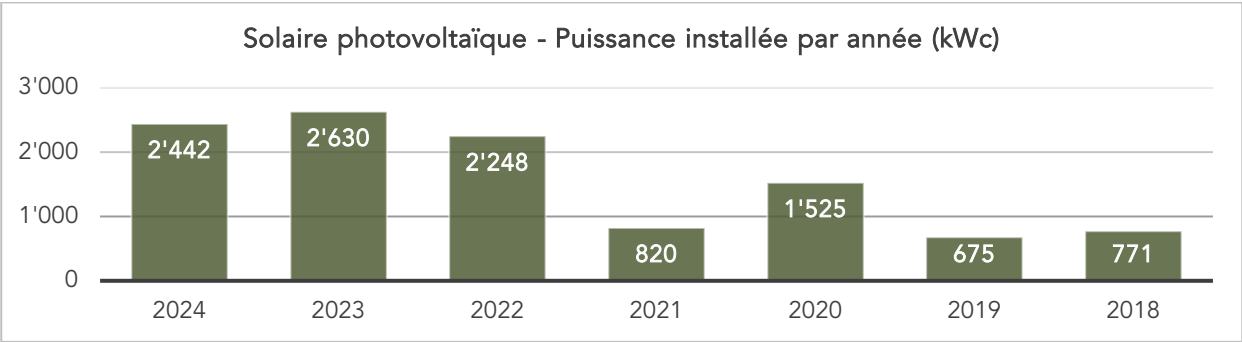
La commune suit aussi les activités de l'entreprise qui développe le **projet éolien du Mont-de-Boveresse**. Le dossier a été soumis pour pré consultation aux services cantonaux et les séances se poursuivent avec les organisations environnementales et les riverains.

3.4.7 Autorisations de pose de panneaux photovoltaïques

Le développement de la production photovoltaïque se poursuit. Quatre installations ont été éligibles à une subvention suite à des demandes d'intégration architecturale en lien avec le contexte architectural, pour un montant total de 12'828 francs.

Le potentiel de production installé par année est à nouveau légèrement en dessous de 2% du potentiel total des toits du territoire. A noter que dans certains cas, c'est le dimensionnement du réseau électrique qui limite les dimensions des installations. Le réseau n'a pas été conçu à l'origine pour faire transiter des puissances importantes à proximité de tous les bâtiments pouvant accueillir des installations de grande taille.

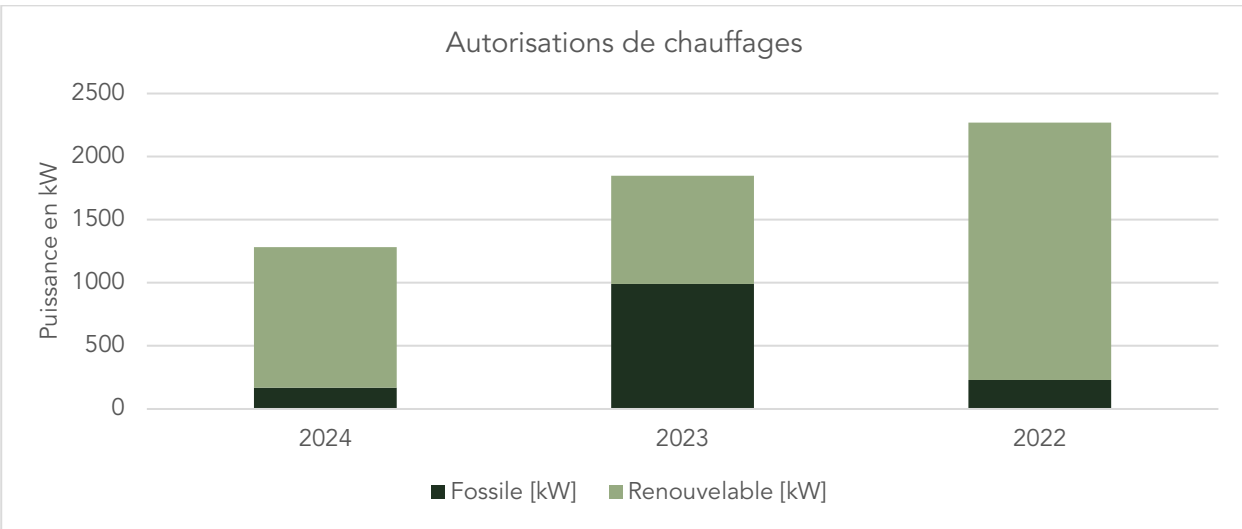
Totaux		TOTAL 2018 - 2024	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre de demandes		541	89	106	128	65	56	47	50
Puissance installée	kWc	11'111	2'442.5	2'629.5	2'248.4	819.7	1'525.2	674.7	770.8
Surface installée	m2	54'149	11'099	12'257	10'789	4'091	7'901	3'618	4395
Production annuelle théorique	kWh/an	9'617'506	2'053'302	2'267'493	1'995'950	674'964	1'303'652	597'020	725'126
Potentiel solaire sur les toits dans la Commune (janvier 2023)	kWh/an			127'760'000	selon https://www.uvek-gis.admin.ch/				



3.4.8 Autorisations chauffage

Le remplacement des chauffages est également suivi depuis la mise en place de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie. Le nombre de demandes est stable sur les 2 dernières années et la puissance remplacée est en baisse. La part de renouvelables fluctue selon les années et dépend principalement des industries qui n'ont pour le moment pas de contraintes à ce sujet.

	Total (2022 -AJD)		2024	2023	2022
Nombre de demande	121		42	46	33
Fossile	15	12%	4	4	7
Renouvelable	106	88%	38	42	26
Puissance [kW]	5'400		1'283	1'848	2'269
Fossile	1'390	26%	168	992	230
Renouvelable	4'010	74%	1'115	856	2'039



3.4.9 Réduction de la consommation d'électricité

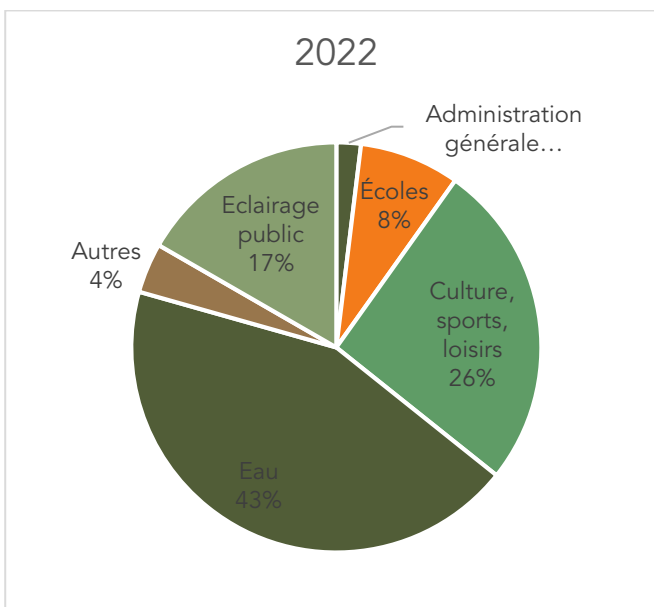
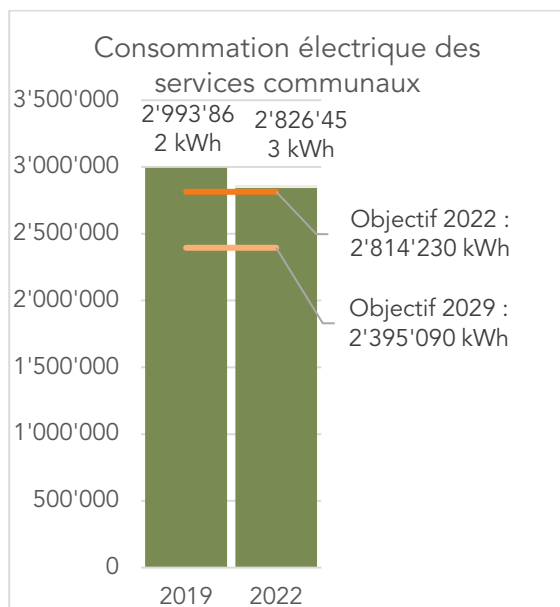
L'article 5 alinéa 5 de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) exige des communes qu'elles réduisent d'au moins 20% la consommation d'électricité globale de leurs bâtiments non-affectés à l'habitation et de leurs installations ou qu'elles couvrent ces 20% par une production d'électricité d'origine renouvelable, ceci dans les 10 ans à partir d'une année de référence déterminée entre 2015 et 2020. Le Conseil communal a validé l'année 2019 comme année de référence et l'objectif est de réduire la consommation d'environ 600'000 kWh ou de la couvrir par une production d'électricité renouvelable à fin 2029.

Le bilan à fin 2022 montre que l'objectif intermédiaire est presque atteint mais que des efforts seront nécessaires pour atteindre l'objectif légal à 10 ans. En effet, la principale réduction est actuellement liée à l'extinction de l'éclairage public de 0h00 à 5h00 dont la pérennisation dépend des investissements qu'il

faudra réaliser en regard du cadre légal qui demande aux collectivités d'assurer la sécurité et donc l'éclairage aux passages pour piétons.

L'autre gros poste de consommation vient de la gestion de l'eau et des études ont donc été lancées sur les stations de pompages et les stations d'épuration pour évaluer les réductions de consommation qui seraient possibles.

Consommation électrique (kWh)	2019	2022
Administration générale	55'980	54'938
Écoles	256'252	225'071
Culture, sports, loisirs	777'105	735'600
Eau	1'202'009	1'241'220
Autres	124'356	111'928
Eclairage public	578'160	474'330
Consommation totale	2'993'862	2'843'088
Production totale	0	16'635
Différence entre consommation et production	2'993'862	2'826'453
Objectifs 2022 (-6%)	2'814'230	
Différence par rapport à l'objectif 2022	179'632	12'223
Objectifs 2029 (-20%)	2'395'090	
Différence par rapport à l'objectif 2029	598'772	431'364



3.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Le délégué à l'énergie suit la mise en œuvre des mesures du plan communal des énergies notamment avec le déploiement des CAD qui se poursuit pour proposer des solutions de chauffage renouvelable et qui permettront de réduire significativement les émissions de CO₂ du patrimoine bâti dans les villages où d'autres solutions sont difficiles à mettre en œuvre.

Ces projets d'envergures sont indispensables pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques afin de transmettre aux générations futures des infrastructures adaptées.

La mobilité est l'autre poste important d'émissions de CO₂ et fait l'objet d'activités spécifiques présentées dans le chapitre suivant, activités qui visent à promouvoir des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle.

4 MOBILITE

4.1 Rôle et fonction du service

Le service gère les activités liées aux transports publics et aux solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle. Les questions de circulation et de stationnement sont principalement traitées par le service de protection de la population.

4.2 Effectif du service en fin d'année

Les activités liées à la mobilité sont réalisées presque entièrement par le chef de dicastère et la secrétaire de direction ; elles ne sont pas comptabilisées de façon distincte dans la comptabilité communale.

4.3 Commissions

Le chef de dicastère est le représentant communal auprès de l'Association des communes neuchâtoises (ACN) dans le cadre de la Conférence des Directeurs Communaux (CDC) pour les transports et la mobilité (CDC – TM).

Le chef de dicastère préside la commission régionale des transports pour la région de Val-de-Travers (CRT4, pour les communes de Val-de-Travers, des Verrières et de La Côte-aux-Fées) qui réunit les représentants communaux (exécutif et législatif), des représentants cantonaux (service des transports) et des représentants des entreprises de transport (TransN, Car postal).

En tant que président de la CRT, le chef de dicastère est aussi le représentant régional au **Conseil des transports**, qui traite les problématiques inter-régionales liées aux transports.

Le chef de dicastère est membre du comité de l'**association Noctambus**, qui supervise l'offre de transport nocturne à l'échelle du canton. L'association évalue notamment la possibilité que ces transports nocturnes puissent rejoindre la communauté tarifaire standard des transports publics cantonaux (Onde verte).

Le chef de dicastère et l'urbaniste-aménagiste du service participent aux séances du **groupe circulation** (voir à ce sujet le rapport de gestion du DAEPP).

4.4 Activités 2024

4.4.1 Cartes journalières de transport public

L'alliance Swisspass a remplacé l'ancien système de cartes journalières auparavant disponibles dans les kiosques de Fleurier et Couvet par un système de cartes à prix préférentiel à réserver par internet et vendues par les communes. Les cartes peuvent être retirées aux guichets du contrôle des habitants à Fleurier, de la protection de la population à Couvet ainsi qu'à espaceVAL.

Pour 2024, c'est plus de 550 titres de transports qui ont été vendus par ce biais, avec une commission pour la Commune de Fr. 1'340.-.

4.4.2 Voiture partagée « Mobility »

La commune propose un véhicule partagé de la coopérative « Mobility », à disposition dans le village de Couvet depuis 2023.

En 2024, la hausse d'utilisation par le personnel communal (doublement par rapport à 2023) n'a pas totalement compensé la baisse d'utilisation par des tiers (moins de kilomètres parcourus avec la voiture par des tiers). A noter que l'utilisation par le personnel communal est aussi une économie de frais à rembourser aux collaborateurs (2'731 km parcourus indemnisés à 60 cts/km soit 1'638 frs d'économie)

4.4.3 Vélos électriques en prêt

La commune met à disposition gratuitement deux vélos électriques, un 25 km/h et un 45 km/h qui a été acheté avec le soutien d'un programme cantonal. Ils peuvent être empruntés sur une semaine ou plus et le but est de permettre aux utilisateurs de pouvoir tester les trajets qu'ils peuvent efficacement réaliser au quotidien avec ce type de vélo.

4.4.4 Transports publics

Sept lignes de transports publics desservent le territoire communal

Ligne R21 – Train entre Buttes et Neuchâtel

Ligne RE9 – Train entre Neuchâtel, Travers et Pontarlier

Ligne 590 – Bus entre Couvet, Fleurier et Pontarlier

Ligne 591 – Bus entre Fleurier et les Ponts-de-Martel (correspondance pour la Chaux-de-Fonds)

Ligne 382 – Car postal entre Les Bayards et la Brévine (correspondance pour Le Locle)

Ligne 383 – Car postal entre Fleurier, Couvet et la Brévine (correspondance pour Le Locle)

Ligne 392 – Car postal entre Buttes et Ste-Croix

L'offre de transport public est organisée et commandée par le Canton après consultation des communes. Chaque commune participe au financement de ces prestations selon une clé de répartition cantonale. La confédération participe aussi à une part importante du financement à la condition qu'une part minimale des coûts de chaque ligne soit assuré par les contributions des usagers (billets, abonnements). A ce titre, la fréquentation de chaque ligne est déterminante pour sa pérennité et il faut donc s'assurer que les parcours et les horaires satisfont les besoins d'un maximum de personnes. Le nombre de trajets et les horaires de chaque ligne sont revues plus ou moins profondément chaque année en fonction des correspondances attendues et du taux de couverture.

L'horaire 2025 a été débattu en 2024 avec des horaires profondément modifiés en gare de Neuchâtel. Les arbitrages réalisés au niveau cantonal ont finalement péjoré les correspondances en gare de Neuchâtel et le nombre de trajets de la ligne 590 a été réduit pour garantir le subventionnement fédéral, mais avec une organisation qui n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les communes de la région et le canton. Des adaptations seront discutées en 2025.

4.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

La mise en œuvre du plan communal des énergies indique l'importance de la thématique en matière de bilan CO₂ sur la commune. D'autres actions devront être prises dans les années à venir pour générer un transfert modal qui sera bénéfique à la fois pour le changement climatique et pour les problématiques de stationnement.

5 AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

5.1 Rôle et fonction du service

En matière agricole, les implications de la Commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

5.2 Effectif du service en fin d'année

Les activités en lien avec les questions agricoles sont traitées par le chef de dicastère, et les collaboratrices du service de l'aménagement du territoire (collaboratrice spécialisée pour la facturation et urbaniste – aménagiste pour le suivi des travaux de drainages notamment) qui consacrent quelques heures par mois à ces activités.

5.3 Commissions

La commission d'attribution des terres agricoles (CATA) préavise notamment les attributions des terres agricoles communales pour le Conseil communal.

Elle s'est réunie à deux reprises pour traiter le cas de la résiliation par M. Schmidlin des baux à ferme des parcelles agricoles, BF 1121, 1123, 1124, 1140, 1288 et 1351 du cadastre de Boveresse. Dans le cadre de la procédure de soumission de nombreux dossiers ont été évalués et certains exploitants ont été reçus dans le cadre de ces évaluations. Au final le Conseil communal a attribué ces parcelles à cinq exploitants.

5.4 Activités 2024

5.4.1 Situation des baux agricoles

A fin 2024, la situation était la suivante (sans tenir compte des rares parcelles exploitées à bien-plaire).

Lieu	Exploitant-e-s	SAU (a)	Fermage
Boveresse, Couvet, Travers	Daniel & Claude-Alain Dreyer	2'101.30	9'095.00
Môtiers et Fleurier	Bernard & Fabrice Menoud	1'034.70	5'267.00
Boveresse et Fleurier	Stéphane Perret	1'554.30	5'667.00
Môtiers	Pascal Montandon	1'083.90	5'019.00
Boveresse	Beat Schmidlin	0	0
Les Bayards	Nicolas Keller	2'439.60	3'928.00
Fleurier	Pascal Thiébaud	1548.50	3'936.00
Môtiers	Eric Schopfer	905.10	4'595.00
Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	700.40	3'385.00
Les Bayards	Pierre-André Hainard	1'955.60	3'198.00
Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	651.30	2'477.00
Saint-Sulpice	Walter Erb	1'334.20	2'541.00
Les Bayards	Alain Jeannin	1'442.80	2'323.00
Les Bayards	Thierry Fatton	1'424.90	2'216.00
Buttes	Joëlle Maire	637.10	1'948.00
Couvet	Jämes Yann Duvanel	519.40	1'827.00
Les Bayards	Pascal Staehli	998.20	1'607.00
Travers et Couvet	Jean-Pierre Duvanel	316.30	1'581.00
Travers	François & Raphael Beck	295.60	1'573.00
Fleurier et Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	416.80	1'598.00
Les Bayards	Arnaud Cand	1'083.40	1'517.00
Môtiers	Charles Thiébaud	298.80	1'383.00
Les Bayards	Jean-Paul Chédél	849.80	1'368.00
Buttes	Jean-Daniel Erb	494.70	1'346.00
Les Bayards	Daniel Favre	806.10	1'298.00
Boveresse	André Rosselet	641.40	2'049.00
Noiraigue	Félix Derendinger	351.30	1'215.00
Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	367.60	1'125.00
Saint-Sulpice	Patrick Schlub	416.60	863.00

RAPPORT DE GESTION

Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	171.60	699.00
Les Bayards	Daryl Jeanneret	631.30	884.00
Fleurier	Eve Chédél	630.00	882.00
Les Bayards	Alain Kaenel	496.40	695.00
Môtiers	Loïc Frey	204.20	695.00
Les Verrières et Les Bayards	Jean-François Roux	194.80	749.00
Les Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	438.90	615.00
Fleurier	Simon Eschler	214.00	554.00
Noiraigue	Gilles Dénervaud	98.80	525.00
Couvet	Loïc Blanchet	112.10	415.00
Les Bayards	Daniel Gerber	128.50	380.00
Travers	Robert-André Pellaton	69.00	367.00
Couvet	Emery Jean-François & Jérémy	79.60	310.00
Couvet	Raphaël Leuba	84.20	286.00
Boveresse	Pierre Pellaton	112.80	175.00
Buttes	Christian Jeanneret	33.30	154.00
Boveresse	Christine Robert-Nicoud	35.50	121.00
Travers et Môtiers	Sylvain Grisel	17.90	95.00
Travers	Marilyn & Michel Bettex	54.60	76.00
Buttes	Maude Zurcher	25.00	74.00
Travers	Jean-François Pellaton	12.90	46.00
Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	20.70	42.00
Saint-Sulpice et Les Bayards	Olivier Currit	20.20	28.00
Total		27'688.30	41'195.00

La situation des domaines n'a quant à elle pas connu de changement l'an dernier :

Domaine	Lieu	Exploitant-e-s	SAU (a)	Fermage
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	4'730.40	15'930.00
Les Oeuillons	Noiraigue	Stéphane Oppel	1'132.70	10'180.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian Jeanneret	1'606.10	4'372.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	1'227.80	2'820.00
Longeaigue	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	605.50	2'383.00
Total			9'302.50	35'685.00

5.4.2 Drainages

Concernant les drainages agricoles, des mesures ont été prises en complément du projet de protection contre les crues à Môtiers et des cas étudiés en 2024 seront mis en œuvre en 2025.

6 SERVICE DES FORETS

6.1 Rôle et fonction du service

La forêt communale de Val-de-Travers, forte de ses neuf domaines et de ses 2'200 hectares, est unique au monde. Elle est visitée régulièrement par des étudiants forestiers, des professionnels de la forêt et des propriétaires venant de pays différents. Son modèle mis en place en 1881 par l'ingénieur forestier Henri Biolley a fait ses preuves et la forêt jardinée continue à démontrer sa pertinence 144 ans plus tard. Tant dans les domaines de la production de bois, de la protection de la population et des infrastructures, de la biodiversité que dans celui du délassément qu'elle procure, la forêt vallonnière est toujours aujourd'hui à la pointe des techniques sylvicole. Ses principes de durabilité, de stabilité de l'écosystème, de régularité

de la production des produits ligneux et des prestations immatérielles fournies attestent, en effet, que nous pouvons continuer à gérer ce patrimoine dans le sens et l'esprit insufflés par Henri Biolley.

C'est l'héritage de cet important patrimoine boisé que notre service a aujourd'hui la mission de gérer. Il y intervient en veillant à maintenir les valeurs énumérées ci-dessus afin que ce patrimoine continue d'assurer ses fonctions fondamentales.

Entretien de la forêt, c'est couper des arbres pour la maintenir en bonne santé et permettre son renouvellement. Mais cette gestion change drastiquement ces dernières années du fait notamment des changements climatiques puisque la récolte forcée de chablis (arbres secs, bostrychés, dépérissants) atteint aujourd'hui plus de 80% des récoltes dans certains endroits, Le service doit donc rester extrêmement attentif à ces changements pour garantir que nous transmettons aux générations futures un patrimoine forestier le plus robuste possible.

6.2 Effectif du service en fin d'année

Le service a connu des changements en cours d'exercice. Afin de pallier un déficit de fonctionnement du service dû notamment aux importants problèmes sanitaires que les deux gardes forestiers doivent intégrer dans leur gestion, un nouveau forestier-bûcheron a rejoint l'équipe en 2024. Cette amélioration d'effectif permet au contremaître de mieux appuyer les gardes dans leurs missions et d'améliorer la sécurité des tiers dans les chantiers de coupe de bois, avec l'apport d'une sentinelle supplémentaire lorsque cela est nécessaire.

Cette nouvelle organisation depuis octobre 2024 permet une efficacité optimum du service avec la possibilité pour chaque collaborateur d'évoluer dans son champ de compétence respectif.

Un nouvel apprenti a été engagé en août 2024.

A la fin de l'année, l'effectif du personnel se composait comme suit :

Chef de service, garde forestier	1.00
Garde forestier	0.80
Contremaître	0.90
Forestiers bûcherons	3.00
Apprentis	Un apprenti de 1 ^{ère} année Un apprenti de 3 ^{ème} année
Total EPT	5.70

6.3 Commissions du conseil communal

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de neuf membres représentant les autorités suivantes : Département cantonal du développement territorial et de l'environnement (1 commissaire), Commune de Val-de-Travers (3), Commune de La Côte-aux-Fées (1), Commune des Verrières (1), forêts privées (3).

Le chef de dicastère occupe l'un des trois sièges dévolus à la Commune, les deux autres revenant à des représentants du Conseil général.

Cette commission a trois tâches essentielles : veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution ; préavis de la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement ; enfin, diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes. En 2024, la commission s'est réunie pour valider le rapport annuel 2023 ; elle a par ailleurs

effectué une sortie dans l'arrondissement, afin d'aller voir notamment la problématique des chablis et de la régénération dans le secteur de la Robella.

6.4 Activités 2024

La gestion du patrimoine boisé communal implique de nombreuses activités. Nous les présentons ci-dessous selon les différentes fonctions de la forêt.

En préambule, signalons que la gestion des forêts est assurée par le chef de service, également garde forestier, ainsi que par le deuxième garde qui compte l'effectif. Tous deux interviennent sur l'ensemble des forêts communales, avec une répartition géographique des domaines pour l'organisation et le suivi des chantiers.

Les travaux sont en partie organisés et conduits par le contremaître, chef de l'équipe forestière, qui exécute les chantiers avec l'équipe ; celle-ci compte également trois forestiers-bûcherons qualifiés et un, voire deux apprentis.

Les travaux de bûcheronnage qui ne sont pas réalisés par l'équipe communale sont confiés à des entreprises privées de la région. L'entier du débardage est externalisé, tout comme le déchiquetage et le transport du bois destiné au chauffage à distance de Couvet. En moyenne, un tiers des travaux est ainsi réalisé à l'interne et deux tiers sont confiés à l'externe.

Le tableau ci-dessous exprime en pourcent la répartition des activités de l'équipe forestière. Comme on le lira, celles-ci sont diverses, puisqu'aux travaux liés directement à l'exploitation des forêts s'ajoutent des tâches d'intérêt public et des réalisations pour des tiers, ainsi que des actions de formation.

Activités de l'équipe forestière (2024)	%
Exploitation des bois	55
Martelage	2
Soins à la jeune forêt	2
Entretien de la desserte	7
Mise à jour du parcellaire, abornement	3
Aménagement, inventaires	1
Travaux d'intérêt public (sentiers, objets récréatifs, sapins de Noël...)	10
Travaux d'intérêt public voirie	2
Formation des apprentis	10
Travaux pour tiers	
- Etat	3
- Cours	2
Chantiers nature	2
Divers	1
Total	100

6.4.1 Fonction de production

La possibilité des volumes exploitables sur les neuf domaines de la commune (soit un par village) était en 2024 de 13'740 sylvies (1 sylve = 1m³ de bois sur pied), telle que définie dans les plans de gestion. Ceux-ci servent également à l'établissement des accords de prestations conclus au titre de la RPT (Réforme fédérale de la Péréquation et de la répartition des Tâches) entre la Commune d'une part, le Canton et la Confédération d'autre part, lesquels déterminent les subventions qui seront perçues au cours des périodes considérées (celle en cours portant sur les années 2021 à 2024). De nouveaux accords seront signés pour la période 2025-2028.

Le volume total des exploitations pour l'exercice a été de 15'242 sylves martelées, autrement dit marquées pour l'abattage, soit le 110 % de la possibilité. Ce volume comprend l'exploitation des chablis, c'est-à-dire les bois renversés par le vent ou qui ont subi des attaques d'insectes ou de champignons, consécutivement au manque d'eau ; ces bois représentent 38 % des bois martelés.

Les volumes totaux exploités l'an dernier se montent à 13'497 m³, soit le 89 % des bois martelés. Le delta s'explique par le fait que la sylve est un volume sur pied estimé selon un tarif unique, alors que les m³ commercialisés le sont selon un cubage réalisé précisément après la coupe. Une part du bois est également laissée au sol pour répondre aux normes sécuritaires en forêt de protection (cf. section 3.3.2.).

La très grande partie de ces bois a été commercialisée en 2024 et le solde constitue le stock de réserve de bois énergie, nécessaire au fonctionnement du CAD de Couvet.

Les exploitations sont exprimées en chiffres dans le tableau ci-dessous :

Martelages		Produits (m ³)				Répartition des produits	
Sylves	Arbres	Bois de service	Bois d'industrie	Bois énergie	Total	Résineux	feuillus
15'242	7'466	7'734	312	5'451	13'497	89%	11%
		57 %	2 %	41 %	100.0%		

Malgré un volume d'exploitation forcée (chablis : bostryches et arbres renversés) toujours important, nous avons pu éviter une explosion du volume exploité en freinant certaines coupes dites « traditionnelles », définies dans les plans de gestion.

Le **bois de service** ou bois d'œuvre, destiné à la production de planches, poutres et autres produits de menuiserie, alimente en partie les scieries régionales en fonction de leurs besoins. La majorité de ces produits, soit environ le 70%, est commercialisée dans les scieries de France voisine ; la capacité de transformation de nos scieries régionales ne permet pas d'absorber les quantités produites par les forêts communales. L'acheminement de ce bois dans les scieries françaises s'inscrit toutefois dans une économie de proximité, puisque nos partenaires se situent à une demi-heure environ de camion de nos forêts. Dans ce secteur, le prix des bois à la vente s'est détérioré. Les volumes résultant des exploitations forcées sont très importants, à l'image des chiffres ci-dessus mais ceci est valable pour toute l'Europe. La commercialisation de cet assortiment est aujourd'hui difficile et compliquée.

La consommation de bois énergie est heureusement forte ; ceci est dû à l'agrandissement permanent du réseau de chauffage à distance de Couvet. Les clients privés représentent aussi une part de ce marché ; nous essayons également de satisfaire nos entreprises forestières privées en bois de feu feuillus, car la diminution des coupes normales diminue la part de prélèvement des bois feuillus.

Enfin, le **bois d'industrie** est quant à lui acheminé par wagons et transformé en Suisse alémanique. La part de cet assortiment est variable et, en plus de pouvoir livrer du bois feuillu, l'entreprise KronoSuisse est aussi à la recherche de bois résineux, ce que nous avons également fourni en 2024 ; cela facilite aussi l'écoulement de bois chablis bostryché (Résineux).

Pour permettre l'exploitation régulière des volumes fournis par la forêt communale, il convient de procéder à plusieurs travaux de différents types. Il s'agit tout d'abord de veiller à ce que les divisions forestières soient délimitées sur le terrain. Ainsi, l'**abornement**, soit l'entretien du parcellaire, des limites de propriété et des divisions forestières (unité de gestion), est rafraîchi à la peinture rouge pour les parcelles venant en coupe l'exercice suivant. Compte tenu du mode de gestion appliqué, cela signifie un passage sur chaque parcelle tous les neuf ans.

L'exploitation demande en outre de disposer d'une **desserte** adaptée aux objectifs. En 2024, plusieurs chemins ont été réfectionnés, il s'agit de :

- Aux Bayards, les chemins des Malcrets (grand et petit Malcret) pour une longueur de 855 m'.

- A Noiraigue, un tronçon du chemin de la Barrière rouge pour une longueur de 550 m'.
- A Travers, le chemin du Crêt de l'Anneau pour 140 m', ainsi que la création d'une nouvelle piste de débardage sur 250 m'. Cette amélioration permet de bien desservir le haut du massif, fortement touché par des problèmes sanitaires ; de gros volumes de bois ont dû être abattus dans cette zone.
- A Fleurier, le haut du chemin du Breuil sur 100 m', où une nouvelle technique est en test pour des chemins particulièrement fréquentés par les véhicules et avec une forte pente. (Chemin mixte).

Ces travaux ont été financés via le crédit-cadre voté par le conseil général fin 2020. Les subventions prévues dans les accords de prestation cités plus haut permettent ces gros entretiens et réalisations.

L'entretien courant de la desserte a représenté le 7% des activités de l'équipe forestière ; d'autres travaux de ce type (dégagement de sorties d'eau, élagage) sont en outre confiés à des entreprises forestières privées.

Enfin, après chaque coupe, il importe d'apporter des **soins à la jeune forêt**. Ceux-ci sont réalisés systématiquement pour ménager et favoriser la forêt naissante, de la régénération naturelle jusqu'au stade avant la futaie. En 2024, cela a représenté 29 surfaces visitées pour un total de 146 hectares traités.

6.4.2 Fonction de protection

La fonction de protection concerne **ce que la forêt protège**, et non pas la protection de la forêt elle-même. Certaines parties de la forêt communale sont identifiées par la Confédération comme ayant une fonction de protection prioritaire à l'égard de la population et des infrastructures, principalement en regard des chutes de pierres. Une petite partie est reconnue comme ancrage au sol pour diminuer le risque de glissement de terrain.

Dans le cas des chutes de pierres, des mesures très concrètes doivent être appliquées dans les parcelles concernées lors des exploitations ; le but étant de freiner les chutes de pierres, les souches doivent être maintenues à une certaine hauteur (environ 80 cm) et une partie des bois coupés doit être laissée au sol. Dans ce type de forêt, il est demandé de produire de la sécurité et non pas du bois. Le dernier exemple très visible se situe en-dessus de la route cantonale menant de Saint-Sulpice aux Verrières, dans le secteur se trouvant juste avant celui touché par l'éboulement de mars 2022.

6.4.3 Fonction de biodiversité

Le thème de la biodiversité concerne tous les secteurs qui traitent de la nature. La forêt en fait évidemment partie. L'augmentation de la biodiversité participe à l'amélioration des interdépendances entre les espèces dont nous faisons partie, ce qui améliore les conditions de toute forme de vie, y compris la nôtre. L'objectif de cette fonction forestière, qui fait l'objet d'un subventionnement, est ainsi d'augmenter la diversité des espèces végétales et animales, soit la valeur et la diversité de l'écosystème « forêt », écosystème reconnu le plus riche de tous.

Les mesures prises en forêt sont de deux types. Le premier est l'**augmentation du bois mort sur pied et au sol**. En effet, si les arbres malades dont le bois est encore de bonne qualité sont récoltés, ceux qui s'avèrent trop atteints sont gardés en l'état pour leur permettre de réaliser leur cycle complet jusqu'à la décrépitude complète, sur pied ou au sol. Certains arbres sont par ailleurs désignés comme « arbres habitat », parce que leur état démontre qu'ils abritent déjà certaines espèces ou qu'ils seraient susceptibles de le faire ; ils sont identifiés et répertoriés. Enfin, certaines parties de forêt sont considérées comme des îlots de senescence ou des réserves forestière, cela pour des durées de cinquante ans. Plus aucune intervention n'y est faite, ces surfaces étant totalement restituées à la nature et leur mutation faisant l'objet d'une observation. Nous en comptons dix pour 66 hectares, répartis sur les domaines de Couvet, Môtiers, Fleurier, Saint-Sulpice et Buttes. Les plus récentes sont deux surfaces à St-Sulpice et Fleurier, ajoutées à l'issue de la dernière période de subventionnement (2020). De nouvelles surfaces ont été proposées dans des secteurs à Noiraigue (en-dessus du tunnel de la Clusette, notamment), Saint-

Sulpice et Fleurier. On atteindra ainsi bientôt l'optimum des surfaces qu'il fait du sens de déclarer en réserve forestière.

Le deuxième type de mesures concerne les « **chantiers nature** ». C'est l'occasion de rappeler que les gardes forestiers ont également la fonction d'agent nature pour tout ce qui concerne la nature hors forêt, tels que les haies, les bosquets, les murs de pierres sèches, les dolines, les plans d'eau ou encore les berges de cours d'eau. Cette fonction est aussi déployée pour les arbres et les haies en milieu urbain.

Tout comme il existe des accords de prestations pour la gestion des forêts, il en existe pour le développement ou l'amélioration de biotopes hors forêt (RPT Nature). Les communes ont été sollicitées à cet effet par le Canton pour la première fois en vue de la période 2021-2024, ce dont la nôtre a profité en déposant de nombreux projets. Ceux-ci portent sur des plantations d'allées, de haies ou de vergers, des créations d'étangs ou encore sur des aménagements de sentiers didactiques ; ils s'accompagnent souvent d'action de vulgarisation à l'égard du public, notamment dans le cadre de la traditionnelle *Journée des naissances*. En 2024, celle-ci a porté sur la plantation de 3 arbres, dans l'espace récréatif du préscolaire de Longereuse, en complément des aménagements déjà effectués.

Toujours dans le domaine de la biodiversité, il est important de rappeler ici l'existence des pâturages boisés communaux, plus spécialement celui du communal des Bayards, qui fait l'objet d'un plan de gestion intégré ayant fêté en 2021 ses cinq ans. Cette structure constitue une diversité intéressante tant dans le paysage par la combinaison de l'aménagement sylvo-pastoral que par la diversité des espèces, florales notamment, dont le suivi témoigne d'une évolution positive. Ce suivi se fait de concert avec les exploitants agricoles et la section nature du service cantonal de la faune, de la forêt et de la nature (SFFN). Un plan d'affectation cantonal est en cours d'élaboration au SFFN, en concertation avec notre service.

6.4.4 Fonction sociale

En matière d'accueil du public en forêt, notre service s'occupe de maintenir en état les installations existantes, soit les trois « parcours Vita » situés à Couvet, Buttes et aux Bayards (les deux derniers étant confiés pour leur entretien à des organismes externes), les sentiers à thèmes, les sentiers pédestres, les places de pique-nique et les nombreux abris que l'on trouve sur l'ensemble du territoire communal.

Bien que la fonction prioritaire de la desserte forestière soit destinée à l'exploitation des forêts, les pistes et chemins profitent aussi à un nombreux public pour des activités sportives ou de délasserment, qu'il s'agisse de randonnée pédestre, de nordic walking, de course à pied, de VTT ou encore d'équitation. La population peut ainsi se ressourcer en milieu forestier, ce qui constitue une fonction fondamentale pour le bon équilibre du genre humain et de notre société de manière générale.

Relevons, pour conclure ce tour d'horizon des quatre fonctions de la forêt, que notre Commune a été associée à une étude mandatée par l'office fédéral de l'environnement (OFEV) portant sur les services écosystémiques de la forêt, menée en 2022 et 2023. Car si certaines fonctions de la forêt bénéficient aujourd'hui de subventions et si l'exploitation des bois génère des revenus, l'apport de la forêt dans son ensemble à la collectivité reste très certainement sous-valorisé, voire même méconnu, également de nombreux décideurs politiques. Cette étude a ainsi pour premier but d'avoir une vision plus large et chiffrée de ces prestations. Selon plusieurs études sur le sujet, la vente des produits bois ne représente que 10% de la valeur réelle de la forêt. Ses fonctions de protection notamment et de délasserment d'autre part représentent plusieurs millions pour notre commune. Cette valeur est difficilement chiffrable dans une comptabilité communale. Il importe par contre que les décideurs politiques aient conscience de cette importante valeur. De même que le grand public.

Par ailleurs de par ses zones de délasserment, l'espace forestier permet à de nombreuses personnes et sociétés locales de développer leurs activités en forêt. Notre service est régulièrement sollicité pour des demandes de manifestations sportives tracées en forêt, veillant le cas échéant à ce que ces parcours soient praticables le jour donné.

6.4.5 Prestations fournies par le service en plus de ses attributions usuelles

Le service cantonal des forêts n'ayant plus d'équipe forestière au Val-de-Travers, notre service intervient régulièrement pour l'État, contre facturation, pour des travaux dans les forêts domaniales et pour des chantiers d'abattage le long des berges de l'Areuse.

Notre service participe également activement à la formation professionnelle, cela tant par l'engagement d'apprentis que par l'implication du contremaître, lequel dispense nombre de cours sur le plan suisse romand et cantonal. Celui-ci est également délégué à la formation des apprentis et membre de la commission cantonale d'examens ; il est également membre de la commission cantonale pour la formation professionnelle. Deux forestiers-bûcherons ont en outre la fonction d'expert aux examens de fin d'apprentissage ; et l'un est moniteur pour les cours de génie forestier dispensés aux apprentis, tandis qu'un garde est moniteur de soins à la jeune forêt.

Toujours dans le domaine de la formation professionnelle, le service s'attache à mettre les forêts jardinées à disposition des écoles forestières et à partager ses compétences et expériences de sylviculteurs et de gestionnaires forestiers. Ainsi, tous les étudiants de Suisse, des futurs contremaîtres aux apprenants des écoles forestières (garde forestier, ingénieur forestier HES et EPFZ) viennent se former dans les forêts de Couvet ; deux « martélosopes » leur permettent de s'exercer à la délicate mais néanmoins fascinante activité du martelage, soit l'activité-clé du sylviculteur.

6.4.6 Projets nature

Mise à part la plantation à Longereuse, nous n'avons pas réalisé d'autre projet en 2024. Le service a néanmoins été actif dans le suivi et l'entretien d'objets réalisés les années précédentes, ce qui permet de rappeler que les « projets nature » demandent du temps non seulement pour leur réalisation, mais aussi pour leur évolution. Notre service s'est également occupé des fauchages dans les nouveaux aménagements des biotopes à Môtiers, pour le compte de la commune mais aussi pour les espaces appartenant à l'Etat.

6.4.7 Travaux de sécurisation et de revitalisation

Le service a été impliqué dans deux dossiers pilotés par le DTEM pour leurs enjeux forestiers et « nature ». Le premier concerne la protection du village de Noiraigue contre les chutes de pierres et l'impact de ces travaux sur la continuation de l'exploitation de ce massif forestier. Les travaux de surveillance de ces nouveaux ouvrages de protection de même que ceux de Fleurier sont en phase d'être protocolés avec le canton. Cette surveillance sera confiée à notre service.

Le second porte sur la protection de la zone industrielle de Môtiers contre les crues et la revitalisation, dans ce secteur, de l'Areuse et du Bied ; le service des forêts est concerné ici par des travaux d'abattage et par le suivi des mesures prises par les agents nature.

6.4.8 Extension du chauffage à distance de Couvet

Si le fonctionnement du chauffage à distance de Couvet donne satisfaction à tous les niveaux, il le fait particulièrement pour notre service. En effet, il permet de valoriser une grande quantité de produits exploités dans les forêts et de rationaliser l'exploitation, ce qui augmente les rendements de l'équipe forestière. La transformation du bois procure en outre des emplois régionaux, notamment à une jeune entreprise locale. Nous pouvons souligner ici la stabilité du prix de l'énergie consommée par les clients, ce qui n'est pas le cas pour d'autres source d'énergie. L'extension de la capacité de production offre de belles perspectives, mais représente aussi un défi en termes d'organisation des chantiers et de logistique. La deuxième chaudière est entrée en fonction dans le courant de l'automne 2022 ; les deux chaudières en fonction permettent de passer l'hiver sans avoir recours au gaz. Pendant la période froide, la consommation de bois a par conséquent passé à 100 m³ de plaquettes quotidiennement (140 m³ par jour, les quelques jours très froids).

6.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Les deux nouveaux collaborateurs se sont parfaitement intégrés dans l'équipe qui reste toujours aussi efficace. Les activités du service sont marquées par la problématique de la gestion des chablis qui représentent pour 2024 la majorité des coupes réalisées. Cela transforme les pratiques et le service doit rester très vigilant pour préserver la dynamique de nos forêts.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LE CHEF DE DICASTERE

Eric Sivignon

RAPPORT DE GESTION DI

Val-de-Travers, le 14 mai 2025

Rapport de gestion du dicastère des infrastructures pour l'exercice 2024



1 GENERALITES

1.1 Introduction

2024, année de transition au dicastère des infrastructures. Après 16 ans à la tête des services des travaux publics, des eaux et des bâtiments, Yves Fatton a souhaité mettre un terme à son mandat. La tâche ne fût pas facile. Parti de la fusion de 9 villages, il a fallu rassembler, organiser, assurer le fonctionnement et piloter ses équipes dotées de quelques 46 employés communaux répartis dans les 3 services susmentionnés.

Je tiens par ces lignes à le remercier ainsi que l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs pour l'accueil qu'ils m'ont réservé dès le mois de juillet et pour le travail accompli durant toute l'année.

Sans revenir dans tous les détails des travaux effectués (vous trouverez à la suite de ces lignes l'ensemble des tâches dévolues aux différents services), mais voici quelques éléments majeurs réalisés durant l'année.

1.1.1 Bâtiments

Pour répondre au plan climat et de l'énergie, le toit des hangars des travaux publics sis à la rue des Moulins 28 ont été équipés d'une installation de panneaux photovoltaïques de 355 m² pour une puissance de 72 kWc.

Fin des travaux de la nouvelle aile de Longereuse dédiée au pré et parascolaire démarré en 2024 et inauguré le 18 octobre 2024. Les locaux ont été occupés dès la rentrée d'août à satisfaction de leurs utilisateurs et des familles.

Suivi de la construction du préscolaire Couvet avec une fin des travaux prévue au début de l'été 2025.

1.1.2 Travaux publics

Réflexion et analyse sur les plantations et surfaces engazonnées dans l'optique de la durabilité et du climat. Une première phase test aura lieu en 2025 et si celle-ci s'avère positive, elle sera déployée sur l'ensemble du territoire.

A Travers, les travaux pour la prévention de crues touchent à leur fin. Les pompes installées ont pu être testées en fin d'année avec une montée des eaux rapide et importante. Sans ces mesures, les riverains auraient sans doute été à nouveau inondés.



Réfection de plusieurs tronçons routiers. Préparation d'un dossier « crédit cadre routes » en vue d'optimiser les chantiers à venir en établissant un programme sur 5 ans.

1.1.3 Eau & épuration

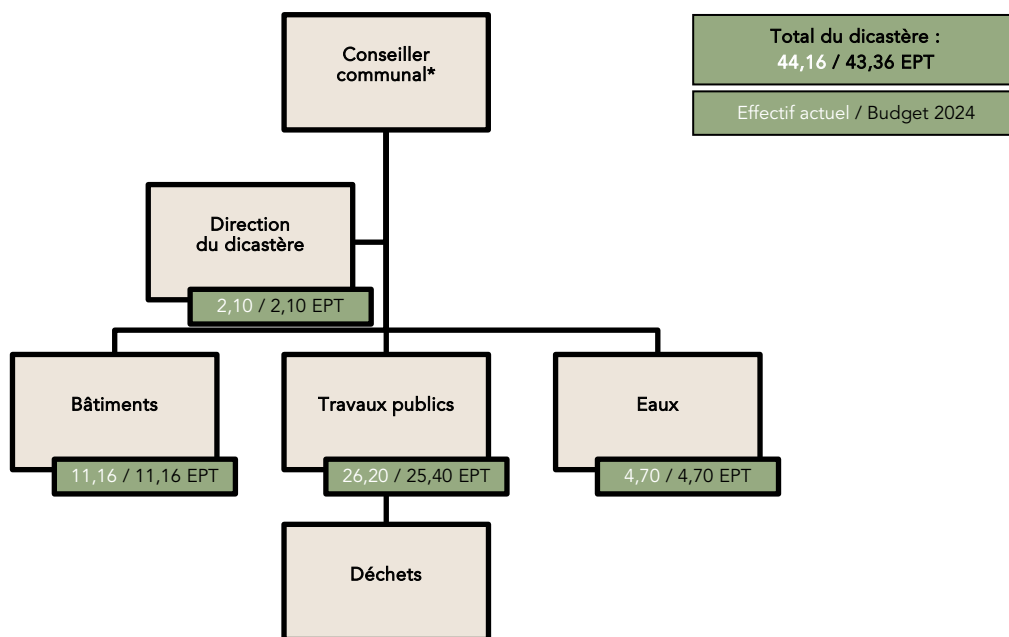
Plusieurs chantiers en lien avec le Plan Général d'Evacuation des Eaux PGEE et le Plan Général d'Approvisionnement PGA sont en cours. Le chantier de la rue de la source à Noiraigue a demandé une attention toute particulière au vu de la complexité des lieux et des réseaux souterrains.

Le chantier de la Gare de Couvet et de la voie entre Couvet et Fleurier a demandé une attention toute particulière également. L'occasion ne se présentant que rarement, le passage de nos canalisations aux abords et sous les voies a été réalisé pour renouveler les conduites mais aussi pour anticiper un futur passage.

Et pour terminer, présentation et validation du crédit pour la réfection des infrastructures souterraines de la Grande Rue à Couvet.

Vous trouverez ci-après les principaux projets menés ou lancés en 2024 par chacun des services du dicastère des infrastructures.

1.2 ORGANIGRAMME



*Le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT. Son temps de travail est réparti dans certaines entités administratives.

2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2.1 Rôle et fonction du service

L'administration du service des travaux publics est située à Fleurier, rue des Moulins 28. Le service technique est quant à lui situé à Fleurier (rue des Moulins 18) pour une partie et à Couvet (Clos-Pury 9) pour la deuxième partie.

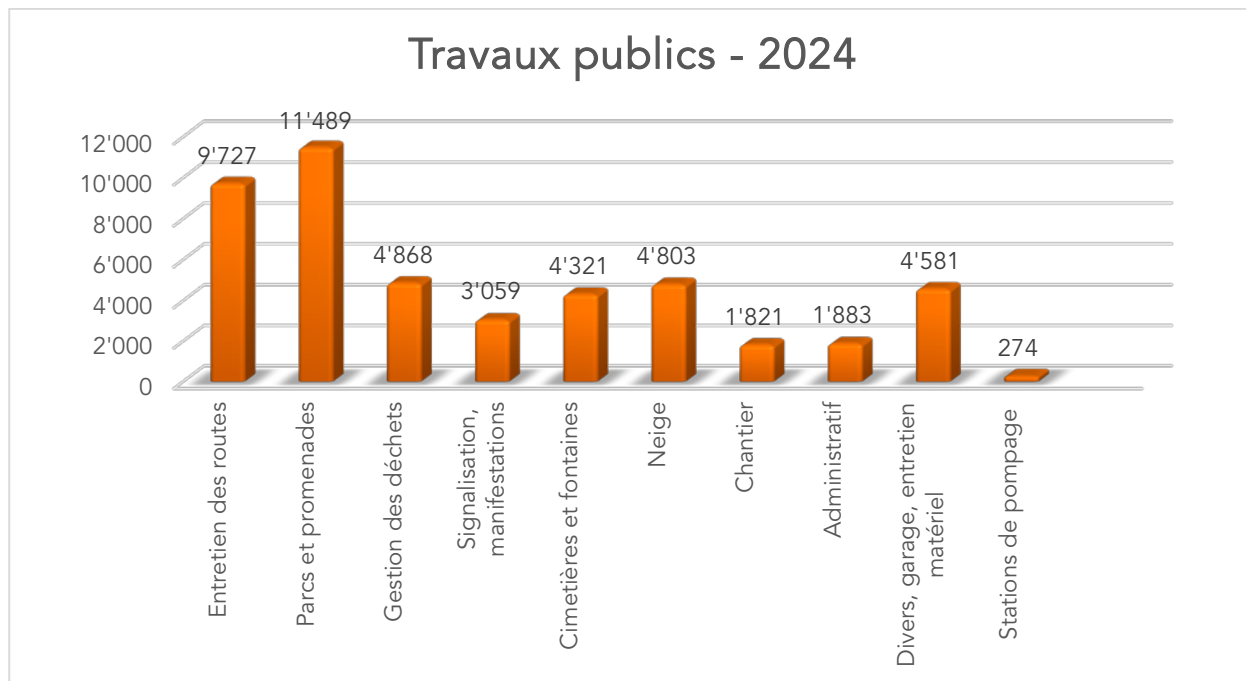
Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants :

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km
- Entretien du réseau des pistes cyclables
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées)
- Entretien des stations de relevage des eaux usées
- Entretien des jardins publics, pose de jeux et bancs publics
- Entretien des parcs et promenades, taille des haies et des arbres
- Plantation des massifs et bacs
- Entretien des berges, ruisseaux et canaux de drainage
- Entretien des terrains de sport et de football
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations)
- Nettoyage des fontaines
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines
- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints
- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises
- Ramassage des déchets et ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes
- Gestion des caninettes et WC publics
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale
- Marquage des routes communales, ainsi que quelques marquages privés
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements)
- Pose et dépose des bancs publics
- Gestion de l'éclairage public
- Gestion des sinistres
- Entretien des buttes des stands de tir
- Arrachage et fauchage des plantes invasives
- Pose et dépose des jalons
- Service de piquet hivernal et estival
- Déneigement, salage et évacuation de la neige
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël
- Travaux de génie civil et maçonnerie (regards d'eaux usées et eaux claires).
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Gestion des demandes de permis de fouille et des autorisations de pose de benne et échafaudage

2.2 Activités 2024

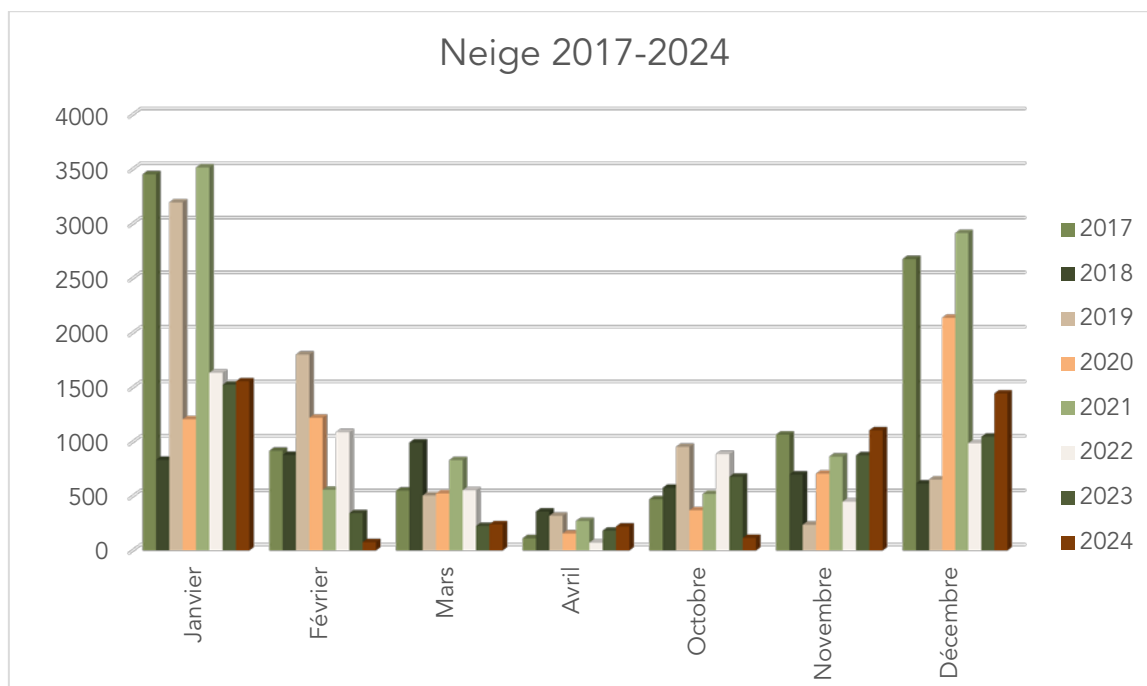
2.2.1 Activités générales

La répartition des heures effectuées en 2024 est la suivante :



Sur ces 46'826 heures, 1'931 heures ont été effectuées par les apprentis, ce qui représente 1 EPT. Le service n'a pas bénéficié de soutien par le biais de contrat ISP, TUP ou ORP durant l'année 2024.

A noter encore que la direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service.



Le service hivernal a été considérablement réduit suite à une nouvelle année clémente. Les sorties essentielles de la saison ont été effectuées durant les mois de janvier, novembre et décembre.

2.2.1.1 Soutien à la vie locale

Le service des travaux publics intervient régulièrement pour l'organisation de manifestations ou de fêtes ayant lieu sur le territoire communal. Aussi, pour 2024, les principaux engagements de la voirie pour les manifestations ont été les suivants :

- Abbaye de Fleurier 195 heures
- Carnavallon 166 heures
- Foire de printemps à Couvet 82 heures
- Foire d'automne à Couvet 51 heures
- Fête Nationale 39 heures
- BCN-Tour 28 heures
- Swiss Canyon Trail 70 heures

2.2.1.2 Prestations fournies par le service en plus de ses attributions usuelles

En raison de l'augmentation de la fréquentation des sites touristiques, le service a maintenu ses missions supplémentaires de nettoyage et d'entretien des lieux visités.

2.2.2 Projets importants réalisés ou initiés en 2024

- Suivi des travaux en garantie du chantier H10 à Travers
- Suivi du chantier du PGEE Travers M101 rive gauche et rive droite
- Suivi du chantier du PGEE Travers M1.1 Vers-chez-les-Blancs
- Suivi du chantier du PGEE Noiraigue M2 rue de la Source
- Réfection complète d'une plate-bande au Temple de Môtiers et création d'une place de parc en pavés par les apprentis agents d'exploitation
- Rénovation du jardin public de l'ancienne piscine à Fleurier avec la participation des apprentis agents d'exploitation
- Organisation de différents cours de formation du personnel (cours ARCV, OACP, plantes invasives sur le terrain, élévateur, gestion différenciée des talus)
- Etablissement de l'inventaire de l'état du réseau routier sur tablettes
- Réfection des passerelles, nettoyage des sentiers et du chemin des Gorges de la Poëta-Raisse
- Réfection de la rue du Ruisseau à Buttes
- Réfection de la rue de la Promenade à Travers
- Réfection de la route du passage sous-voie CFF à la rue de l'Abbaye à Travers
- Réfection de la rue des Petits-Clos à Fleurier
- Réfection de la rue du Terreau et de la rue du Clos du Terreau à Môtiers
- Réfection de la rue de la Sauge à Couvet
- Réfection de la rue du Collège et de la rue des Tilleuls à Noiraigue
- Réfection de la route de Rosière à Noiraigue
- Nettoyage et entretien du biotope au Champ-du-Tronc à Couvet
- Nettoyage et réfection de la route d'accès au Chapeau de Napoléon à St-Sulpice
- Réfection de la piste cyclable à Môtiers
- Nettoyage et entretien du canal des Raies à Buttes
- Nettoyage du canal Le Bied à Boveresse
- Nettoyage et fauchages des ruisseaux à St-Sulpice et Travers
- Nettoyage et curage du canal de drainage entre Môtiers et Fleurier (Pré Monsieur et Aérodrome)
- Diverses prestations de marquage pour les privés
- Réparation de plusieurs bovi-stop
- Suivi et entretien des clapets anti-retours le long de l'Areuse à Travers (Mesure PGEE)

- Entretien du massif en faveur de la lutte contre le cancer du sein à Couvet
- Réfection d'une grille caillebotis à la rue St-Gervais, à Couvet
- Rénovation du mur au cimetière des Bayards
- Rénovation du mur du Bas du village à St-Sulpice
- Plantation d'une haie au cimetière de Travers
- Etablissement et suivi de 75 permis de fouille
- Rénovation de la passerelle de l'Ubenà à St-Sulpice
- Fin des travaux relatifs au remplacement du Pont de l'Ile à Buttes
- Suivi du dossier relatif au remplacement du Pont des Abattoirs à Noiraigue
- Mise en place des zones 30 à Môtiers, St-Sulpice, Travers et Noiraigue
- Entretien et remise en état du terrain des Lerreux
- Nettoyage et remise en état des routes suite aux intempéries

2.2.3 Commissions

La **commission des travaux publics** de la législature 2024-2028 a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 17 juillet 2024. Sa composition est la suivante :

M. Yann Klauser (président)	Mme Monique Denys (AGORA)
M. Jean-Noël Bovard (POP)	M. Florian Dreyer (PLR)
M. Jean-Pierre Cattin (PS)	M. Loïc Frey (UDC)

La COMTP s'est réunie à deux reprises durant l'année 2024, dont une fois en commun avec la CUEDD concernant la traversée de Couvet.

La plupart des membres de la commission font en outre partie du COPIL politique créé dans le cadre de l'élaboration du PGA. Durant l'année 2023, le COPIL s'est réuni à une seule reprise, pour la finalisation du dossier.

Le chef du dicastère est également membre :

- Du Conseil d'administration de la SEVT
- De la commission cantonale des déchets
- De la conférence des directeurs communaux des travaux publics et des services industriels
- De la commission de pilotage du parc éolien de la Montagne-de-Buttes
- De la commission de pilotage de l'entretien de l'Areuse

2.2.4 Effectif du personnel (évolutions principales)

Au 31 décembre 2024, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	20.2	EPT

2.2.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Le service de voirie continue à travailler sur l'évacuation des eaux usées et la mise en place de systèmes séparatifs au travers de nouvelles mesures PGEE. Le traitement des eaux usées du village des Bayards qui est relié à la STEP de Doubs en France, la pose d'un débitmètre à l'entrée des installations permet un comptage plus précis des eaux usées et afin de répondre aux nouvelles exigences des autorités françaises.

Une action est menée afin de trouver une solution pour planter des fleurs vivaces dans les bacs de zones 30 km/h dans les villages, ceci permettra d'avoir des fleurs qui vont durer dans le temps et agrémenter l'intérieur de nos villages.

Certaines plates-bandes feront aussi partie de ces essais avec quelques plantations de prairies fleuries, ce qui amènera une touche colorée sur nos espaces verts.

3 SERVICE DES DECHETS

3.1 Rôle et fonction du service

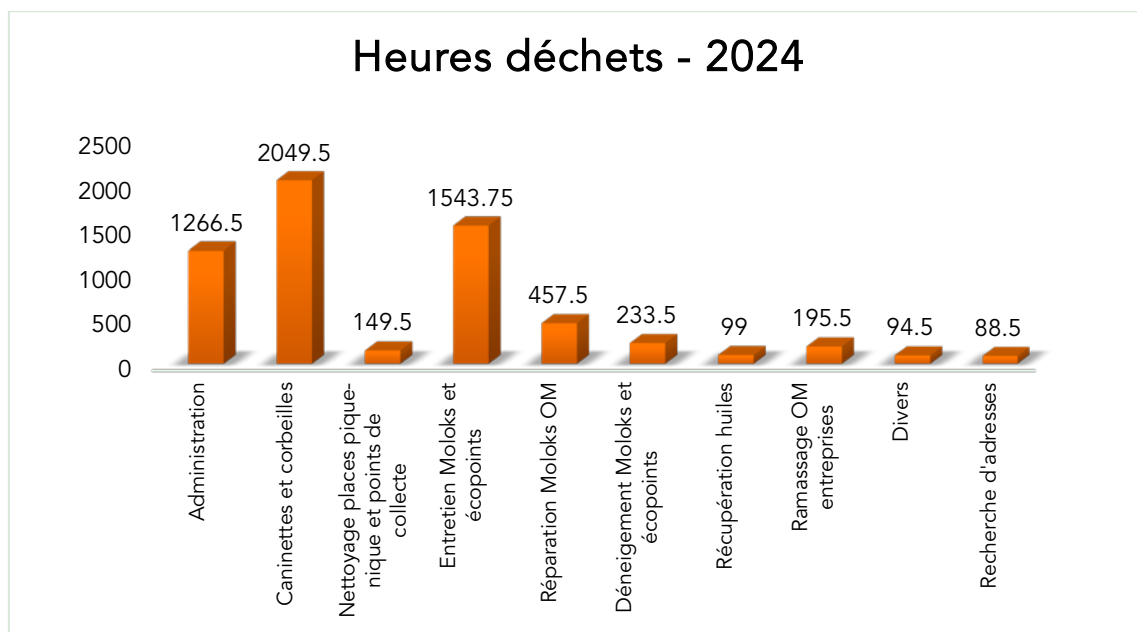
Les missions principales du service sont les suivantes :

- Gestion des cartes Moloks
- Gestion des comptes déchets entreprises et ménages
- Mise à jour du fichier des entreprises
- Information à la population – Mémento des déchets
- Organisation et facturation de la récolte des déchets des entreprises
- Gestion des exonérations et des réclamations suite aux factures
- Facturation de la taxe au poids pour les ménages et les entreprises
- Facturation de la taxe de base pour les ménages et les entreprises
- Annonce des pannes Moloks et commandes des pièces détachées
- Suivi et contrôle des pesées lors de la vidange des Moloks
- Suivi de l'application des conventions signées avec les communes de La Côte-aux-Fées, La Brévine et Les Verrières
- Suivi de l'application de la convention signée avec la déchetterie de St-Sulpice
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des déchets ménagers
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des biodéchets
- Gestion des dénonciations
- Gestion des déchets des manifestations
- Gestion des caninettes et corbeilles urbaines
- Gestion et suivi des nouveaux projets en matière de gestion des déchets

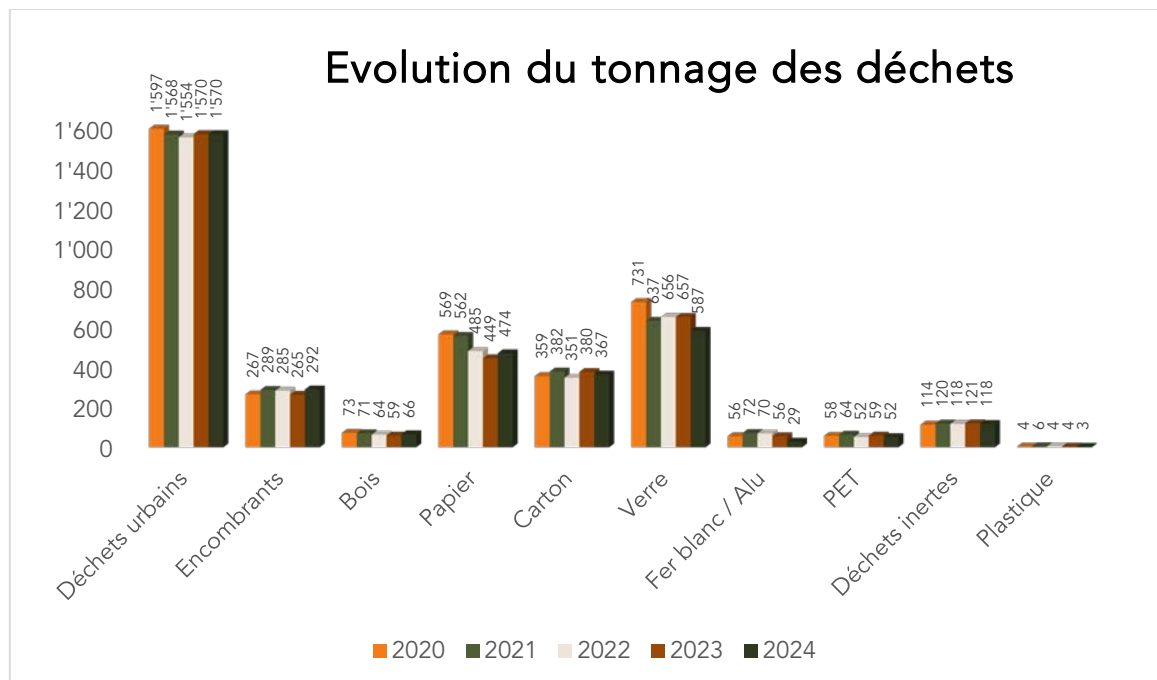
3.2 Activités 2024

3.2.1 Activités générales

Les différentes activités liées à la gestion des déchets en 2024 sont résumées comme suit :



S'agissant de la collecte des déchets, le graphique ci-dessous représente l'évolution du tonnage des différents déchets depuis 2020



3.2.1.1 Soutien à la vie locale

Le service des déchets apporte son soutien à la vie locale en mettant à disposition des organisateurs de manifestations qui le souhaitent des containers ainsi que des boxes de recyclage pour la récolte et le tri des déchets. Il fait également le lien entre l'entreprise chargée du ramassage des déchets et les organisateurs de manifestations. Ainsi, en 2024, le service des déchets a œuvré à la vidange des déchets générés par plus de 15 manifestations.

3.2.2 Projets importants réalisés ou initiés en 2024

- Elaboration d'un projet en vue de tester un compacteur OM
- Implantation d'un 2^{ème} Molok sur le parking du Midi à Couvet
- Mise sur pied de la campagne Zéro Mégot pour la 3^{ème} édition
- Projet en vue d'implanter 2 nouveaux Molok dans le quartier de la Gare à Couvet
- Test de 3 stations de tri de déchets dans divers lieux publics durant la saison estivale

3.2.3 Effectif du personnel (évolutions principales)

Au 31 décembre 2024, l'effectif du personnel est le suivant :

Collaboratrice spécialisée déchets 0.6 EPT

La partie administrative de la direction du dicastère apporte un soutien de 0.1 EPT pour le service des déchets.

Au niveau technique, le travail effectué par le service de voirie pour la gestion des déchets représente 2.7 EPT.

3.2.4 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Le système de pesée pour les déchets encombrants mis en place continue de porter ses fruits au niveau des quantités de déchets encombrants récoltés. Pour mémoire, si chaque ménage utilise son quota de déchets encombrants gratuits, cela représente environ 442,7 tonnes, soit 177'000 francs à charge de la

commune. Pour 2024, les déchets encombrants non facturés se montent à environ 136 tonnes sur les 283 tonnes acheminées à la déchetterie, soit 54'400 francs à charge de la collectivité.

La présence d'un seul écopoint pour le village de Couvet reste toujours problématique. Suite à des oppositions, le projet en vue d'implanter un 2^{ème} écopoint sur le parking du Midi a été abandonné. Une réflexion doit être menée en vue de revoir et éventuellement agrandir l'écopoint de la Coop de Couvet.

Le projet de test d'une multipress pour OM n'est plus envisagé pour le moment compte tenu du coût trop élevé que celui-ci représente.

La problématique des déchets sauvages entreposés hors des containers est légèrement à la baisse, avec cette année environ 19 tonnes de déchets retrouvés hors des lieux de collecte, ce qui représente environ 7'600 francs à charge de la commune. A noter que ces déchets entraînent une masse de travail considérable pour le service de voirie pour le nettoyage des écopoints et les recherches d'adresses suite à l'ouverture des éléments retrouvés. Pour 2024 ce sont 41 dénonciations qui ont pu être effectuées.

4 SERVICE DES EAUX

4.1 Rôle et fonction du service

Le service de l'eau et de l'épuration est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

Les missions principales du service sont les suivantes :

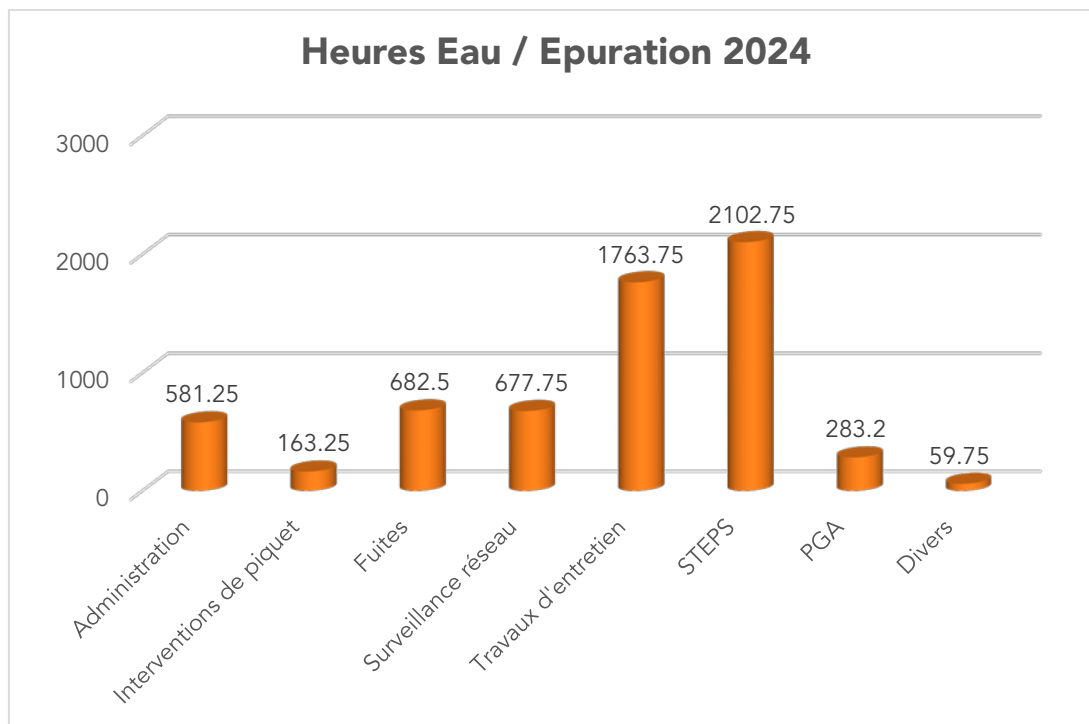
- Surveillance des consommations d'eau par village
- Gestion des alarmes et service de piquet 24/24
- Détection et réparation des fuites sur le réseau communal
- Entretien des hydrants
- Prise d'échantillons pour les analyses de l'eau potable et suivi des résultats
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les stations de pompage (STAPS)
- Remplacement de compteurs défectueux
- Remplacement et transformations de pompes et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Commande et gestion du stock de matériel
- Mise à jour des plans suite aux interventions
- Alimentation en eau provisoire pour les manifestations
- Etablissement de devis et factures pour tiers
- Suivi de chantier, nouvelles constructions et mesures PGA et entretien des infrastructures
- Entretien et nettoyage journalier des canaux et des infrastructures, des dégrilleurs, des désableurs et des vis d'Archimède aux STEPS
- Entretien des stations de relevage
- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine (STEP)
- Gestion des tournées de relevé des compteurs
- Gestion des abonnements (pose, dépose et mutation)
- Gestion des abonnements non soumis à la taxe d'épuration et/ou à la redevance cantonale

- Envoi de la facturation de la consommation de l'eau potable et des taxes y relatives

4.2 Activités 2024

4.2.1 Activités générales

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



Ce total de 6'314 heures représente 3.5 EPT. Le service n'a pas bénéficié de soutien par le biais de contrat ISP ou ORP durant l'année 2024.

Au niveau administratif, le service a effectué 1'152 heures durant l'exercice 2024. Sur ce total, 583 heures ont été consacrées à la gestion administrative des compteurs (mutations, courriers aux privés, demandes de subvention ECAP) et 381 heures à la facturation de l'eau potable et de la taxe d'épuration. Les 188 heures restantes ont quant à elles été effectuées pour de l'administration générale (séances, préparation et suivi de projets, établissement de procédures, correspondance, archivage, etc.).

4.2.1.1 Soutien à la vie locale

Lors de manifestations d'importance régionale, le service de l'eau est appelé à mettre en place des conduites d'alimentation provisoires.

4.2.1.2 Prestations fournies par le service en plus de ses attributions usuelles

Le service de l'eau effectue aussi des recherches de fuite sur les conduites d'eau potable pour les privés et apporte ainsi son expertise technique.

4.2.2 Projets importants réalisés ou initiés en 2024

- Déplacement de 70 mètres de conduite suite à la construction d'une nouvelle route pour le chantier TransN entre la Rue du Midi et le Chemin des Prises à Couvet
- Nettoyage et manipulation de plus de 560 vannes de secteur
- Renouvellement de 150m de conduites entre la Rue de la Sauge et la Rue de la Flamme
- Réparation de 75 fuites sur les conduites
- Remplacement de 5 vannes de secteur

- Remplacement de 9 vannes de raccordements
- 44 sorties lors des services d'astreinte de piquet
- Changement d'environ 120 vannes / soupapes de retenue d'entrées d'immeubles
- Changement de 135 compteurs et pose de 18 nouveaux compteurs
- Nettoyage et désinfection des réservoirs
- Formation du nouveau personnel engagé juin 2024
- Formation de surveillant de réseau pour M. Y. Mermod
- Relevé des compteurs pour l'ensemble du territoire. Cette tâche a représenté un total de plus de 2'800 compteurs relevés par le service
- Remplacement de 4 bornes d'hydrants

4.2.3 Effectif du personnel (évolutions principales)

Au 31 décembre 2024, l'effectif du personnel est le suivant :

Chef de service – Fontainier	1	EPT
Collaborateurs techniques	3	EPT
Collaboratrice spécialisée eaux	0.7	EPT

A noter que le service de voirie effectue les travaux liés à l'entretien des canaux égouts et des stations de pompage des EU.

4.2.4 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

L'année 2024 nous a une fois de plus rappelé à quel point notre réseau d'eau est en fin de vie avec la réparation de 75 fuites, soit 1.45 fuite par semaine, pour l'anecdote, la dernière s'est produite le 30.12.2024.

Nous constatons sur le terrain que ce phénomène n'a pas tendance à s'inverser et que les années à venir pourraient malheureusement s'avérer compliquées. Le défi sera de faire un maximum de renouvellement de conduite, sur les 145 km qui composent le réseau communal.

Suite à réalisation du plan d'alimentation général en eau potable, le service des eaux a mis en œuvre diverses études et réalisations des mesures à court terme.

Depuis 2019, le service a subi six départs au sein de son personnel. Nous nous rendons compte que le remplacement des collaborateurs devient de plus en plus compliqué. Actuellement, nous pouvons compter sur une équipe dynamique et motivée qui fait le maximum au quotidien pour assumer les missions du service.

5 SERVICE DES BATIMENTS

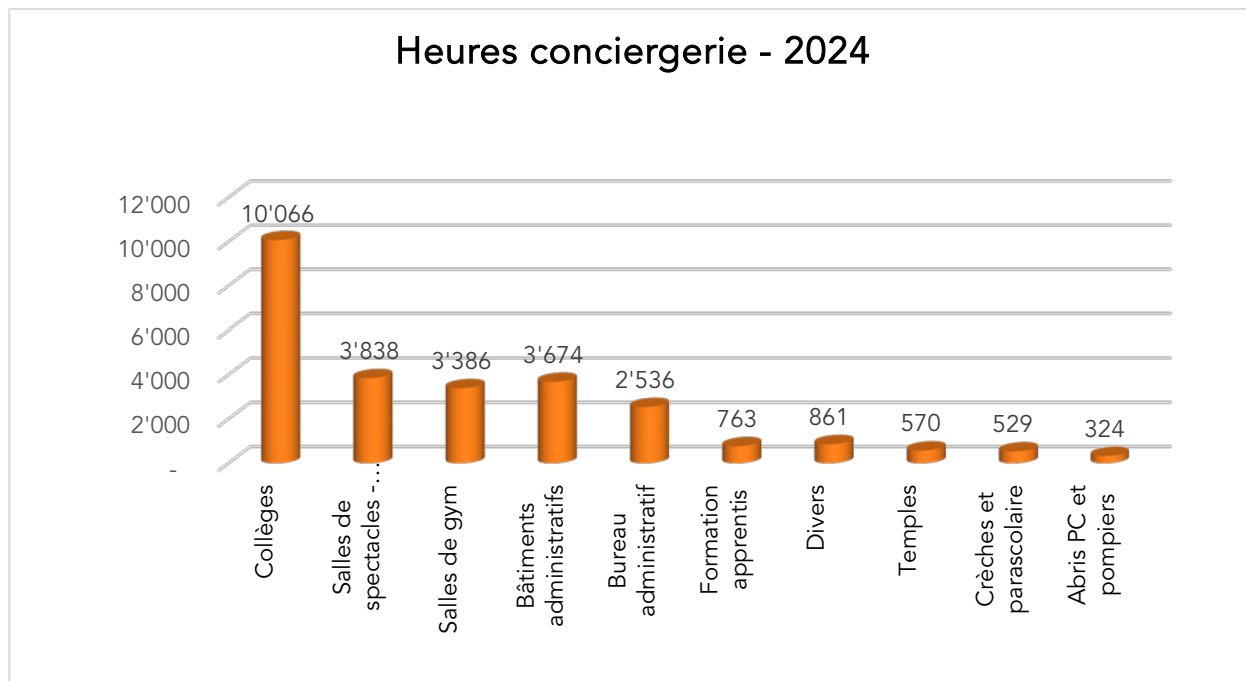
5.1 Rôle et fonction du service

- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine financier
- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine administratif
- Gestion et suivi de septante baux à loyer
- Gestion des annonces et visites des appartements
- Entretien et nettoyage des bâtiments
- Mise en place et gestion de la technique pour les séances du Conseil général
- Organisation et suivi des chantiers
- Remise et reprise des locaux lors des locations de salles

5.2 Activités 2024

5.2.1 Activités générales

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



La totalité de ces heures représente 14.25 EPT, alors que le service est doté de 11.15 EPT. La différence est effectuée par les apprentis, le personnel rétribué à l'heure et les personnes en placement temporaire, ainsi que les TUP.

Les concierges d'EspaceVal et de l'école JJR Longereuse ne font pas partie de ces effectifs et dépendent du DCSCS et du DPJE.

5.2.1.1 Apprentissage d'agent d'exploitation

Au 31 décembre 2024, le DI compte trois apprentis agents d'exploitation (deux en 2^{ème} année CFC et un en 1^{ème} année AFP), qui tournent sur les différents sites (voirie Fleurier, voirie Couvet, conciergerie Fleurier et conciergerie Couvet).

5.2.1.2 Soutien à la vie locale

Les bâtiments sont mis à la disposition des sociétés locales afin de leur apporter un soutien lors de leurs manifestations, pour l'organisation de leurs entraînements ou répétitions, ainsi que pour le stockage de leur matériel.

5.2.2 Projets importants réalisés ou initiés en 2024

Le dicastère a travaillé sur les projets importants suivants :

- Suivi du chantier relatif à l'extension du collège de Longereuse
- Suivi du chantier relatif à la construction d'une nouvelle crèche à Couvet
- Suivi du chantier relatif à la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment rue des Moulins 28 à Fleurier
- Préparation du rapport relatif à la demande de crédit pour l'étude de l'assainissement énergétique et la pose d'un ascenseur au Pavillon scolaire à Couvet

- Préparation du rapport relatif à la demande de crédit relative au réaménagement des combles du collège B8 à Fleurier, ainsi qu'à la pose d'un ascenseur et la création d'une salle de couture.
- Participation à l'étude de l'assainissement énergétique et la pose d'un ascenseur du Pavillon scolaire à Couvet
- Suivi de plusieurs avis de sinistre pour des dégâts causés par des intempéries en 2024 (coups de vent) ou lors de cambriolages
- Suite des suivis de chantiers ensuite de la tempête de grêle du 28 juin 2021 (réfection de la toiture du hall de liaison à Buttes et de la ferblanterie de la salle Fleurisia)
- Mises en conformité OIBT de plusieurs bâtiments
- Analyses de plusieurs solutions en vue du remplacement des installations de chauffage des collèges de Buttes, Saint-Sulpice et Noiraigue, notamment
- Création d'une salle de couture et de soutien dans l'ancien appartement du collège de Buttes
- Aménagements sécurité incendie pour installation cabinet d'orthophonie au dernier étage de l'Hôtel de ville de Fleurier
- Remplacement des fenêtres dans les escaliers du collège de Buttes
- Remplacement des luminaires de la salle de gymnastique de Môtiers par du LED
- Remplacement de la porte intérieure de la salle de gym de Couvet par du LED
- Remplacement des luminaires des communs au château de Travers par du LED
- Remplacement des luminaires des communs et vestiaires de la salle de gym Longereuse par du LED
- Remplacement des luminaires du collège de Noiraigue par des LED
- Remplacement des fenêtres nord des locaux administratifs du DI à Fleurier
- Remplacement pompage eau potable buvette de la Robella
- Rénovation d'une salle de bains immeuble rue du Pont 4 à Saint-Sulpice

5.2.3 Commissions

La commission des bâtiments de la nouvelle législature a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 17 juillet 2024. Sa composition est la suivante :

M Yann Klauser (président)	M. Manfred Neuenschwander (Agora)
M. Jean-Noël Bovard (POP)	M. Adrien Pagnier (PLR)
M. Miguel Dominguez (PS)	M. André Rosselet-Christ (UDC)

La commission s'est réunie à trois reprises durant l'exercice 2024. Elle a notamment abordé les dossiers relatifs au crédit d'étude pour l'assainissement énergétique du Pavillon scolaire à Couvet et la pose d'un ascenseur et au crédit en vue du réaménagement des combles du collège B8 à Fleurier.

Le chef du dicastère a en outre participé aux séances de la copropriété du bâtiment d'espaceVal.

La direction du dicastère se réunit régulièrement avec le responsable technique conciergerie et bâtiments afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour la préparation de certains dossiers.

Le dicastère participe également aux séances organisées dans le cadre de la mise en place du plan sur les énergies, ceci en collaboration avec le délégué à l'énergie, notamment.

5.2.4 Effectif du personnel (évolutions principales)

Au 31 décembre 2024, outre la direction du dicastère, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Responsable technique conciergerie et bâtiments	1	EPT
Concierges	11.16	EPT

En outre, les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les apprentis.

Durant toute l'année, le service a pu contribuer à la réinsertion de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP. De plus, le partenariat mis en place depuis plusieurs années avec le service des migrations pour le placement de personnes en premier accueil au sein du service de conciergerie, à raison d'une dizaine de jours de travail par mois permet d'accueillir au sein du service plusieurs requérants d'asile.

5.2.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Le gros chantier que représente la construction de la nouvelle structure d'accueil de Couvet demande passablement d'attention. La structure devrait pouvoir ouvrir dans le courant de l'été 2025.

En parallèle, le service des bâtiments gère le quotidien des bâtiments et ses différents aléas. La mise en œuvre du plan climat et l'assainissement des bâtiments communaux occupe et occupera encore le service de nombreuses années. Ces différents chantiers seront coûteux et la commune devra se donner les moyens de pouvoir les mettre en œuvre.

6 CONCLUSIONS

Ce rapport témoigne des résultats positifs obtenus grâce à l'engagement, à la rigueur et à l'esprit de collaboration dont chacun et chacune a fait preuve. Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour leur implication, leur professionnalisme et leur contribution essentielle à la réussite de nos objectifs communs.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LE CHEF DE DICASTERE

Yann Klauser

RAPPORT DE GESTION

DCSCS

Val-de-Travers, le 14 mai 2025

Rapport de gestion du dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports pour l'exercice 2024

1 GENERALITES

1.1 Introduction

Le dicastère de la cohésion sociale, santé, culture et sports comprend trois services ainsi que la bibliothèque communale. Celui-ci fonctionne de cette manière depuis le 1er mars 2024. Sa structure se scinde en plusieurs parties opérationnelles distinctes.

- Le Guichet social régional (GSR), qui comprend, l'Agence AVS/AI, le Guichet ACCORD et le Service social, est régi par des dispositions cantonales et dispose d'une autonomie restreinte.
- La cohésion sociale et la santé regroupent les enjeux liés au vieillissement de la population, les liens avec différentes structures à caractère social actives à Val-de-Travers, le centre de jeunesse Barak, les mesures de la promotion et la prévention de la santé, ainsi que les enjeux liés à la couverture sanitaire (hors ambulances).
- Le service culture, loisirs, sports (CLS) intègre la centrale de réservation des salles et terrains communaux. Elle fait notamment le lien avec les activités associatives et le subventionnement qui est dédié. Enfin, espaceVAL assure l'exploitation des salles, du terrain et de la piscine couverte de Couvet ainsi que de la piscine des Combes.

Sur le plan politique, la cheffe du DCSCS assume la co-présidence de l'Association des communes neuchâteloise. Au travers de ce mandat, elle fait partie du bureau exécutif de la Chaux-de-Fonds Capital Culturelle 2027 et du Programme cantonal Vivre ensemble.

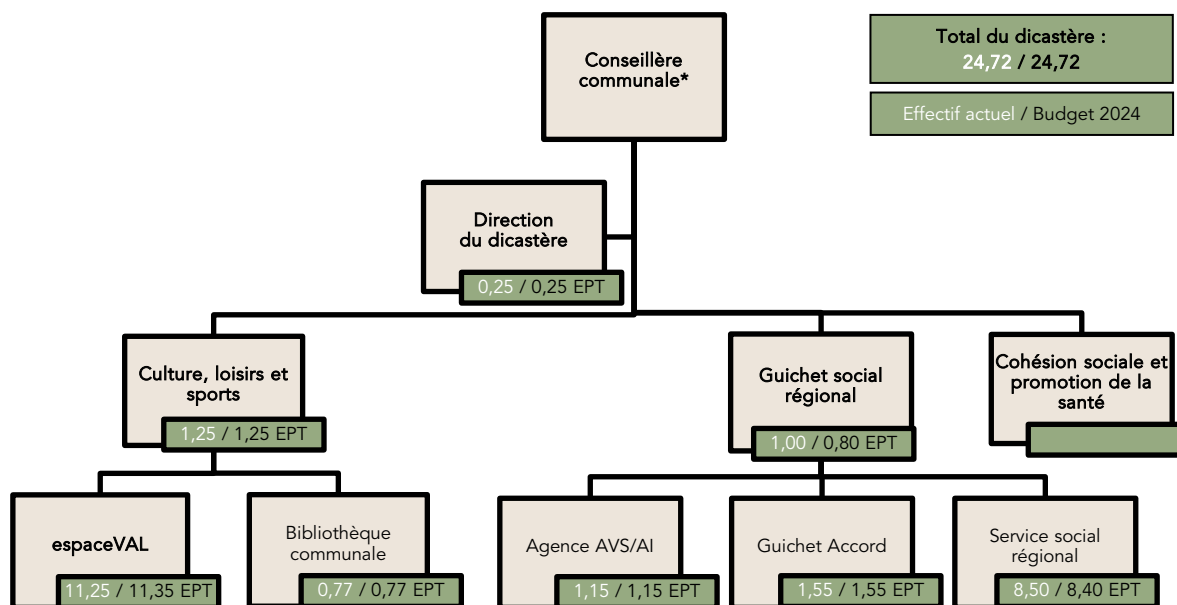
Elle participe aux rencontres de la Conférence des directeurs communaux (CDC) Social, Santé, Cultures Loisirs et Sports ainsi qu'au Conseil des autorités d'action sociale.

La cheffe de dicastère siège également à titre d'invitée ou de membre dans les organismes suivants :

Jobservices, CORA, Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs, Conseil de l'emploi, Conseil de santé, OSEO neuchâtel, Conseil de gestion de la CCNC, Musée régional de Val-de-Travers, Fondation Girardier, Coopérative Arc-en-Ciel.



1.2 Organigramme



*Le poste de conseillère communale n'est pas compté dans le total des EPT. Son temps de travail est réparti dans certaines entités

2 CULTURE, LOISIRS, SPORTS

2.1 Rôle et fonction du service

Le service des sports et de la culture est en charge des relations avec les associations locales qui ont des activités en lien avec la culture, les loisirs ou le sport (CLS). Ce rôle comprend la gestion du budget de subventionnement et la coordination avec les manifestations ou projets importants.

2.2 Activités 2024

2.2.1 Manifestations, évènements

Le service organise la production de la **cuvée d'absinthe communale**. Cette année, c'est Alexa Vincze qui a créé l'étiquette 2024. Après l'habituel choix « à l'aveugle » de la cuvée par le Conseil communal, les bouteilles ainsi que les sérigraphies de l'étiquette sont en vente à espaceVAL.

Le service coordonne aussi l'organisation de la **Marche du 1^{er} mars** pour le départ communal depuis la Maison de l'Absinthe à Môtiers, en collaboration avec la FSG Môtiers, la Batterie14 ainsi que le comité d'organisation de la Marche.

2.2.2 Centrale de Réservation

La centrale de réservation pour toutes les salles communales est située dans les locaux d'espaceVAL. La centrale pilote aussi les processus manifestations pour assurer la coordination des services communaux dans le cadre de l'organisation d'événements.

La centrale de réservations a géré 10'121 réservations et 133 processus de manifestations qui impliquent d'autres services communaux.

Des frais de réservations de 2.50 francs par bloc de réservation pour les salles et terrains communaux sont appliqués depuis le budget 2024. Ce système a pour objectif de sensibiliser les bénéficiaires au fait que les réservations génèrent des frais d'exploitation (chauffage, conciergerie) qu'il faut essayer de réduire en

évitant de réserver des salles qui ne seraient pas réellement utilisées. En 2024, 9'265 francs ont été perçus à ce titre.

2.2.3 Soutien à la vie associative locale

La commune continue de soutenir activement la vie associative de Val-de-Travers, dans toute sa diversité. Dans l'analyse suivante, nous distinguons deux types de subventionnement :

- Le subventionnement direct, qui correspond à un versement d'argent aux associations ;
- Le subventionnement indirect qui correspond à la mise à disposition gratuite de salles, de terrains ou de prestations communales (conciergerie, voirie, ...). Ces montants sont calculés sur la base des tarifs standards définis pour les différents objets ou prestations. Ces subventions indirectes n'ont pas d'effet direct sur les finances communales, car ces montants sont versés depuis le service CLS vers le dicastère des infrastructures qui pilotent les bâtiments. Ce budget permet de suivre le soutien apporté par la commune aux associations locales.

Le **comité de subventionnement** interne au service CLS analyse les demandes de subvention en regard des budgets validés par le Conseil général et fournit un préavis au Conseil communal en cas de demande spécifique.

En 2024, 200 associations sont répertoriées. Selon la comptabilité communale, le subventionnement est classé dans les comptes suivants :

- Le compte 3110 **Musées et arts plastiques** enregistre les subventions pour le Musée Régional de Val-de-Travers et le musée Rousseau notamment.
- Le compte 3220 **Concerts et théâtre** enregistre les subventions pour les troupes d'artistes, les chorales et les fanfares notamment.
- Le compte 3290 **Culture, Autres**, enregistre les subventions pour le Centre culturel ainsi que le soutien aux auteurs culturels vallonniers et plus généralement aux livres traitant de sujets liés au Val-de-Travers, par l'achat d'ouvrages.
- Le compte 3411 **Sports** enregistre toutes les subventions versées aux associations sportives.
- Le compte 3420 **Loisirs** regroupe les subventions aux manifestations importantes (Abbaye, 1^{er} Mars) ainsi que diverses associations (Pro Senectute, Scrabble, ...).
- Le compte 3501 **Eglise catholique** enregistre la subvention annuelle à l'église catholique pour l'entretien de ses bâtiments.

2.2.4 Projet de rénovation du terrain de foot des Sugits

La Commune de Val-de-Travers est propriétaire du terrain de football des Sugits, à Fleurier, ainsi que des infrastructures attenantes. Posé en 2009, le revêtement synthétique du terrain a dû être changé, faute de quoi il n'était plus possible d'y accueillir des matches de compétition. Le crédit final pour la rénovation de ce terrain a été soumis au Conseil général au premier trimestre 2024. Les travaux pour le terrain des Sugits se sont déroulés pendant l'été 2024 et l'inauguration s'est réalisée à la rentrée d'août autour d'un apéritif organisé par le FC Val-de-Travers ainsi qu'un match d'entraînement.

2.3 Commissions

2.3.1 Commission culturelle

Val-de-Travers au fil des décennies – C'est du 8 mars au 13 avril 2024 que le public et les usagers d'espaceVAL ont profité de l'exposition mise en place par la Commission culturelle suite à la sélection de biens culturels communaux et de nouvelles acquisitions durant la législature.

Les objets présentés ont été trouvés dans les bâtiments communaux des neuf communes au moment de leur fusion, en 2009. Le Conseil communal de la nouvelle commune avait alors souhaité conserver une trace de la vie publique des anciennes communes. Il s'agit majoritairement d'objets fonctionnels, décoratifs et officiels, parfois de dons de ressortissants à leur commune d'origine.

On s'en doute, les commémorations et fêtes patriotiques y sont bien représentées. C'est une collection éclectique, pour ne pas dire hétéroclite, mais intéressante à plus d'un titre, qui recense aujourd'hui près de 1850 objets.

Mentionnons aussi l'ancienne commune de Couvet qui a réuni et répertorié dans le Fonds Duval environ 250 objets dans un esprit muséal. Ce fonds apporte une grande richesse à la collection actuelle. En quinze ans, dons et acquisitions d'œuvres d'art sont encore venus l'enrichir.

Des objets qui dorment sur des étagères ne sont pas très parlants, il convient de les mettre en valeur. Pour cela, la commission en a choisi arbitrairement une quarantaine afin d'illustrer et documenter des événements de la vie du Vallon.

Il était tentant d'aller chercher auprès du musée régional du Val-de-Travers d'autres exemples pour étoffer cette présentation. La commission a joué le jeu de présenter ce qui se trouve dans la collection communale – sauf rares exceptions mentionnées. Le temps a été séquencé en tranches de dix ans à partir de 1848, naissance de la République neuchâteloise, jusqu'à 2009, soit un événement par décennie.

La commission a présenté également les œuvres acquises durant la dernière législature. Elles ont été placées, pour autant que leur format le permette, dans l'espace de la décennie de leur création. Un fascicule à disposition du public permet de découvrir œuvres et artistes.

2.4 Effectif du personnel

La réorganisation avec un chef de service pour les activités CLS et espaceVAL, s'est poursuivie en 2024 par l'adaptation des EPT et des cahiers des charges de la responsable administrative, du responsable technique et bâtiments et du chargé de mission, de manière à répartir les tâches CLS selon les domaines de compétences.

Chef de service	0.40
Responsable administrative	0.30
Collaborateur administratif	0.05
Collaboratrice centrale de réservation	0.45
Responsable technique	0.05
Total EPT	1.25

2.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

La rénovation de nombreuses infrastructures communales devient primordiale, en ce sens, le terrain des Sugits a pu être rénové à l'été. Désormais, les rénovations de la piscine des Combes et d'espaceVAL, forment les enjeux principaux à court terme.

L'optimisation du système de subventions communal se poursuit de manière à ce qu'il puisse être règlementé via une directive interne durant 2025.

Le développement de la version 2 du processus manifestations se poursuit et devrait être en fonction courant 2025.

Le renforcement du lien avec les associations et les différents partenaires s'est accentué tout au long de l'année. Ceci à l'appui d'échanges et de collaborations (BCN Tour, Dimanches sportifs). Le 1^{er} forum des associations, prévu le 30 août 2025 s'inscrira dans cette dynamique.

3 ESPACEVAL

3.1 Rôle et fonction du service

Les équipes d'espaceVAL assurent le bon fonctionnement des infrastructures mises à disposition du public sur le site de Couvet et de la piscine des Combes. L'organisation est constituée de quatre secteurs : administration, accueil (vente et service), garde-bain et entretien-conciergerie. Ces équipes assurent le bon fonctionnement du complexe (piscine, wellness, salles omnisports, terrains de football et d'athlétisme, espace camping-car, bureaux et autres locaux et commodités).

3.2 Activités 2024

3.2.1 Accueil du public, des associations et de l'école (piscine, Wellness, escalade)

Pour les écoles, le site est ouvert dès 7h30 le matin.

Les activités scolaires ont cumulé 2'760.50 heures de présence, soit 6% de diminution par rapport à 2023, réparties comme suit :

- Salles de sport : 1'095.20 h
- Piscine : 1'460.20 h
- Stade-Extérieurs : 205.10 h.

Pour les activités de clubs et d'associations, le site est ouvert de 8h à 22h.

Ces activités ont cumulé 3'945 heures de présence sur l'année, dont 2'118 d'heures subventionnées.

Pour le public, espaceVAL a ouvert ses portes pendant 344 jours pour une durée d'ouverture hebdomadaire normale de 78 heures (entre 8h00 à 20h00).

Au total, 49419 entrées ont été comptabilisées.

La cafétéria a généré un chiffre d'affaires de 81'941.14 francs.

Les ventes de boutique ont généré un chiffre d'affaires de 7'453.25 francs.

3.2.2 Collaboration avec le Lodge espaceVAL

La collaboration avec Lodge, mandaté par l'ECAP pour l'exploitation de l'hébergement, a généré pour espaceVAL un total de 3'768 petits déjeuners, pour un chiffre d'affaires de 34'327.90 francs.

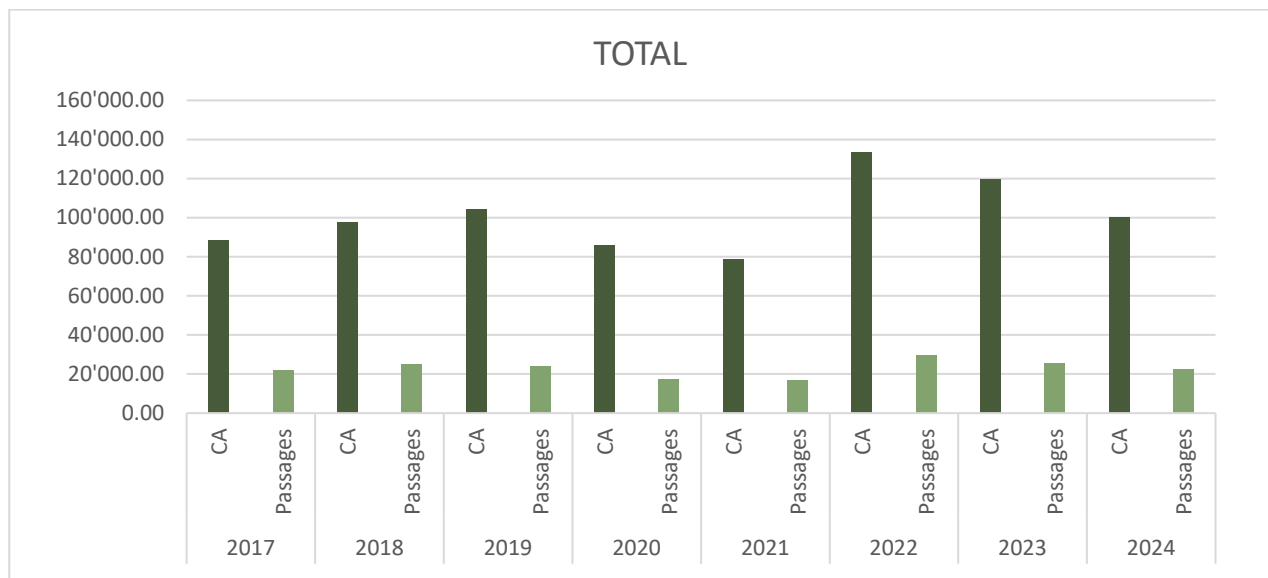
3.2.3 Collaboration Centre SAS

La bonne collaboration se poursuit avec le Centre SAS, gérant du fitness d'espaceVAL, qui propose des nouveautés chaque année en termes d'offres sportives et de loisirs.

47 abonnements combinés entre les prestations du Centre SAS et d'espaceVAL ont été vendus en 2024.

3.2.4 Piscine des Combes

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffres d'affaires	88'167	97'384.55	104'087.50	86'028.00	78'491.20	133'640.33	119'650.05	100'175.65
Nombre d'entrées	21'911	24'842	23'924	17'434	16'661	29'648	25'549	22'410



2020 et 2021 marquent les années Covid et les contraintes sanitaires induisant des ouvertures de piscines fortement réduites, voire des fermetures selon les périodes. Les chiffres record de 2022 s'expliquent par le fait que les vacances à l'étranger étaient encore limitées, ainsi les activités en Suisse ont été plus sollicitées qu'à l'accoutumée. 2023 avait été marqué par 3 épisodes caniculaires en juin et juillet, entraînant une augmentation de la fréquentation des piscines. Malgré des mois de mai et juin dont les conditions climatiques ont été fortement défavorables, les chiffres 2024 s'inscrivent dans une moyenne basse mais logique.

Titres d'entrée	2023		2024	
	CA	Passages	CA	Passages
10 Eval + Combes				
Adulte	4'106.00	535	2'103.00	333
Enfant 6-15	882.00	282	567.00	166
Tarif réduit	675.00	151	900.00	189
Abonnement 12 mois				
Adulte	0.00		0.00	
Enfant 6-15 VDT	186.10		119.00	
Tarif réduit VDT	358.00		179.00	
Abonnement saison				
Adulte	3'435.50	758	1'301.00	860
Adulte VDT	10'005.70	1956	2'795.00	1261
Enfant 6-15	858.25	303	656.50	407
Enfant 6-15 VDT	7'555.60	3190	119.00	1620
Tarif réduit	579.85	661	301.70	336

RAPPORT DE GESTION

Tarif réduit VDT	5'194.35	1815	179.00	1552
Entrée				
Adulte	45'868.80	5553	46'581.65	5623
Enfant 3-6	0.00	1444	0.00	1083
Enfant 6-15	18'654.00	4517	19'788.65	4729
Gratuit	0.00	996	0.00	884
Tarif réduit	6'288.00	1078	7'861.25	1318
Entrée Combes 17h				
Adulte	2'320.00	374	1'005.00	153
Enfant 6-15	420.00	135	150.00	45
Tarif réduit	272.65	62	101.50	22
Entrée espaceVAL 16h				
Adulte	15.00			
Enfant 6-15	2.50			
Entrée espaceVAL 18h00				
Adulte	10.00		23.50	
VDT Pass				
- 6ans	0.00	7		14
Adulte	3'600.00	682	2'430.00	715
Enfant	200.00	307	600.00	154
Jeune adulte	0.00	0		1
Sénior	500.00	575	250.00	674
Piscine et Wellness				
Adulte	57.00			
Ventes à espaceVAL pour Combes				
Abos saison	7'605.75	168.00	12'163.90	271.00
TOTAL	119'650.05	25'549	100'175.65	22'410

Certains titres d'entrées vendus à espaceVAL permettent l'accès à la piscine des Combes, à savoir les cartes 10 entrées, le VDT Pass et les abonnements saison. Seuls ces derniers sont quantifiables dans les ventes enregistrées pour les Combes. Les cartes 10 entrées et les VDT Pass sont utilisables sur les 2 sites sans pouvoir quantifier la répartition des revenus.

La Fête des Combes a été organisée avec succès le 17 août, avec l'appui de 12 partenaires et 14 activités différentes réparties dans la journée. La commune a collaboré avec la plage des six-pompes en accueillant un spectacle du Summer tour festival.

3.2.5 Manifestations

- Janvier :
- Dimanche Sportif
 - Repas de soutien Trouble A
 - Tournoi de Footsall
 - Exposition Grafitti
- Février :
- Tournoi de volley
 - Dimanche sportif

- Juillet :
- Fête de la piscine des Combes
 - Joutes sportives
 - Tournoi de foot inter-entreprises
- Août :
- Match de coupe Uni hockey
 - Exposition Fuchs
 - La cyclo sportive J.-Marie Grezet

			• Journée Procap
Mars :	• Marche du 1^{er} Mars • Salon des Fées • Exposition Ccult – Val-de-travers au fil des décennies • Dimanche sportif • Match de championnat unihockey	Septembre :	• Swiss pass smille challenge • La Wysam Cyclo sportive
Avril :	• Coupe des 3 stades (athlétisme)	Octobre :	• Journée de jeux
Mai :	• Soirée détente pour les 5 ans de Feu de Soie • Cocktail des entreprises • BCN Tour • Fête de l'UGVT • MTB Course Cyclophile • Ensemble symphonique neuchâtelois • Exposition : Proches aidants	Novembre :	• Tournoi de tennis de table • Souper Vaucher Manufacture
Juin :	• Swiss Canyon Trail • Tournoi de foot • Bal de fin de scolarité	Décembre :	• Souper ECAP • Souper Le Temps manufacture • Noël des enfants le Temps Manufacture • Souper ETEL

3.2.6 Espace camping-car

Dix places sont aménagées pour l'accueil de camping-cars à l'extrémité est du stade. Le site est en libre accès et les hôtes sont invités à contribuer au bon fonctionnement de l'endroit par une participation payable soit à l'accueil durant les horaires d'ouverture, soit par l'intermédiaire d'une application de paiement par téléphone.

Le site a comptabilisé 105 nuitées en 2024 pour un chiffre d'affaires de 1'586.90 francs.

3.2.7 Collaborations

Les nombreuses réservations du hall pour 2024 valident la stratégie de mise en valeur du hall.

- Le partenariat « MagicPass » a généré 605 entrées.
- 144 VdT Pass ont été vendus.
- espaceVAL continue de collaborer avec l'association Via Ferrata du Tichodrome, en proposant en location des kits de via ferrata.
- 11 promotions à l'extérieur du Val-de-Travers ont généré 4'557 francs d'entrées répartis pour 0 franc de dépense.

3.2.8 Soutien à la vie locale

3115 bons ont été offerts à 55 entités/manifestations, soit une valeur totale de 24'000 francs et 833 de ces bons ont été consommés.

Les offres « 1 bon acheté = 1 bon offert » ont généré des recettes à hauteur de 294 francs d'entrées en piscine et 171 francs d'entrées piscine-wellness.

3.2.9 Communication

Bien que notre audience sur les réseaux sociaux continue de croître, nous observons un certain ralentissement. De plus, l'engagement de nos abonnés diminue, en raison d'une fréquence de publication réduite, mais surtout d'un référencement moins favorable aux contenus informatifs, au profit de ceux générant davantage de viralité.

En ce qui concerne notre site internet, des avancées significatives ont été réalisées. La mise à jour régulière du contenu (informations, événements, cours) et l'adoption de bonnes pratiques en matière de référencement ont permis d'améliorer sa visibilité et sa pertinence sur les moteurs de recherche.

3.3 Commissions

La commission consultative est composée de dix membres :

Barbey-Weber Christiane, UDC	Rohrer Pierre-Alain, PLR
Buri-Beeler Nathalie, PS	Séguéla Mathieu, Chef de service CLS
Cattin Jean-Pierre, PS	Seydoux Régina, POP
Fuchs-Rota Sarah, Conseillère communale	Stirnemann Florian, Agora
Page Thierry, espaceVAL	Tüller Caryl, PLR

Elle a participé à 1 séance en date du 28 novembre 2024 où les thèmes suivants ont été abordés :

- Bâtiment eVAL et travaux co-propriété
- Projet de rénovation de la piscine des Combes
- Projet de terrain synthétique à espaceVAL
- Appel à idée pour la bande herbeuse

- Réflexion harmonisation de la gestion des prestataires (buvette, cuisine eVAL, hébergement, ECAP, etc)

3.4 Effectif du personnel (évolutions principales)

Le nombre d'EPT est le suivant :

Direction	0.60 EPT	1 personne
Administration	0.95 EPT	2 personnes
Maintenance	1.10 EPT	2 personnes
Gardiennage des piscines	3.00 EPT	5 personnes
Conciergerie	3.00 EPT	3 personnes
Réception – cafétéria – service de repas	2.60 EPT	5 personnes

Pour répondre aux besoins du secteur Ventes&Services, 0.5 EPT a été validé par la CGF pour une période probatoire.

3.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

La fermeture de la piscine quatre jours par semaine entre 13h15 et 16h15, depuis le 1^{er} janvier 2023, avait été corrigée par la réouverture du vendredi à partir de janvier 2024. Courant 2024, le Conseil communal a décidé de rouvrir les créneaux des lundis, mardis et jeudis, dès janvier 2025. À cet effet, un taux d'activité de 20% supplémentaire, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026, a été réparti sur deux garde-bains fixes. Les exercices 2025 et 2026 permettront d'établir la pertinence de ces ouvertures.

Le secteur des Ventes & Services a lui aussi fait l'objet d'adaptations, comme indiqué au point 3.4.

En sus des offres sportives et ludiques, espaceVAL renforce son fonctionnement dans le domaine culturel par le biais de locations d'espace et de matériel d'exposition dans le hall central, à des tiers externes et également en collaboration avec la commission culturelle communale. Un mur des œuvres communales a été créé de manière à exposer ces dernières au grand public.

Après plus de 24 ans d'exploitation, de nombreuses installations doivent être renouvelées. Le système de ventilation de la piscine a été renouvelé courant 2024. Désormais, en lien avec la copropriété, l'ensemble du bâtiment fait l'objet d'une étude de manière à planifier les coûts de rénovation.

Un appel à idée a été lancé au 3^e trimestre pour compléter la réflexion sur l'utilisation de la bande herbeuse, à l'ouest de la piste d'athlétisme. Parmi les nombreuses idées reçues, les terrains de padel et l'installation d'une aire de Parkour sont les plus cités et font, dès lors, l'objet d'une analyse.

4 GUICHET SOCIAL REGIONAL

4.1 Rôle et fonction du service

Gérés par les communes en partenariat avec le Service cantonal de l'action sociale (SASO), les Guichets sociaux régionaux (GSR) sont les points d'accès pour toute demande de prestations sociales cantonales sous condition de ressources. Le Canton en compte sept situés à Neuchâtel, St-Blaise, Colombier, Cernier, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Couvet. La mission des GSR consiste à tout mettre en œuvre pour soutenir et accompagner les usagers·ères et leur apporter une aide aussi bien personnelle que matérielle. Ayant une mission similaire au sein des administrations communales, les agences AVS-AI ont été localisées dans la même enceinte que les GSR.

Le Guichet social régional Val-de-Travers (GSR VDT) est donc constitué, à l'instar des autres GSR du Canton, de trois secteurs distincts :

- 1) l'Agence AVS-AI, qui fait office d'interface entre la population du Val-de-Travers et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation ;
- 2) le Guichet ACCORD, qui traite les demandes de prestations sociales cantonales sous condition de ressources ;
- 3) le Service social, qui est l'unique prestation ACCORD délivrée directement dans les communes.

Placé sous la direction de la cheffe du dicastère de la cohésion sociale, le GSR VDT officie pour la population de Val-de-Travers et intervient également, par convention, pour celle des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, qui contribuent à son financement pour la part communale.

4.2 Activités 2024

4.2.1 Agence AVS-AI

L'Agence régionale AVS/AI instruit les demandes de prestations complémentaires aux rentes AVS/AI et offre conseil et soutien à la population du Val-de-Travers. Quatre préposées à l'Agence AVS-AI travaillent dans ce secteur, totalisant 1.15 EPT (elles interviennent aussi, comme on le verra plus bas, pour le Guichet ACCORD). Leur rôle consiste à assurer le lien entre la population et la Caisse cantonale de compensation (CCNC) en accompagnant les usagers-ères dans leur demande de prestation AVS, d'assurance invalidité (rentes) ou de prestations complémentaires (PC).

Les préposées sont également à disposition de la population pour les demandes de calcul d'une rente future, de rente de survivants, de certificat AVS, d'affiliation à l'AVS-AI et d'allocations familiales et de naissance.

Durant l'année 2024, l'Agence AVS-AI a géré 1'030 dossiers de prestations complémentaires (PC), il est constaté une augmentation progressive du nombre de dossiers :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Nb dossiers	-	-	961	1087	1030

Il est nécessaire de mettre le nombre de gestion de dossiers pour les PC en regard du nombre de nouvelles demandes reçues pour les PC :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Nouvelle demande	205	182	233	221	192

Les dossiers de PC actifs représentent autant de personnes qui passent au guichet afin de déposer des documents que les préposées vont devoir traiter, puis transmettre à la caisse. Tout changement de situation doit être annoncé par les bénéficiaires PC ; les préposées à l'agence AVS-AI ont alors la responsabilité d'effectuer des avis de mutation. On constate également une hausse continue dans ce domaine :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'avis de mutation	326	377	423	457	568

Les préposées doivent également répondre aux différentes demandes provenant de la CCNC, notamment celles de révision des dossiers PC. Le nombre de révisions dépend du nombre de dossiers actifs ; elles doivent être effectuées tous les quatre ans. Le nombre de révision traitées sont celles-ci :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Demande de révision	197	147	142	186	154

Pour rappel, à fin 2022, la CCNC avait modifié le formulaire de demande de prestations complémentaires. Ce document qu'il faut désormais remplir en ligne est passé de quelques pages à une dizaine, avec des questions de plus en plus pointues, évolution qui s'inscrit dans une tendance générale de complexification croissante des attentes de la CCNC. Cela engendre une charge de travail supplémentaire pour les préposées à l'Agence AVS-AI, constatée dans les autres agences du canton et qui demandera à être analysée avec recul, afin de vérifier si les moyens restent cohérents avec les prestations à délivrer. La CCNC subventionne partiellement le fonctionnement des agences AVS/AI ; un montant de Fr. 23'185.- nous a ainsi été octroyé en 2024.

4.2.2 Guichet Accord

Le Guichet ACCORD instruit les demandes de prestations sociales (DPS) cantonales sous condition de ressources, soit les avances de pensions alimentaires, les subsides à l'assurance-maladie, les bourses d'études et l'aide sociale. Il offre également conseils et soutien, tout en orientant les usagers-ères dans diverses démarches administratives. Quatre collaboratrices socio-administratives travaillent dans ce secteur pour 1.55 EPT.

La vérification du droit aux prestations sociales se fait par le biais d'un formulaire unique, l'idée étant de faciliter les procédures et de permettre une meilleure équité de traitement à l'échelle du canton.

Le Guichet ACCORD officie comme une interface avec l'administration cantonale. Sa mission est d'enregistrer les demandes et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur le droit aux prestations. Le contact avec les usagers-ères représente une part importante du travail, mais la part la plus conséquente est celle de l'analyse des dossiers. Après examen de chaque demande et lorsque les conditions d'octroi sont remplies, la DPS est orientée vers les services compétents, soit les secteurs prestataires qui traiteront les demandes et rendront directement les décisions.

Le nombre de DPS tend lui aussi à augmenter :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
DPS	667	663	759	758	781

Grâce à un outil d'analyse mis à disposition par le SASO, nous sommes en mesure de vérifier vers quel(s) secteur(s) prestataire(s) ont été orientées les DPS traitées en 2023, étant entendu qu'une DPS peut être adressée à plusieurs secteurs à la fois :

- 598 DPS ont été dirigées vers les subsides à l'assurance-maladie ;
- 213 DPS vers le service social régional du Val-de-Travers ;
- 97 DPS ont été adressées vers l'office des bourses d'études ;
- 30 DPS ont été orientées auprès de l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien ;
- 166 DPS n'ont pas été orientées, parce que les conditions n'étaient pas réunies.

4.2.3 Service social régional (SSR)

L'aide sociale délivrée par le Service d'action sociale (SAS) se présente comme le dernier filet du système de sécurité sociale. Basée sur le principe fondamental de la subsidiarité, elle intervient après que toute autre ressource a été épuisée. Elle peut, cas échéant, être accordée en complément d'un revenu. L'aide sociale est la seule prestation ACCORD délivrée dans l'enceinte des GSR.

L'aide sociale est axée sur trois types de prestations :

- une aide financière attribuée lorsqu'une personne ne peut subvenir, par ses propres moyens, à son entretien ou à celui des membres de sa famille avec qui elle fait ménage commun ;
- un accompagnement social, dont le but est la réintégration sociale et économique lorsque cette dernière est possible ;
- une aide personnelle, notamment l'écoute, l'information et le conseil.

Après avoir vu leurs nombres baisser en 2022 et 2023, les dossiers d'aide sociale gérés par le SAS se trouvent en légère augmentation en 2024. Il s'agira de voir si la tendance à la hausse se confirme en 2025.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
DPS	392	364	329	349	353

Le SSR se compose de quatre secteurs distincts dans lesquels collaborent des professionnel·le·s aux compétences diverses et complémentaires :

- sept assistantes sociales assurent le suivi social et financier des bénéficiaires de l'aide sociale ;
- un conseiller en insertion fait un travail de coaching avec les bénéficiaires de l'aide sociale en vue de leur intégration sociale et professionnelle ;
- deux collaboratrices travaillent pour le secteur comptable avec pour mission non seulement de saisir les paiements en conformité avec le plan comptable, mais également de signaler les erreurs constatées conformément au système de contrôle interne ;
- trois collaborateurs·trices administratifs·ves sont en charge de l'accueil des usagers·ères du GSR dans son ensemble (téléphone et guichet), du travail administratif sur délégation des assistantes sociales et de la gestion des frais médicaux pour les bénéficiaires qui ne sont pas à même de le faire (deux d'entre eux·elles sont par ailleurs en charge de la délivrance de l'aide matérielle pour les personnes en suivi financier) ;
- un collaborateur s'occupe du suivi des dossiers contentieux.

Il est utile de rappeler que le suivi des dossiers contentieux concerne uniquement des dossiers d'aide sociale qui ont été bouclés (le suivi du contentieux des dossiers actifs est effectué par les assistantes sociales). Il s'agit de procéder à la récupération de montants perçus indûment par les bénéficiaires de l'aide sociale (revenu non déclaré, aide remboursable n'ayant pu être totalement recouvrée...) et qui n'ont pas pu être récupérés pendant la période d'aide sociale, les retenues ne pouvant excéder 15% de l'aide matérielle versée. Ce travail, qui est effectué de façon suivie et intensive, permet à notre service de récupérer des montants non négligeables. En 2024, environ 140 dossiers de contentieux sont en cours (dont certains font l'objet de décision en cours, de poursuites, ou encore de vérification), 7 dossiers sont retournés à l'aide sociale, 30 dossiers ont été fermés, et près de Fr. 81'596.95.- ont été enregistrés en remboursement de l'aide sociale. Il convient de rappeler que le règlement du contentieux peut s'étaler sur plusieurs années ; seule une minorité de bénéficiaires de l'aide sociale est ainsi concernée. Des réflexions sont en cours à l'échelle cantonale pour que le suivi du contentieux soit effectué avec un logiciel commun.

Le rapport du contrôle ODAS rendu en 2024 ; confirme le bon fonctionnement du service, en particulier dans le domaine de la gestion du contentieux.

4.2.4 Soutien à la vie locale

Le GSR, principalement par sa responsable, est à disposition des acteurs·trices locaux·les actifs·ves dans l'intégration sociale. Par son Agence AVS-AI, le GSR a eu le plaisir de convier les jeunes et futur·e·s retraité·e·s à la soirée annuelle d'information les concernant. La soirée a eu lieu au mois de septembre 2024 à la salle des spectacles de Couvet.

4.2.5 Effectif du personnel (évolutions principales)

L'effectif est resté stable en 2024 et se présente comme suit :

Direction (une cheffe de service à 60% et son adjointe à 20%)	0.80 EPT
Agence AVS-AI (quatre collaboratrices)	1.15 EPT
Guichet ACCORD (quatre collaboratrices)	1.55 EPT
Service d'action sociale (14 collaborateurs·trices)	8.40 EPT

Le service a connu plusieurs changements suite à des congés maternité et des départs en retraite en 2024. La cheffe de service a été en congé maternité de janvier à mai, remplacée par son adjointe ; l'adjointe a ensuite été en congé maternité de mai à décembre. Le service a été renforcé par l'augmentation de la cheffe de service à 80%. Pour leurs postes d'assistantes sociales, elles ont été remplacées par une assistante sociale engagée en remplacement fin 2023 déjà ; une assistante sociale a été en congé maternité d'août à janvier 2025, il a fallu la remplacer temporairement 4 mois uniquement ; deux collaboratrices administratives sont arrivées en retraite, respectivement en mars et novembre, il a fallu également les remplacer, et cela a pu se faire dans les bons délais.

À l'exception de ceux affectés à la direction du GSR (uniquement à charge des trois communes du Val-de-Travers), les postes des collaborateurs·trices du SSR sont mutualisés au travers d'un « pot commun », alimenté à hauteur de 60% par les communes et 40% par le Canton (l'aide matérielle se répartissant par un clé inverse, soit 40/60). Le personnel ACCORD relève lui aussi d'une mutualisation des coûts, selon le même ratio. Quant à l'Agence AVS-AI, elle est essentiellement à charge des communes ; la CCNC la finance partiellement au travers d'une enveloppe de 350'000 francs à répartir entre l'ensemble des agences régionales au prorata de la population.

4.2.6 Projets importants réalisés ou initiés en 2023

4.2.6.1 Suivi différencié et harmonisé (SDH)

Durant 2023, les groupes de travail concernant le suivi différencié harmonisé (SDH) ont maintenu un rythme intense. Le SDH est l'une des propositions faisant suite aux réflexions menées dans le cadre de RAISONE (Repenser l'Alde SOciale NEuchâteloise). Il s'agit d'un changement de paradigme en termes de suivi des bénéficiaires de l'aide sociale, qui demande en amont une analyse fine. La mise en place d'un suivi plus léger des personnes ne nécessitant pas un accompagnement social entraînera une responsabilité davantage partagée en matière d'octroi de l'aide matérielle entre les assistant·e·s sociaux·ales et les collaborateurs·trices socio-administratifs·ves, qui devront être formé·e·s en conséquence. Quant aux assistant·es sociaux·ales, le but est qu'ils·elles reviennent au cœur de leur métier, à savoir le suivi social des bénéficiaires avec des objectifs mieux définis en fonction des problématiques sociales.

Durant 2024, des journées « grandes lignes du suivi différencié harmonisé » ont été organisées afin que chacun puisse avoir connaissance du projet et des enjeux liés à ce suivi. En automne 2024, des formations des collaborateurs socio-administratifs, qui seront en charge du suivi financier, ont eu lieu sur les lois et les directives de l'aide sociale. Le service a aussi initié plusieurs fonctionnements à venir pour ce suivi et la cheffe de service a dispensé des séances de formation et d'information à ses collaboratrices et collaborateurs.

La cheffe de service s'est aussi engagée dans le comité de suivi de ce projet afin de pouvoir répondre aux questions subsistantes du projet.

L'entrée en vigueur du SDH a été programmée au 01.01.2025.

4.2.6.2 Appui juridique

Initiée en 2022, la collaboration entre trois SSR et une entité externe (la Fondation Serei, à La Chaux-de-Fonds) s'est poursuivie en 2024 dans le domaine de l'appui juridique. Elle découlait du constat partagé

d'un manque de connaissances à l'interne des services quant à des subtilités juridiques grandissantes ; elle visait ainsi à solliciter de manière commune un seul mandataire pour défendre les droits des services sociaux. L'expérience, dont le bilan sera tiré en 2024, présente à ce jour des résultats très positifs.

Le bilan en 2024 est positif. L'appui juridique aux assistantes sociales et au service permet d'appuyer des décisions prises en matière d'aide matérielle et de suivi des dossiers. L'idée d'avoir un seul mandataire n'est pas de l'avis de tous les autres services, certains ont déjà des appuis juridiques.

4.2.7 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

L'état est relativement le même qu'en 2023, à savoir une augmentation du nombre de dossiers qui est observée au sein de l'Agence AVS-AI et du Guichet ACCORD.

En ce qui concerne le secteur de l'aide sociale, nous avons également pu observer une légère augmentation du nombre de dossiers durant l'année 2024. Le pôle des assistantes sociales a été particulièrement mouvementé par les absences et remplacements. La complexification des dossiers d'aide sociale ne donne pas un effet de soulagement pour les assistantes sociales, cela a plutôt pour effet d'alourdir la charge de travail. Pour ce secteur aussi, une vigilance accrue est nécessaire dans le dessein de maintenir un service fonctionnel.

5 COHÉSION SOCIALE ET PROMOTION DE LA SANTE

5.1 Rôle et fonction du service

La direction de la santé porte essentiellement sur les actions de prévention et de promotion, ainsi que sur les enjeux en matière de couverture sanitaire (la gestion des ambulances des vallées restant affectée au dicastère de l'administration et de la protection de la population. La cheffe de dicastère a par ailleurs des échanges avec le service cantonal de la santé publique et la direction du RHNe sur la couverture sanitaire de notre région.

Les principales tâches liées à la cohésion sociale sont présentées plus bas.

5.2 Activités 2024

5.2.1 Centre de jeunesse - Barak

Depuis plusieurs années, l'association Barak rencontrait des difficultés financières. L'année 2024 a marqué un tournant dans la gestion du centre. En effet, plusieurs circonstances ont emmené le conseil communal à soumettre un rapport un conseil général en automne 2024 afin de pérenniser ce centre de jeunes. C'est donc au 1^{er} janvier 2025 que le centre Barak ainsi que son bâtiment ont été internalisés à la Commune de Val-de-Travers. Une attention particulière sera portée à la redynamisation du lieu en 2025.

5.2.2 Parlement des jeunes

Le 23 septembre 2024, le Conseil général a adopté le règlement relatif au Parlement des jeunes, ouvert aux jeunes de 13 à 25 ans. Ce dispositif vise à leur offrir un espace de dialogue et de débat sur les questions qui les concernent, notamment en lien avec la politique de la jeunesse, les sports, la culture et les manifestations susceptibles de les intéresser. Il a également pour objectif de leur permettre de concrétiser leurs propres projets. Ce parlement est entièrement autonome et peut recevoir un soutien logistique de la part de l'administration communale.

5.2.3 Journée des naissances

« L'arbre est un être vivant, mystérieux et fascinant. Il nous enseigne que la patience est une force »

Peter Wohlleben, la Vie secrète des arbres.

Couplée à la journée d'inauguration du pré-scolaire de Fleurier, la journée des naissances 2023 a accueilli le 19 octobre 2024, 35 enfants ainsi que leur famille. Les plus motivés ont participé à l'enracinement de trois arbres sur la place devant le collège de Longereuse, sans oublier la traditionnelle plaque recensant les 88 naissances 2023 qui y sera apposée au printemps.

5.2.4 Soirée des retraité-es

Comme chaque année et afin de présenter les nombreuses prestations à disposition des retraité-es de Val-de-Travers, l'Agence AVS-AI a organisé cette rencontre le 26 septembre 2024 et c'est une quarantaine de participant-es qui se sont rendus à la salle des spectacles de Couvet.

5.2.5 Courses des aîné-es

Village	Date	Heure/lieu de départ	Programme
Boveresse	19.09.2024	08h00 - salle Communale	Porrentruy – Ô vergers d'Ajoie
Buttes	29.08.2024	08h30 - Place du 12 Septembre	Visite de la fabrique Camille Bloch
Couvet	03.09.2024	09h00 - Place des Collèges	Fribourg, visite de la ville en train touristique et temps libre
Fleurier	05.09.2024	08h15 - Place Longereuse	Espace Horloger, le Sentier
Les Bayards	05.09.2024	11h30 - Sur place	Dîner au restaurant
Môtiers	04.09.2024	08h00 - Place de la Gare	Vitromusée à Romont
Travers – Noiraigue	05.09.2024	07h30 - Place de la Gare de Travers 07h45 – Place de la Gare de Noiraigue	Les Rochers de Naye
Saint-Sulpice	05.09.2024	11h30 - Sur place	Dîner au restaurant

5.2.6 Plateforme 65+

Le 7 novembre 2024 se sont retrouvés les différents acteurs-trices sociaux travaillant de près ou de loin avec les personnes âgées. A cette occasion ont été présentés notamment : les informations communales, le projet Reliâges ainsi que le projet informa'TIC, le site internet vdt seniors et les ateliers mémoires par le CORA. Les discussions ayant suivies ont démontré l'intérêt de tous à la poursuite de ces rencontres.

5.2.7 ReliÂges

Le Conseil communal, accompagné par objectif.ne et le service de la santé publique, a accepté de participer au projet Reliâges qui aura lieu au printemps 2025. Ce projet vise à faire émerger des solutions permettant aux aînés/es d'améliorer leur quotidien. Au travers d'ateliers, les personnes concernées s'exprimeront sur des thématiques telles que la mobilité, les activités culturelles ou artistiques, etc. ces discussions devront faire ressortir des propositions de solutions ou des idées innovantes permettant de mettre en place des actions concrètes par la commune.

5.2.8 Label commune en santé

Le service de la santé publique a proposé à la Commune de Val-de-Travers de participer au projet pilote de labélisation « commune en santé ». Les objectifs du label sont : le renforcement des compétences des communes en promotion de la santé, la valorisation des mesures favorables à la santé, déjà existantes dans les communes, l'incitation des communes à développer ou mettre en œuvre de nouvelles mesures et l'ancrage et la pérennisation de ces mesures sur le long terme.

5.2.9 Vélos électriques

Dès le printemps 2024, la Commune met gracieusement à disposition deux vélos électriques pour la population vallonnière. Ceux-ci ont été utilisés en continu du mois d'avril à septembre et permettent aux

utilisateurs de vérifier la possibilité pour eux d'utiliser cette mobilité au quotidien alliant santé et économie d'énergie.

5.2.10 Dispositif Angela

La problématique du harcèlement de rue a été abordée au sein du Conseil communal. Avec l'aide et l'implication du Zonta Club Val-de-Travers-Saint-Croix, un dispositif de soutien aux victimes de harcèlement durant les manifestations sera présenté au printemps 2025, certainement avec le lancement des festivités par Carnavallon.

5.2.11 Formation impacts environnementaux

Les changements climatiques font aujourd'hui partie du quotidien de chacune et de chacun, mais de nombreux messages erronés circulent encore à leur sujet :

- Comment sait-on que le climat change ?
- Quelles en sont les causes et les conséquences ?
- Quelles solutions pouvons-nous mettre en place pour atténuer le phénomène et les risques associés ?
- Allons-nous être capables de nous adapter ?

Nous sommes toutes et tous actrices et acteurs du changement, mais comment agir de manière effective et comment est-ce encore possible de se projeter dans un monde en crise perpétuelle ?

Pour répondre à ces questions, le Conseil communal organisera en 2025, à l'attention de tout le personnel communal des sessions de formation et d'information avec la climatologue et glaciologue vallonnière **Célia Sapart**. Forte de son expérience de terrain, de ses recherches et de son engagement dans l'action climatique, elle dressera un état des lieux des connaissances actuelles du climat et mettra en lumière les solutions existantes à tous les niveaux de notre société. Elle explorera également les opportunités que cela représente pour notre région.

Cette formation sera enrichie par **Sophie Liechti**, formatrice et psychologue, spécialiste de la transition vers un futur souhaitable. Elle abordera des thématiques telles que l'engagement collectif et l'éco-anxiété.

5.3 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Le service de la cohésion sociale et de la santé traite de plusieurs projets directement via la cheffe de dicastère ainsi que la secrétaire de direction. La maison de santé de notre région reste un véritable enjeu pour la population et la cheffe de dicastère entretient des liens étroits avec les différentes entités. Le service de la cohésion sociale sera également impliqué dans l'élaboration du plan climat communal en 2025 pour impliquer la société civile. Enfin, l'internalisation du centre de jeunesse Barak représente également un défi pour le service.

6 BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

6.1 Rôle et fonction du service

L'emménagement dans les nouveaux locaux a permis un nouveau souffle pour la bibliothèque.

En effet, forte de 119 nouvelles inscriptions et proposant d'avantage d'espace, la bibliothèque est devenue un lieu d'échange où la population prend plaisir à passer du temps, toutes générations confondues. Lectures d'histoires, jeux, travail sur ordinateur, l'espace permet à toutes et tous des moments de partage.

6.2 Activités 2024

En plus de ses services habituels, la bibliothèque a proposé quelques événements culturels au cours de l'année :

- Exposition « Ciao Italia »

Du 4 au 14 mars 2024, l'exposition « Ciao Italia » a été proposée par le COSM à l'occasion de la Semaine d'Actions contre le Racisme (SACR). Cette exposition était complétée par l'histoire de l'immigration italienne en Suisse (6 panneaux), réalisée par l'historien Marc Perrenoud qui a présenté l'exposition à deux classes du JJR.

- Biblioweb-end - samedi 23 mars 2024

Ouverture spéciale à l'occasion du [Bibliowebend](#) sur le thème « A table ».

- Jeux en présence de l'équipe de la ludothèque de Couvet
- Concours de dessin
- Quizz senteurs
- Concours de dessin

- Atelier Podcast avec [Particimedia](#)

Sept élèves âgées de 11 à 15 ans se sont lancées dans la découverte du monde de la création. Par étapes, constructives et déconstruites, nos jeunes se sont emparées de personnages connus et inconnus, de concepts de narration, de bruitages, de dialogues, d'un sens du rythme et de la diction. A découvrir ici : [djangofm](https://djangofm.com)

- Conférence de l'autrice et illustratrice MARIMO.

Le 2 octobre, Marimo a présenté sa nouvelle bande-dessinée « Pied-à-Terre : une expédition à bord de l'Océan Viking ».

6.2.1 Statistiques de prêt de nos bibliothèques

Ci-dessous, on trouve le tableau des statistiques des prêts réalisés en 2024.

	Adultes	Enfants	Jeunes adolescents	Total 2024
Romans	4592	58	1593	6243
Bandes dessinées	520	6993	1568	9081
Albums	8	6219	0	6227
Documentaires	1530	2822	335	4687
DVD	247	385	109	741
Périodiques	46	316	64	426
Séries	0	0	9	9
Livres audio	46	13	3	62
CD	0	0	0	0
Autre	0	5657	5	5662
Total	6989	22463	3686	33138

6.2.2 Association du bibliobus neuchâtelois

La cheffe du dicastère est active au sein du comité de l'Association dont elle assume la présidence depuis 2024. A ce titre, elle a présidé une assemblée générale, deux séances du comité et une séance du bureau, en plus des nombreux échanges avec le directeur pour la gestion courante de l'Association.

Pour l'année 2024, le secrétariat de l'école Jean-Jacques Rousseau est toujours en charge de la gestion des salaires de l'Association, pour un mandat de Fr. 4'000 par année.

6.2.3 Commissions

La commission de la bibliothèque n'a pas été reconduite. Celle-ci ayant eu son importance lors du tri et du déménagement de la Rue du Pasquier à Longereuse à Fleurier, nous n'y avons pas trouvé de nouveaux objectifs et par conséquent, ne l'avons pas renommée en début de législature.

6.2.4 Effectif du personnel (évolutions principales)

Au 31 décembre 2024, la bibliothèque communale compte deux collaboratrices travaillant à un taux d'activité de 65% pour la première et de 12% pour la seconde, soit au total un taux d'activité de 77%, sans aucun changement par rapport à 2023.

6.3 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Après plus d'année de fonctionnement, nous constatons un afflux de nouveaux lecteurs-trices, puisque le nombre de nouveaux abonnements continue d'augmenter. En ce qui concerne les visites, il est intéressant de savoir que depuis l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, plus de 500 lecteurs-trices s'y sont rendus et y ont effectué un prêt, pour un total d'environ 33'000 prêts. Pour 2025, la bibliothèque et le service CLS seront amenés à collaborer pour diversifier l'offre culturelle dans notre région.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LA CHEFFE DE DICASTERE

Sarah Fuchs Rota

Glossaire des acronymes relatif aux comptes communaux¹

Dicastères

DAEPP	Dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population
DPJE	Dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement
DTEM	Dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité
DI	Dicastère des infrastructures
DCSCS	Dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports

Services et structures communaux

SRH	Service des ressources humaines
SPPI	Service de proximité et de prévention incendie
SDIS	Service de défense incendie et de secours
OPC	Organisation de protection civile
JJR	Ecole Jean-Jacques Rousseau
STAE	Structures communales d'accueil extrafamilial
CAD	Chauffage à distance
CLS	Culture, loisirs et sports
DBAT	Direction des bâtiments
STEP	Stations d'épuration
GSR	Guichet social régional
SEFOR	Service forestier

Administration

GED	Gestion électronique des documents
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LFinEC	Loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
PAL	Plan d'aménagement local
PA	Patrimoine administratif
PF	Patrimoine financier
PFT	Plan financier et des tâches
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PGA	Plan général d'approvisionnement en eau

¹ Ne sont mentionnés dans ce glossaire que les entités pour lesquelles des acronymes sont utilisés de manière récurrente dans le rapport, raison pour laquelle certains services communaux par exemple n'y apparaissent pas. Les acronymes des autorités communales (CC, CG, CGF...) ne sont par ailleurs pas répertoriés, ni ceux des services cantonaux.